Schéma régional de cohérence écologique

Poitou-Charentes

Volet C

Approuvé par délibération 2015CR062 du Conseil Régional Poitou-Charentes le 16 octobre 2015, Adopté par arrêté préfectoral n°155/SGAR/2015 du 03 novembre 2015, signé par Madame la Préfète de Région Poitou-Charentes.

Agence MTDA

47, av. de Ribas
13 770 Venelles
+33 4 42 20 12 57
mtda@mtda.fr
www.mtda.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
POITOU-CHARENTES

Cerema

REGION Poitou Charentes
la démocratie participative

AGENCE MTDA
Conseil en Environnement

Photos: ©Thierry Degen / DREAL Poitou-Charentes

PREAMBULE

L'article R.371-25 du code de l'environnement indique que le schéma régional de cohérence écologique, conformément à l'article L. 371-3, comporte notamment :

- Volet A - Un diagnostic du territoire régional et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale ;
- Volet B - Un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la Trame verte et bleue régionale et identifiant les réservoirs de biodiversité et les corridors qu'elles comprennent ;
- **Volet C - Un atlas cartographique (à l'échelle du 1/100 000ème)** ;
- Volet D - Un plan d'action stratégique ;
- Volet E - Un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- Un résumé non technique.

En région Poitou-Charentes, le contenu du présent volet C, correspond à l'atlas cartographique et aux éléments permettant sa compréhension.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE 3

TABLE DES MATIERES 4

1 RAPPELS REGLEMENTAIRES 6

1.1 Le contenu de l'atlas cartographique 6

1.2 Les éléments figurant sur les cartes de l'atlas 6

2 PRESENTATION DE L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE DE POITOU-CHARENTES 8

2.1 Les modes de mise à disposition 8

2.2 Avertissement concernant la validité des données et l'échelle d'usage 8

2.3 La synthèse régionale schématique 9

SYNTHESE REGIONALE SCHEMATIQUE DES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE 10

SYNTHESE REGIONALE SCHEMATIQUE DES CONTINUITES POUR L'AVIFAUNE 11

SYNTHESE REGIONALE SCHEMATIQUE DES CONTINUITES DES PELOUSES CALCICOLES EN PAS JAPONAIS 12

2.4 La cartographie des actions prioritaires 13

CARTOGRAPHIE DES ACTIONS PRIORITAIRES INSCRITES AU PLAN D'ACTION STRATEGIQUE 14

2.5 Les éléments de la trame verte et bleue et les objectifs associés 15

2.5.1 La représentation des réservoirs de biodiversité 15

Légende des réservoirs de biodiversité sur les cartes au 1/100 000ème : 15

2.5.2 La représentation des corridors écologiques 26

Légende des corridors écologiques sur les cartes au 1/100 000ème 26

2.5.2.1 Zone de corridors diffus 26

2.5.2.2 Corridors écologiques linéaires : corridors d'importance régionale 26

2.5.2.3 Corridors écologiques en pas japonais 27

2.5.3 La représentation des éléments fragmentants 28

2.5.3.1 Les zones urbanisées 28

2.5.3.2 Les infrastructures linéaires de transports principales 31

2.5.3.3 Les obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau 33

2.5.3.4 Les secteurs à enjeux pour assurer les continuités écologiques des vallées 35

2.5.3.5 Les points/zones de conflit potentiel 35

2.5.4 La représentation des éléments potentiellement reconnectant 36

Légende des éléments potentiellement reconnectants sur les cartes au 1/100 000ème 36

2.5.5 La représentation des autres éléments 37
Légende des autres éléments sur les cartes au 1/100 000ème 37

3 CARTOGRAPHIE DES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE A L'ECHELLE 1/100 000 38

4 LISTE DES COMMUNES / DECOUPAGE EN PLANCHES DE L'ATLAS A L'ECHELLE DU 1/100 000 84

1 RAPPELS REGLEMENTAIRES

1.1 LE CONTENU DE L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE

L'article R.371-29 du code de l'environnement précise le contenu de l'atlas cartographique. Celui-ci comporte notamment :

1. une cartographie des éléments de la trame verte et bleue régionale à l'échelle 1/100 000 ;
2. une cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état assignés aux éléments de la trame verte et bleue à l'échelle 1/100 000, identifiant les principaux obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques ;
3. une carte de synthèse régionale schématique des éléments de la trame verte et bleue ;
4. une cartographie des actions prioritaires inscrites au plan d'action stratégique.

Le document cadre relatif aux orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, prévu à l'article L. 371-2 du code de l'environnement, détaille également les divers éléments susceptibles de figurer sur les cartes produites.

Le décret n°2014-45 du 20 janvier 2014 porte adoption de ces orientations nationales.

1.2 LES ELEMENTS FIGURANT SUR LES CARTES DE L'ATLAS

Selon le document cadre précité, les éléments figurant sur les cartes sont :

- les réservoirs de biodiversité ;
- les corridors ;
- les cours d'eau ;
- les espaces de mobilité des cours d'eau lorsqu'ils sont déterminés.
- les obstacles aux continuités écologiques constitutives de la Trame verte et bleue régionale.

De plus, sur l'ensemble des cartes doivent apparaître les éléments de repérage suivants pour faciliter leur lecture :

- les principales zones urbanisées de la région ;
- le nom des principales villes ;
- l'échelle numérique (fraction ex. 1/100 000) et échelle graphique (ex. barre graduée en km, ex. 1, 2 et 5 km) ;
- l'indication du Nord ;
- les limites régionales voisines.

L'annexe 4 du document cadre précise les éléments minimum à faire figurer sur les cartes au 1/100.000ème ainsi que sur la cartographie des actions prioritaires:

	Éléments minimum à représenter et typologie		
	Éléments de la Trame verte et bleue	**Autres éléments**	
Cartographie des éléments de la TVB au 1/100 000ème	- Réservoirs de biodiversité - Corridors - Cours d'eau : une seule catégorie : cours d'eau ou canaux classés ou importants pour la biodiversité. - Espaces de mobilité	- Zones urbanisées - Infrastructures linéaires de transports principales - Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques - Obstacle sur les cours d'eau retenus: Représentation des ouvrages identifiés comme obstacles à la continuité longitudinale du cours d'eau dans le Référentiel national des Obstacles à l'Écoulement (ROE)	Fond cartographique ou éléments « hors continuité » ▪ éléments de repérage à partir par exemple des référentiels Scan 1000 ou de la BD Topo ; ▪ linéaire du reste du réseau hydrographique (référentiel : BD Carthage)

	Éléments minimum à représenter et typologie		
	Éléments de la Trame verte et bleue	**Autres éléments**	
Cartographie des objectifs assignés aux éléments de la Trame verte et bleue au 1/100 000ème	- Réservoirs de biodiversité : distinction : **À préserver /à remettre en bon état** - Corridors : distinction : **À préserver /à remettre en bon état** - Cours d'eau : distinction : **À préserver /à restaurer** **et distinction pour chaque catégorie des cours d'eau et tronçons classés et des cours d'eau, tronçons, canaux non classés** - Espaces de mobilité	- Zones urbanisées - Infrastructures linéaires de transports principales - Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques - Obstacle sur les cours d'eau retenus: Représentation des ouvrages identifiés comme obstacles à la continuité longitudinale du cours d'eau dans le Référentiel national des Obstacles à l'Écoulement (ROE)	- Fond cartographique ou éléments « hors continuité » ▪ éléments de repérage à partir par exemple des référentiels Scan 1000 ou de la BD Topo ; ▪ linéaire du reste du réseau hydrographique (référentiel : BD Carthage)

	Éléments minimum à représenter et typologie	
	Éléments de la Trame verte et bleue	**Autres éléments**
Cartographie des actions prioritaires du plan d'action du schéma régional de cohérence écologique	- Réservoirs de biodiversité, corridors, cours d'eau pour lesquels des actions prioritaires sont prévues - Autres réservoirs de biodiversité et corridors (pour repérage) - Cours d'eau avec distinction relative à l'existence d'une démarche de bassin versant ou d'une maîtrise d'ouvrage suivante : ▪ Cours d'eau à enjeu de continuité inclus dans une démarche engagée : au sens existence d'une démarche de planification et d'une structure porteuse adaptée pour engager des actions de restauration nécessaires à l'échelle d'un bassin versant (SAGE, contrat de rivière, PNR) ou existence d'une maîtrise d'ouvrage ; ▪ Cours d'eau à enjeu de continuité pour lesquels une démarche est nécessaire. - Espace de mobilité avec le qualificatif « à délimiter par une étude »	- Infrastructures linéaires de transports et points/zones de conflit pour lesquels des actions prioritaires sont prévues - Autres infrastructures linéaires de transports et points/zones de conflit (pour repérage)

Les éléments ci-dessus ont été repris dans le SRCE de Poitou-Charentes, en tenant compte des données disponibles.

Ainsi, le document cadre indique qu'il est fortement recommandé d'intégrer également les espaces de mobilité des cours d'eau déjà identifiés sur la base d'études d'hydromorphologie fluviale, à l'échelle d'un bassin versant par les SDAGE, SAGE et Schémas départementaux des carrières.

Cependant la région est globalement peu concernée par cette question, les cours d'eau régionaux n'ayant pas des caractéristiques de débits et des substrats sédimentaires capables de produire une mobilité marquée. Aucun espace de mobilité n'a été formellement identifié en Région Poitou-Charentes à ce jour. L'amélioration des connaissances figure parmi les objectifs et les actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre du SRCE. Dans l'attente, le SRCE Poitou-Charentes a pris en compte l'information disponible en matière de zones inondables, la mobilité des cours d'eau s'effectuant naturellement dans ce fuseau.

2 PRESENTATION DE L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE DE POITOU-CHARENTES

2.1 LES MODES DE MISE A DISPOSITION

L'atlas cartographique du SRCE de Poitou-Charentes sera mis à disposition sous deux formes :

- des cartes au format PDF, présentées dans ce volet C du SRCE, permettant une lecture directe ou une impression papier. Les cartes couvrent l'intégralité de la région. Certaines cartes font apparaître pour partie les éléments de connaissance des régions voisines, dans la limite des 20km au-delà de la limite régionale.
- un outil cartographique en ligne, sur un site internet dédié, permettant de disposer du même contenu que les cartes PDF, mais aussi de faire varier les niveaux de zoom, dans la limite de la validité des données.

Ainsi, l'ensemble des cartes et données est disponible pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site http://www.tvb-poitou-charentes.fr.

La version définitive de l'atlas sera mise en ligne après approbation du SRCE.

Un document précisant les modalités d'utilisation de la cartographie en ligne sera également disponible en téléchargement sur le site précité.

2.2 AVERTISSEMENT CONCERNANT LA VALIDITE DES DONNEES ET L'ECHELLE D'USAGE

Les données utilisées pour l'élaboration du SRCE correspondent à l'état des connaissances au moment de sa rédaction (2012-2014) et aux données sources ayant servi à la construction de la TVB (par exemple, la couche d'occupation des sols Corine Land Cover date de 2006).

Il est ainsi possible de constater des différences entre les informations affichées dans la cartographie en ligne et la réalité sur le « terrain ».

Par ailleurs, les cartes sont établies pour un rendu à l'échelle 1/100.000ème (un centimètre sur la carte représente un kilomètre sur le terrain). Elles ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle, car la précision de l'information pourrait être incompatible avec l'usage envisagé, au risque d'engendrer des erreurs d'interprétation.

Le rendu au 1/100.000ème a vocation à orienter les travaux d'identification des continuités écologiques des collectivités territoriales engagées dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme ou les gestionnaires réalisant des travaux ou aménagements sur des infrastructures.

Mais il ne peut être repris « tel que » pour ces documents ou projets qui peuvent nécessiter une précision jusqu'au niveau de la parcelle cadastrale. Un travail de déclinaison de l'information à l'échelle adaptée sera pratiquement toujours indispensable.

L'utilisation de la cartographie en ligne implique la compréhension et l'acceptation des limites précitées :

- la date et la source des données
- l'échelle de représentation

C'est pourquoi des seuils minimaux ont été définis sur la cartographie en ligne en deçà desquels l'information n'est plus visible.

L'utilisation des cartes doit également s'accompagner de la lecture des autres volets du SRCE et notamment du volet B "présentation et modalités d'identification des composantes de la Trame verte et bleue".

En effet, il convient de rappeler que **l'ensemble des volets du SRCE** est à prendre en compte dans les documents d'urbanisme et autres documents de planification ainsi que dans les projets de l'Etat et des collectivités territoriales.

2.3 LA SYNTHESE REGIONALE SCHEMATIQUE

Du fait de la méthode mise en œuvre et afin de favoriser la lisibilité de la carte de synthèse des éléments de la Trame verte et bleue, seuls les principaux réservoirs, ou leurs regroupements, et les principales continuités terrestres et aquatiques, définis à dire d'expert à l'échelle régionale, ont été représentés de façon schématique.

Deux cartes de synthèse schématiques des continuités aériennes (migrations de l'avifaune) et en pas japonais (espèces des pelouses sèches calcicoles) sont également produites. Elles complètent la représentation des continuités terrestres et aquatiques établie au 100 000ème.

SYNTHESE REGIONALE SCHEMATIQUE DES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

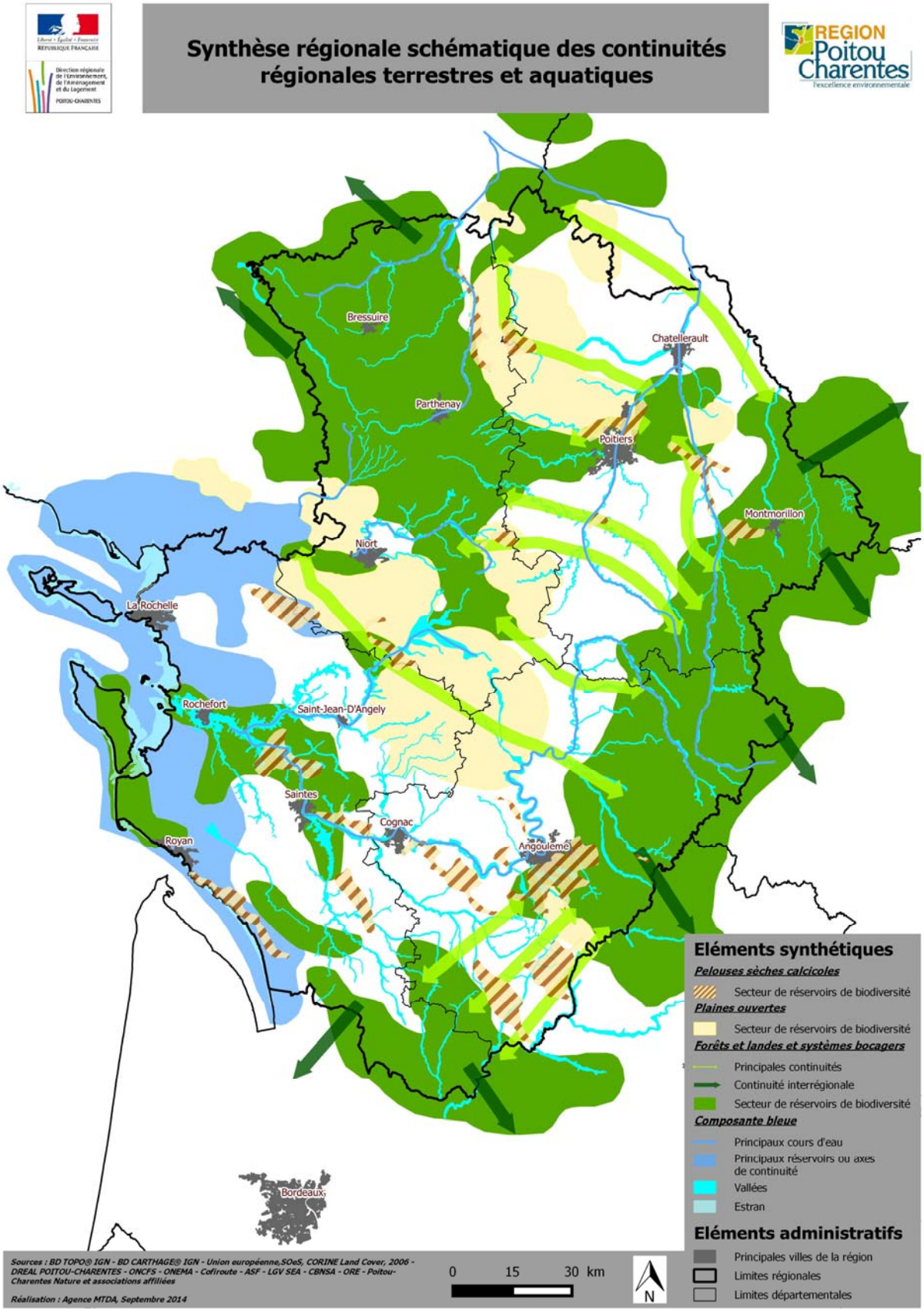

SYNTHESE REGIONALE SCHEMATIQUE DES CONTINUITES POUR L'AVIFAUNE

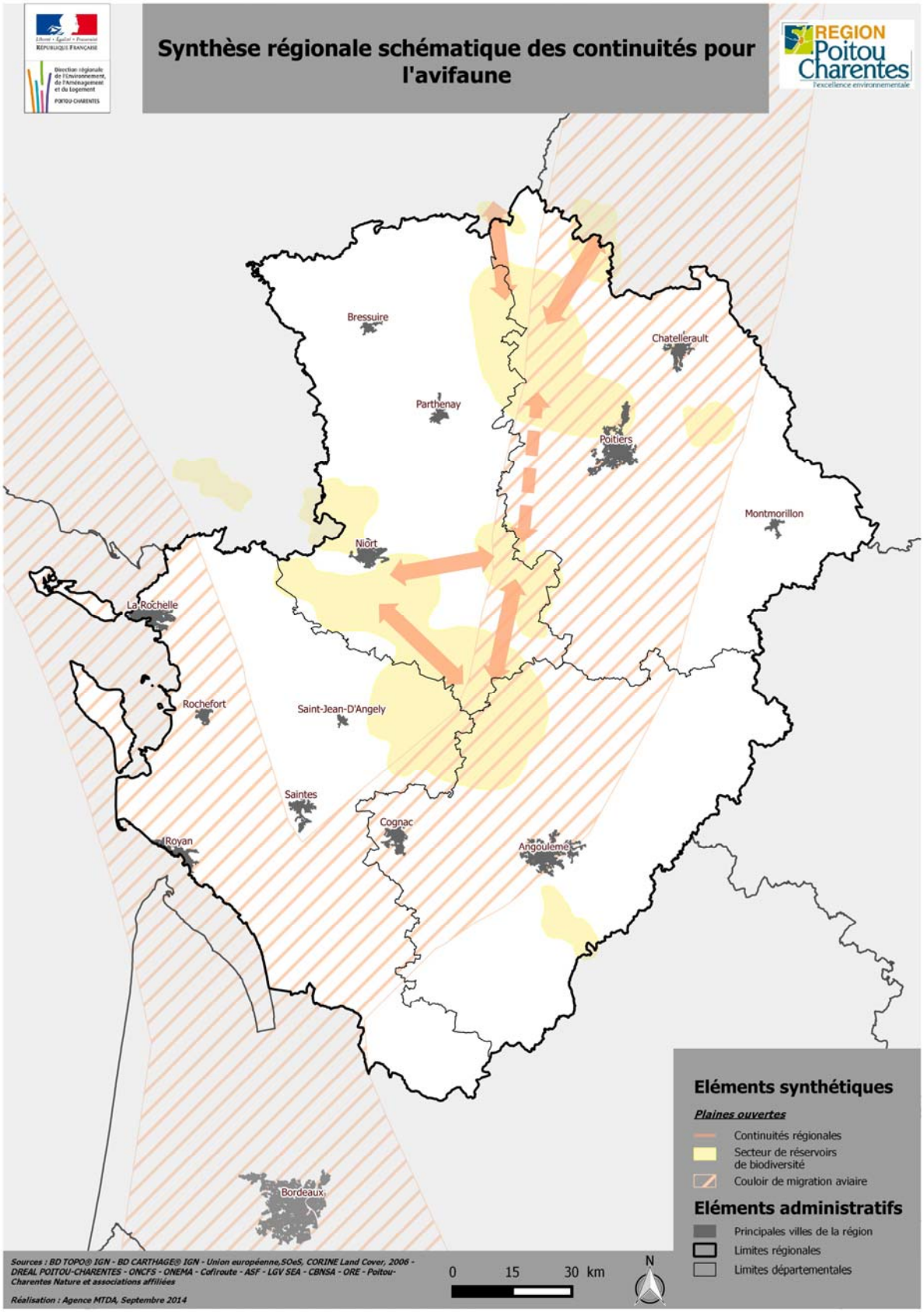

SYNTHESE REGIONALE SCHEMATIQUE DES CONTINUITES DES PELOUSES CALCICOLES EN PAS JAPONAIS

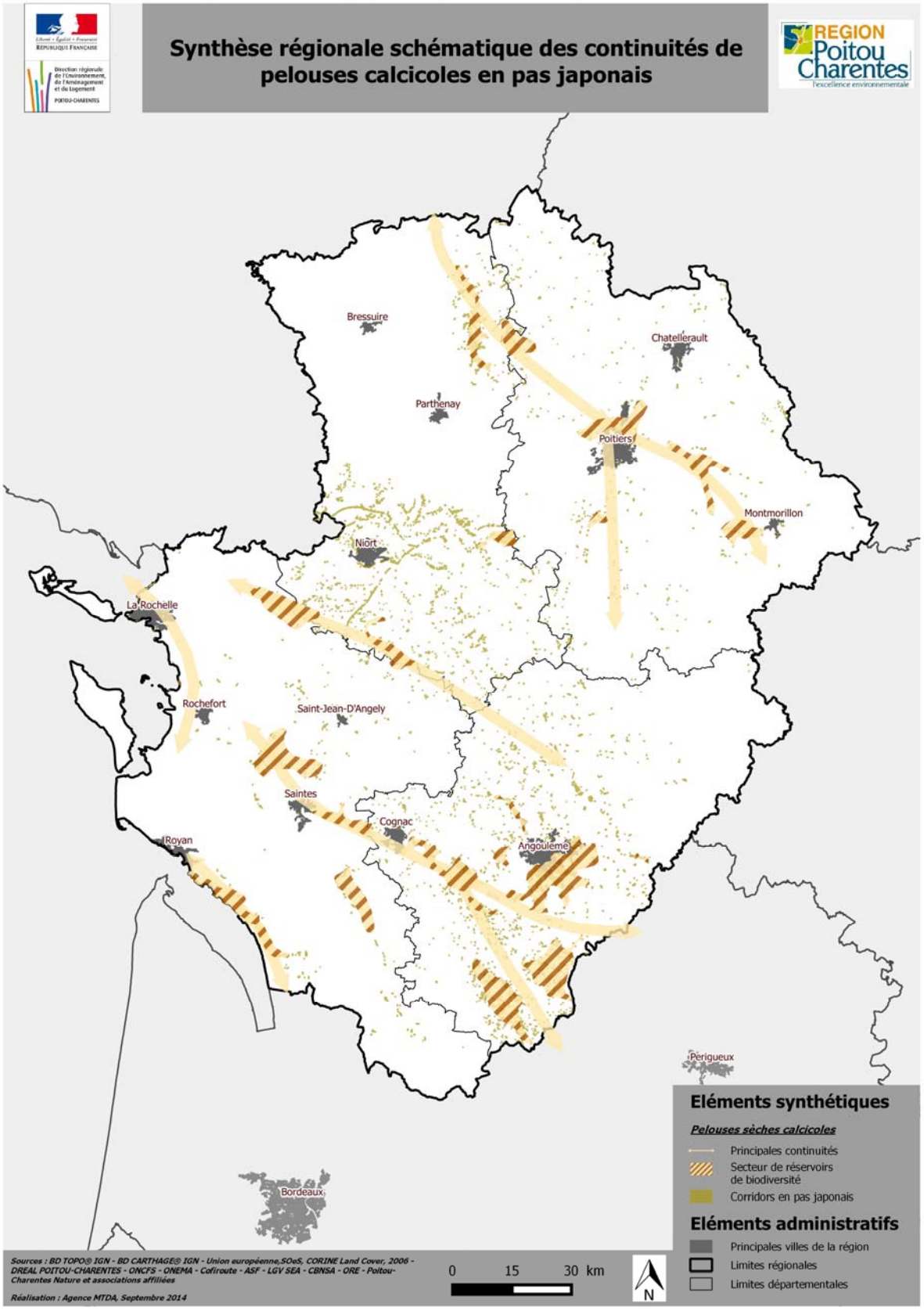

2.4 LA CARTOGRAPHIE DES ACTIONS PRIORITAIRES

La cartographie des actions prioritaires est également synthétique.

Les actions figurant dans le volet D du SRCE, portent soit sur la totalité de la région (actions de connaissance par exemple), ou bien ciblent plus particulièrement certains espaces (par exemple les bocages).

Concernant les actions « territorialisables », la carte produite reprend globalement le format de la carte des enjeux régionaux (volet A - diagnostic écologique), pour indiquer les principales réponses du plan d'action à ces enjeux.

En ce qui concerne la préservation du milieu littoral et l'aménagement des infrastructures, il s'agit d'une représentation de principe, donc peu précise.

CARTOGRAPHIE DES ACTIONS PRIORITAIRES INSCRITES AU PLAN D'ACTION STRATEGIQUE

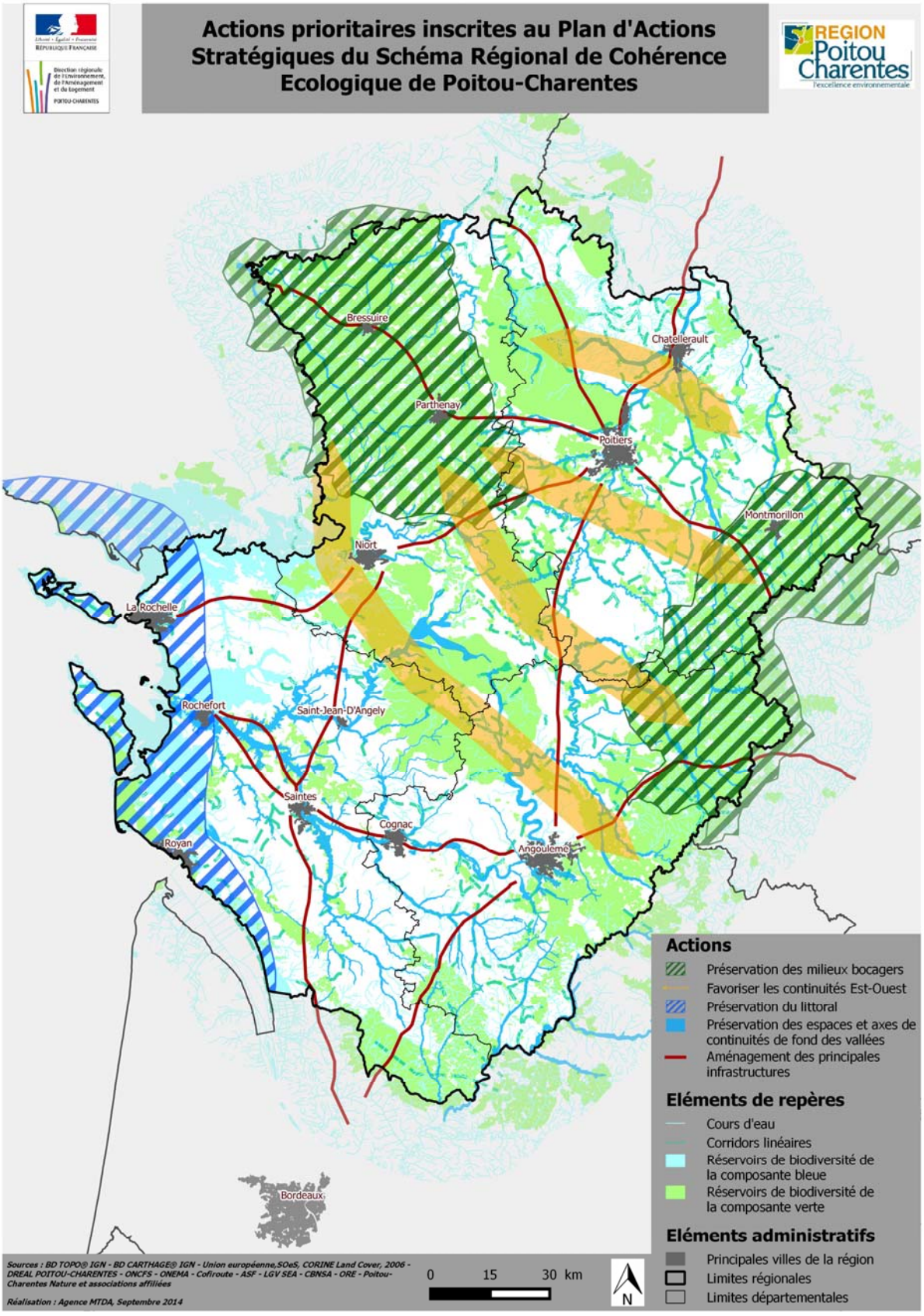

2.5 LES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LES OBJECTIFS ASSOCIES

Le présent volet précise uniquement les choix en matière de représentation. Pour la méthode d'identification des éléments, il convient de se référer au volet B, décrivant en détail les modes opératoires adoptés.

2.5.1 LA REPRESENTATION DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

LEGENDE DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE SUR LES CARTES AU 1/100 000EME :

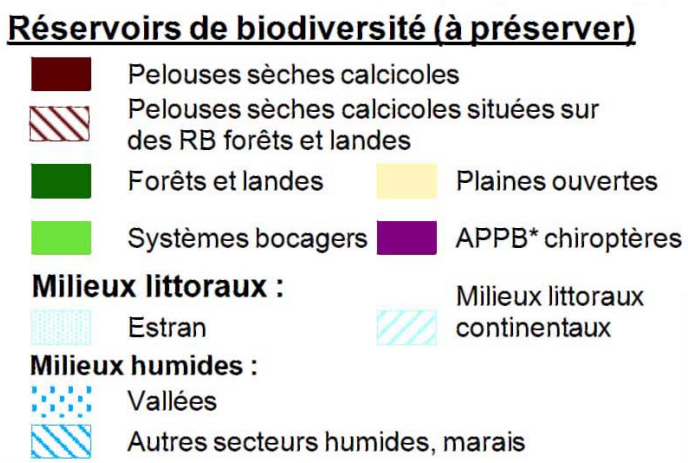

Les réservoirs de biodiversité sont représentés sous forme de polygones.

Les éléments de la trame verte sont pour leur majorité représentés en aplat de couleur car ils constituent généralement des ensembles de grande dimension à l'échelle régionale, et ne concernent le plus souvent qu'une sous-trame.

Les pelouses sèches calcicoles font parfois exception à cette règle. Certaines pelouses sèches calcicoles sont situées en lisière ou au sein de réservoirs de biodiversité de la sous-trame Forêts et Landes. Dans ces conditions, le contour du réservoir de pelouses sèches calcicoles est représenté en s'appuyant sur le contour de l'élément forestier correspondant, avec un remplissage sous forme de hachures.

Faute d'éléments de diagnostics disponibles à une échelle régionale, les réservoirs de biodiversité sont tous considérés comme **à préserver** dans leur représentation à l'échelle du 1/100.000ème. Toutefois, une expertise locale pourrait permettre de préciser si certains réservoirs de biodiversité doivent, au-delà de leur conservation, faire l'objet d'une remise en état.

DEGRE DE PRECISION DES LIMITES DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE :

D'une manière générale, en dehors des réservoirs de biodiversité obligatoires dont les limites s'appuient sur une cartographie officielle, le périmètre de l'ensemble des réservoirs de biodiversité devra faire l'objet d'une redéfinition pour les déclinaisons locales de la TVB, si cette recherche de précision est utile pour la prise en compte du SRCE.

*** forêts et landes :**

Les massifs forestiers correspondent à des entités géographiques possédant généralement des limites nettes à grande échelle. Toutefois, il a été choisi de ne pas définir les contours de ces réservoirs de biodiversité à une échelle plus précise que le 1/100 000 ème.

Les « réservoirs de biodiversité "forêts et landes" peuvent donc inclure des espaces lisières, qu'ils soient agricoles ou péri-urbains ; leur représentation au 1/100000 ème peut également parfois « déborder » sur certaines infrastructures.

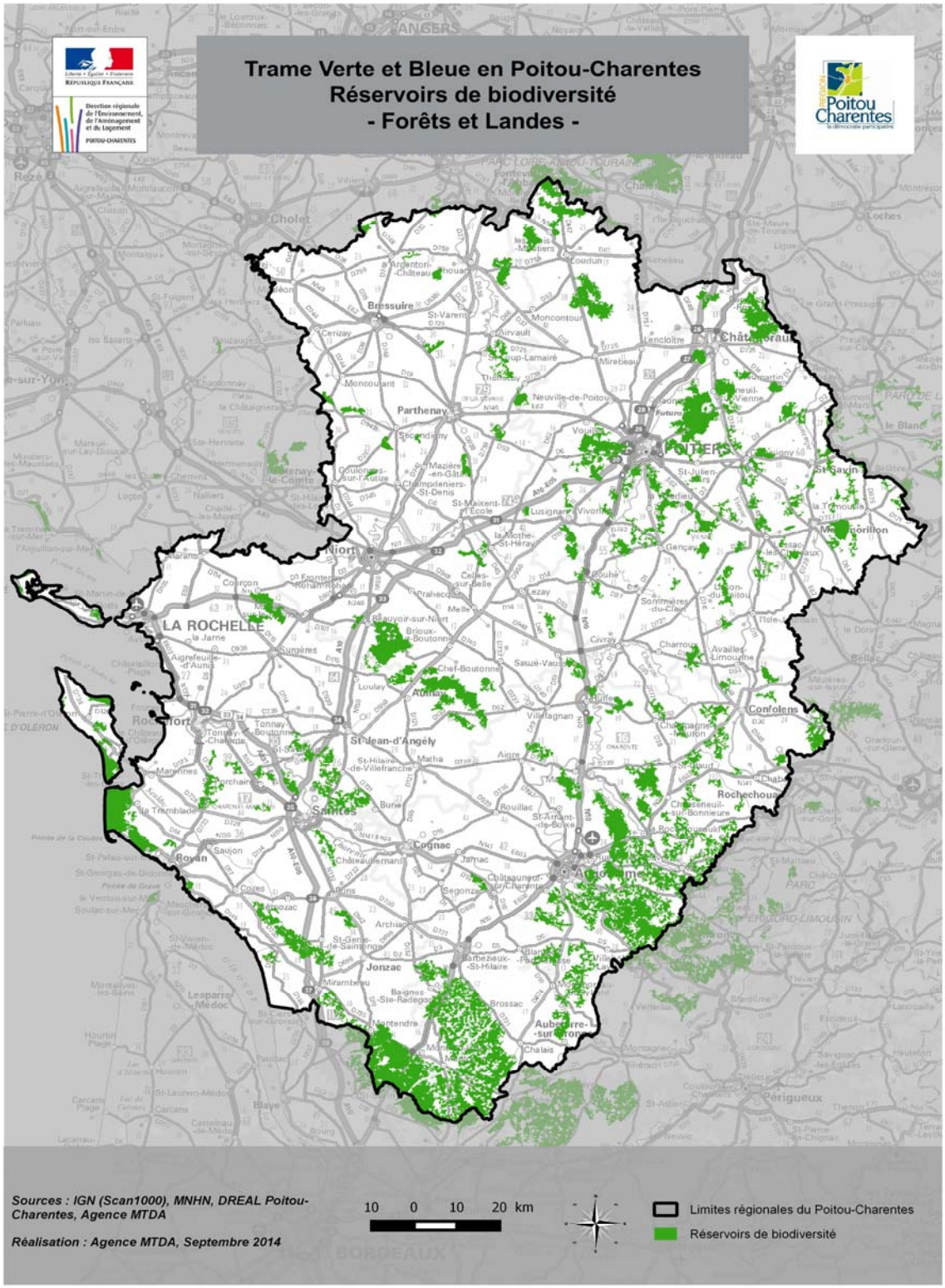
Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes
Réservoirs de biodiversité
- Forêts et Landes -
Sources : IGN (Scan1000), MNHN, DREAL Poitou-Charentes, Agence MTDA
Réalisation : Agence MTDA, Septembre 2014
10 0 10 20 km
Limites régionales du Poitou-Charentes
Réservoirs de biodiversité

*** Systèmes bocagers :**

Les limites affichées pour les réservoirs de biodiversité bocages ont une valeur indicative, ce milieu étant lui-même constitué d'une trame d'éléments multiple ; il ne s'agit pas en général d'entités géographiques possédant une limite nette à grande échelle.

Les différentes composantes du bocage n'ont pas pu faire, à l'échelle régionale, l'objet d'une analyse qualitative (par exemple, l'intégration de données relatives à des espèces patrimoniales peut permettre de refléter la qualité du milieu). Le seuil de précision de la modélisation est ainsi estimé à 300 hectares (les secteurs de moins de 300 ha inclus au sein d'un réservoir bocager ont été assimilés à celui-ci).

Les périmètres des RB bocagers pourront être redéfinis à l'échelle locale avec une nécessité de précision variable et proportionnée à la nature des éventuels projets envisagés par la collectivité ou le porteur de projet.

Les déclinaisons locales devront s'intéresser aux trois composantes essentielles du bocage : les haies, les prairies et la composante bleue (mares, zones humides, sources et chevelus de ruisseaux).

Ce travail pourra s'appuyer a minima sur une analyse sur orthophotos : approche quantitative avec un début de prise en compte qualitative (épaisseur des haies, densité des gros arbres, continuité des haies,…) ou par des inventaires locaux des haies (indiquant par exemple la richesse en arbres têtards).

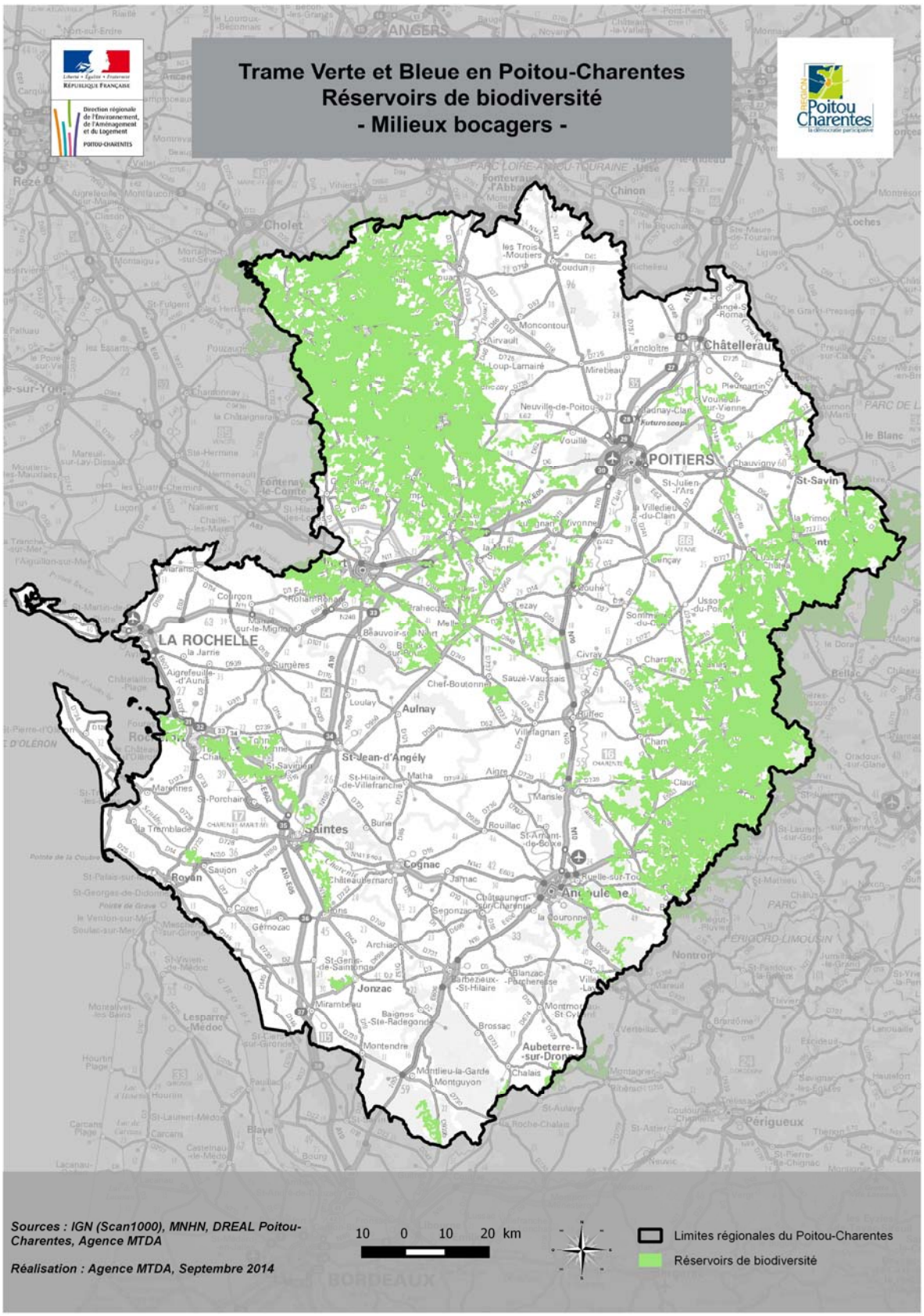
Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes
Réservoirs de biodiversité
- Milieux bocagers -
Sources : IGN (Scan1000), MNHN, DREAL Poitou-Charentes, Agence MTDA
Réalisation : Agence MTDA, Septembre 2014
10 0 10 20 km
Limites régionales du Poitou-Charentes
Réservoirs de biodiversité
POITIERS
LA ROCHELLE
Châtellerault
Saintes
Cognac
Angoulême
Jonzac
Aulnay
St-Jean-d'Angély
Royan

*** Plaines ouvertes :**

Pour cette sous-trame, il a été choisi de reprendre des périmètres existants, ayant déjà fait l'objet de validations scientifiques et de discussions avec les acteurs locaux :

- Périmètres des Zones de Protection Spéciale (ZPS) "avifaune de plaine" ou périmètre de contractualisation Natura 2000, lorsque celui-ci apparaît plus adapté à la prise en compte des enjeux biologiques ;

Périmètre de certaines ZNIEFF "avifaune de plaine ".

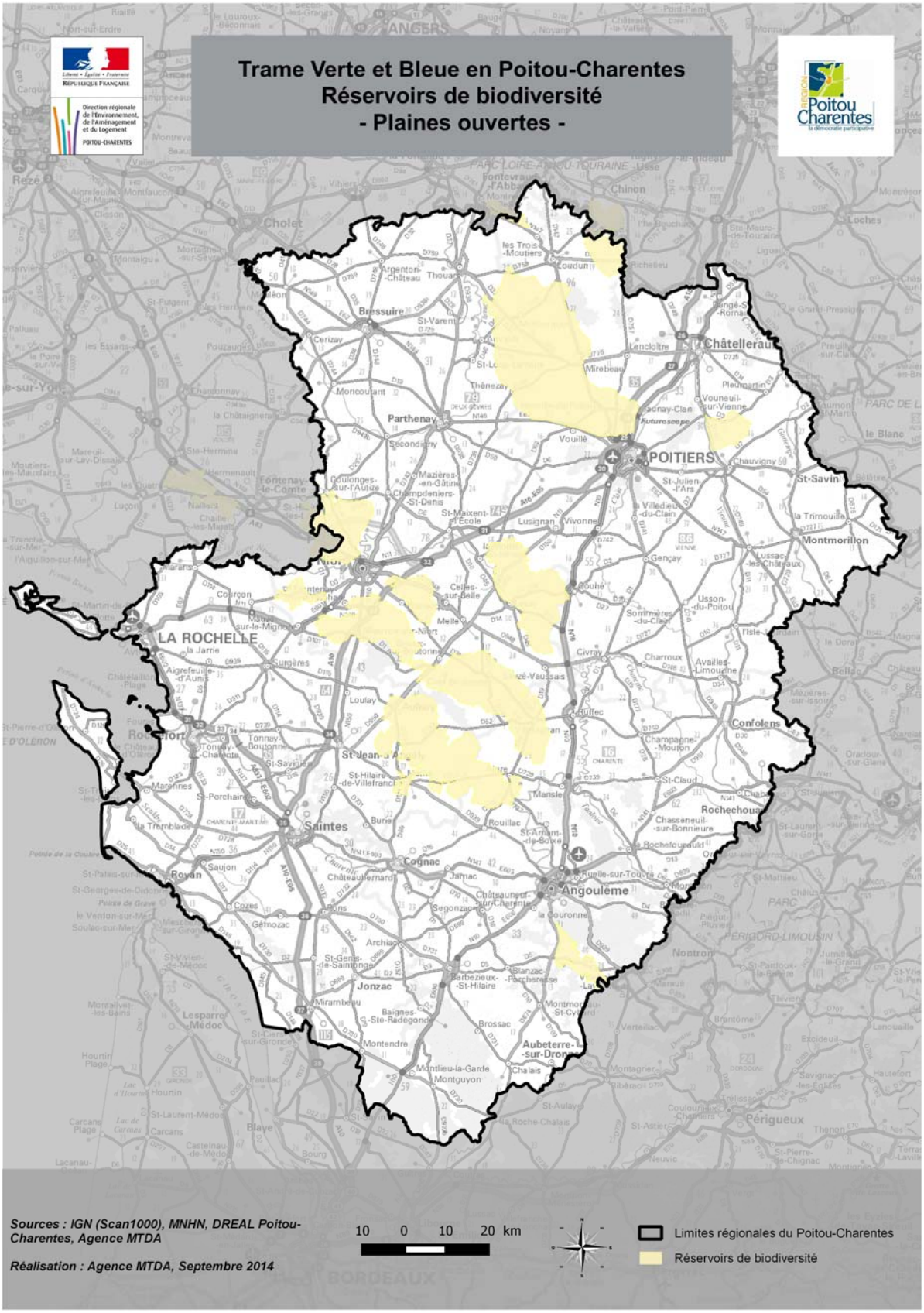
Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes
Réservoirs de biodiversité
- Plaines ouvertes -
Sources : IGN (Scan1000), MNHN, DREAL Poitou-Charentes, Agence MTDA
Réalisation : Agence MTDA, Septembre 2014
10 0 10 20 km
Limites régionales du Poitou-Charentes
Réservoirs de biodiversité
POITIERS
LA ROCHELLE
Châtellerault
Saintes
Angoulême
Cognac
Parthenay
Bressuire
Confolens
Montmorillon
St-Savin
Rochechouart
Jonzac
Aubeterre-sur-Dronne
Périgueux

Pelouses sèches calcicoles :

Les pelouses sèches calcicoles sont en général des éléments de petites dimensions non représentables au 100 000 ème (*surface moyenne de 1.5 ha pour les éléments identifiés dans le cadre des travaux du SRCE soit une surface de 1.5 mm2 au 100 000 ème*).

Les réservoirs de biodiversité identifiés et représentés sur l'Atlas correspondent à des regroupements de pelouses proches les unes des autres (moins de 400 mètres) et incluent de ce fait de nombreux espaces interstitiels (espaces agricoles, forestiers voire urbanisés).

Les périmètres de ces RB pourront être précisés à l'échelle locale.

Pour faciliter le travail de définition locale de la TVB, il est mis à disposition des collectivités les résultats de l'étude ORE/CBNSA de 2013 avec une base de données cartographique établie au 5000 ème des espaces présentant une forte probabilité de pelouses calcicoles (ou d'espaces très ouverts permettant le maintien de certaines espèces qui leurs sont inféodées).

Dans certains cas, il pourra être utile de rechercher à l'échelle locale, au sein de chacun des réservoirs de biodiversité "pelouses sèches calcicoles" définis au 100 000ème, les éventuelles continuités écologiques entre les différentes pelouses sèches calcicoles.

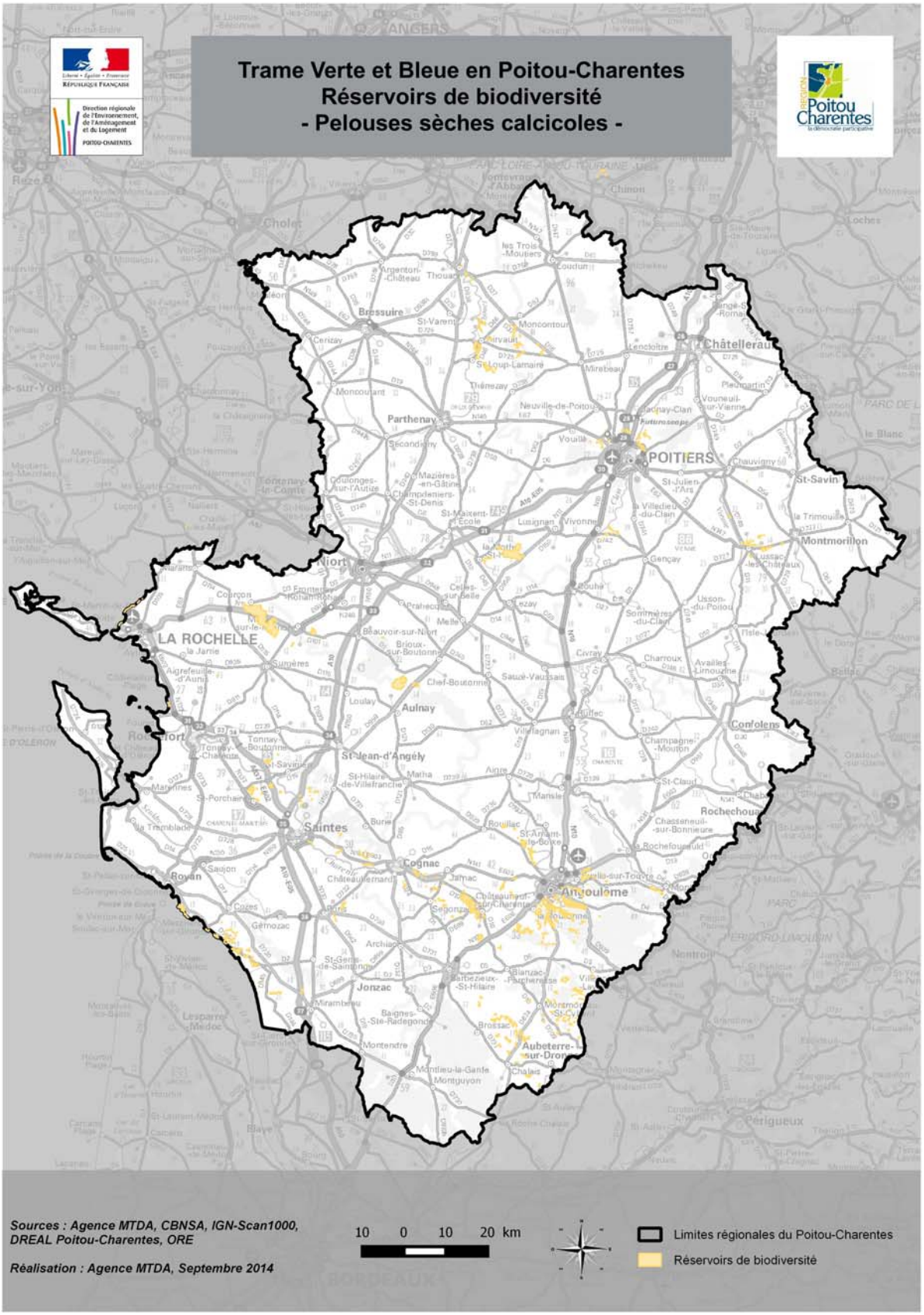
Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes
Réservoirs de biodiversité
- Pelouses sèches calcicoles -
Poitou Charentes
POITIERS
LA ROCHELLE
Niort
Châtellerault
Parthenay
Saintes
Cognac
Angoulême
Jonzac
Montmorillon
Confolens
Rochechouart
St-Savin
Aulnay
St-Jean-d'Angély
Sources : Agence MTDA, CBNSA, IGN-Scan1000, DREAL Poitou-Charentes, ORE
Réalisation : Agence MTDA, Septembre 2014
10 0 10 20 km
Limites régionales du Poitou-Charentes
Réservoirs de biodiversité

*** Composante bleue :**

Les éléments de la composante aquatique, sont des ensembles aux limites souvent très diffuses à l'échelle régionale (les zones humides notamment). Il est par ailleurs fréquent que les cours d'eau, marais, mares et étangs, … fassent partie des composantes favorables à d'autres sous-trames (bocages et forêts).

De même, les milieux littoraux (l'estran et les milieux littoraux continentaux) sont représentés avec des hachures pour marquer la superposition avec les autres sous-trames.

Les vallées et les autres secteurs humides sont des éléments pour lesquels il n'est pas pertinent de représenter une limite précise à l'échelle 1/100.000ème. Ces éléments sont représentés par un semis de points, sans limite de contours et en transparence avec les autres sous-trames.

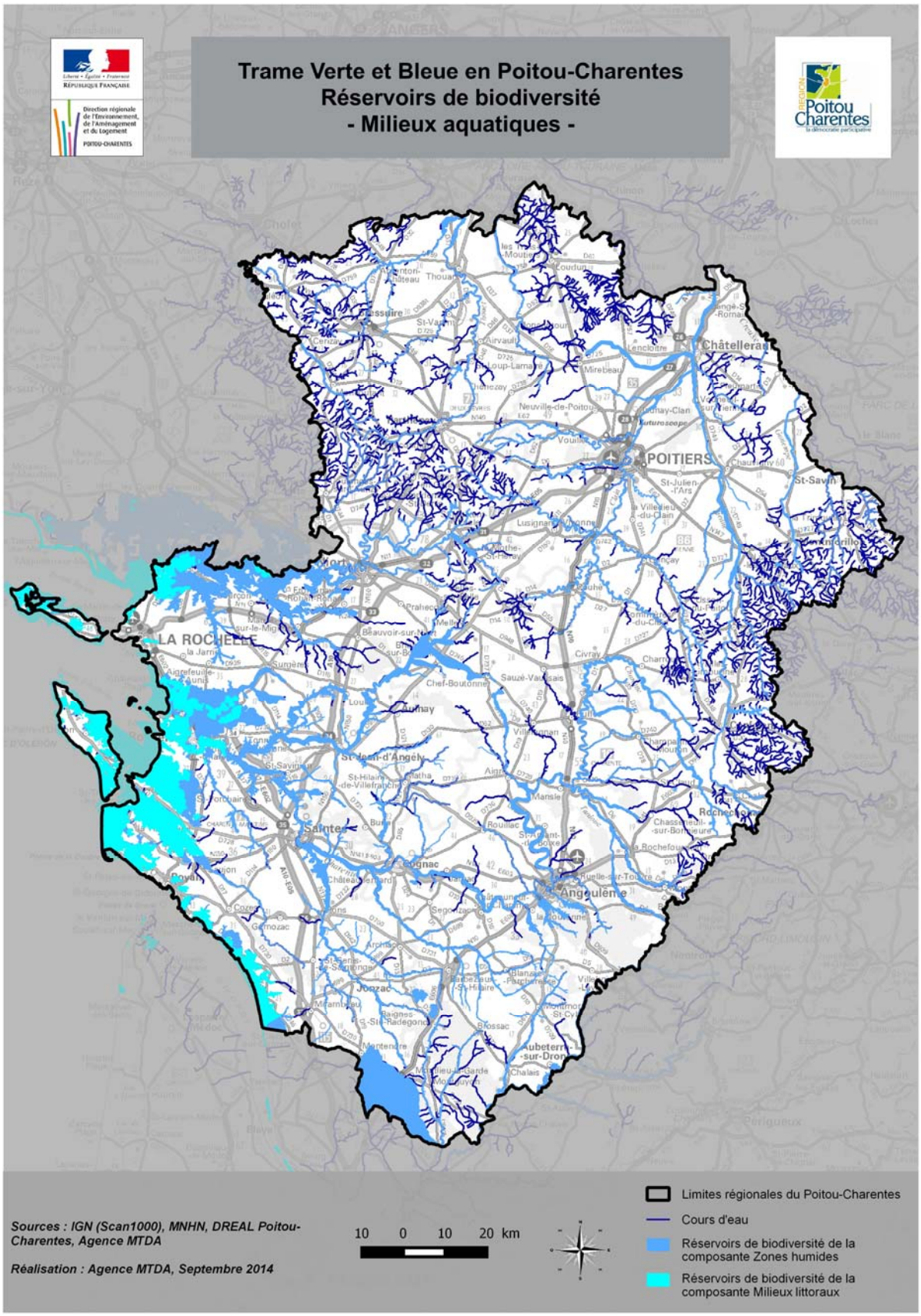
Trame Verte et Bleue en Poitou-Charentes
Réservoirs de biodiversité
- Milieux aquatiques -
Sources : IGN (Scan1000), MNHN, DREAL Poitou-Charentes, Agence MTDA
Réalisation : Agence MTDA, Septembre 2014
10 0 10 20 km
Limites régionales du Poitou-Charentes
Cours d'eau
Réservoirs de biodiversité de la composante Zones humides
Réservoirs de biodiversité de la composante Milieux littoraux
POITIERS
LA ROCHELLE
Châtellerault
Saintes
Cognac
Angoulême

2.5.2 LA REPRESENTATION DES CORRIDORS ECOLOGIQUES

LEGENDE DES CORRIDORS ECOLOGIQUES SUR LES CARTES AU 1/100 000EME

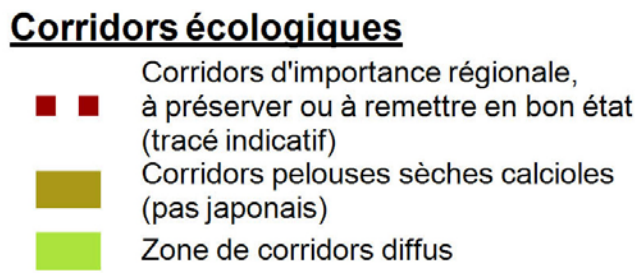

2.5.2.1 ZONE DE CORRIDORS DIFFUS

Les corridors diffus correspondent à des occupations des sols globalement favorables aux déplacements et à la survie des espèces des bocages, forêts et landes, et également des milieux humides. Les outils de modélisation utilisés à l'échelle régionale n'ont pas permis de définir des axes privilégiés de déplacement des espèces animales ou végétales au sein de ces espaces.

Il s'agit par exemple de boisements, de bocages dégradés (ou de bocages bien conservés mais de petite surface), de mares, de ripisylves, … suffisamment intéressants en tant que continuité écologique pour présenter un intérêt pour les espèces, et en connexion les uns avec les autres, sans toutefois que leurs caractéristiques puissent permettre de prétendre au « statut » de réservoir de biodiversité.

Il n'y a pas d'objectifs de préservation ou de remise en bon état spécifiques à ces corridors.

Ces espaces de corridors diffus assurant une continuité écologique entre réservoirs de biodiversité proches, les collectivités ou les porteurs de projet doivent - dans l'éventualité de projets susceptibles d'impacter ces espaces - rechercher et préciser la continuité entre les réservoirs adjacents.

2.5.2.2 CORRIDORS ECOLOGIQUES LINEAIRES : CORRIDORS D'IMPORTANCE REGIONALE

Les corridors écologiques linéaires favorables aux déplacements et à la survie des espèces des bocages, forêts et landes, et également des milieux humides sont représentés par un trait tireté. Il s'agit de tracés de principe s'appuyant dans la mesure du possible sur des éléments structurants du paysage. L'objectif est de représenter un " axe " sur, ou à proximité duquel, le corridor existe.

Le positionnement des corridors écologiques linéaires pourra être déterminé à l'échelle locale avec une précision proportionnée à la nature des éventuels projets envisagés par la collectivité ou le porteur de projet.

Les objectifs de préservation et de restauration n'ont pas pu être déterminés à l'échelle régionale, et dépendent largement des connaissances locales sur la fonctionnalité effective du tracé.

Les corridors issus de la modélisation ne sont pas représentés sur l'Atlas au 100 000 ème lorsqu'ils se superposent à des réservoirs de biodiversité "forêts et landes" et "systèmes bocagers".

Par contre, ils ont été représentés en sur-impression de la composante bleue au niveau des principales vallées qui assurent un rôle clef pour les continuités écologiques régionales.

2.5.2.3 CORRIDORS ECOLOGIQUES EN PAS JAPONAIS

L'identification des pelouses sèches calcicoles a reposé sur un inventaire exhaustif réalisé par l'ORE et le CBNSA.

Cet inventaire classe les pelouses répertoriées en deux classes :

- celles dont le caractère de pelouse est avéré : la majorité de ces pelouses a été retenue pour définir les réservoirs de biodiversité. Les contours des réservoirs de biodiversité correspondent à des groupes de pelouses distantes de moins de 400 m afin d'obtenir une représentation visible au 1/100.000ème. Les pelouses calcicoles non retenues en tant que réservoirs de biodiversité contribuent à la continuité écologique de cette sous-trame et sont représentées comme des corridors potentiels (en pas japonais).
- d'autres espaces dont le caractère de pelouse reste à vérifier. Ces espaces, qui comportent a priori un support favorable aux espèces caractéristiques de cette sous-trame, sont représentés comme des corridors potentiels (en pas japonais) de la sous-trame. Ces espaces peuvent être soit des pelouses calcicoles dont la valeur biologique n'a pas été évaluée, soit d'autres formations végétales présentant certaines caractéristiques des pelouses calcicoles (par exemple formations végétales rases se développant après exploitation d'une carrière).

2.5.3 LA REPRESENTATION DES ELEMENTS FRAGMENTANTS

LEGENDE DES ELEMENTS FRAGMENTANTS SUR LES CARTES AU 1/100 000EME

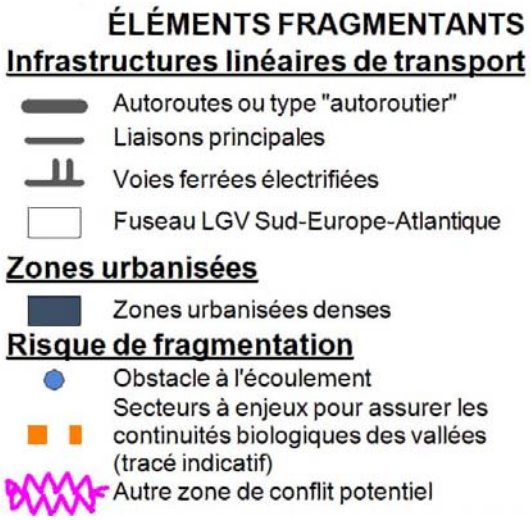

Les grandes catégories d'éléments fragmentants, décrites ci-dessous, correspondent aux éléments à faire figurer a minima conformément aux orientations nationales.

Il n'est pas proposé d'ajouter dans le SRCE de Poitou-Charentes d'autres types d'éléments.

A une échelle plus détaillée, d'autres éléments de fragmentation peuvent être identifiés par les collectivités ou les porteurs de projets.

2.5.3.1 LES ZONES URBANISEES

Les zones urbanisées denses sont considérées comme fragmentantes pour les composantes de la Trame verte et bleue régionale.

Pour le travail de définition du SRCE, elles correspondent aux secteurs bâtis présents dans Route500 de la BD Carto ainsi qu'aux surfaces bâties contigües (Corine Land Cover) de plus de 100 ha sur l'ensemble du territoire régional.

A ce titre, sur la frange littorale, tous les éléments urbanisés de Corine Land Cover ont été considérés comme potentiellement fragmentants, quelle que soit leur superficie.

Pour la représentation du SRCE dans l'atlas au 100 000 ème, afin de faciliter la lecture des cartes et leur appropriation par les acteurs locaux, il a été choisi après la consultation officielle de faire figurer des éléments de connaissance actualisés.

Ont ainsi été utilisés les éléments de la BD TOPO de 2014. Ceux-ci ont fait l'objet d'une mise en forme pour ne retenir que les unités urbaines d'une surface significative au 100 000 ème :

- érosion puis dilatation autour des éléments bâtis de la BD TOPO 2014 pour déterminer des polygones d'urbanisation dense,

- application d'un filtre surfacique de 5 hectares afin de ne retenir que les entités urbaines constituées et lisser les périmètres urbains.

La couche informatique des zones urbaines sans application de ces filtres surfaciques sera mise à disposition des collectivités pour un éventuel travail à une échelle locale.

Il convient de noter que dans les communes rurales dont le bâti est le plus dispersé, cette méthode ne permet de faire apparaître de zones bâties au 100 000 ème

CARTE DES ELEMENTS FRAGMENTANTS (ENSEMBLES URBAINS)

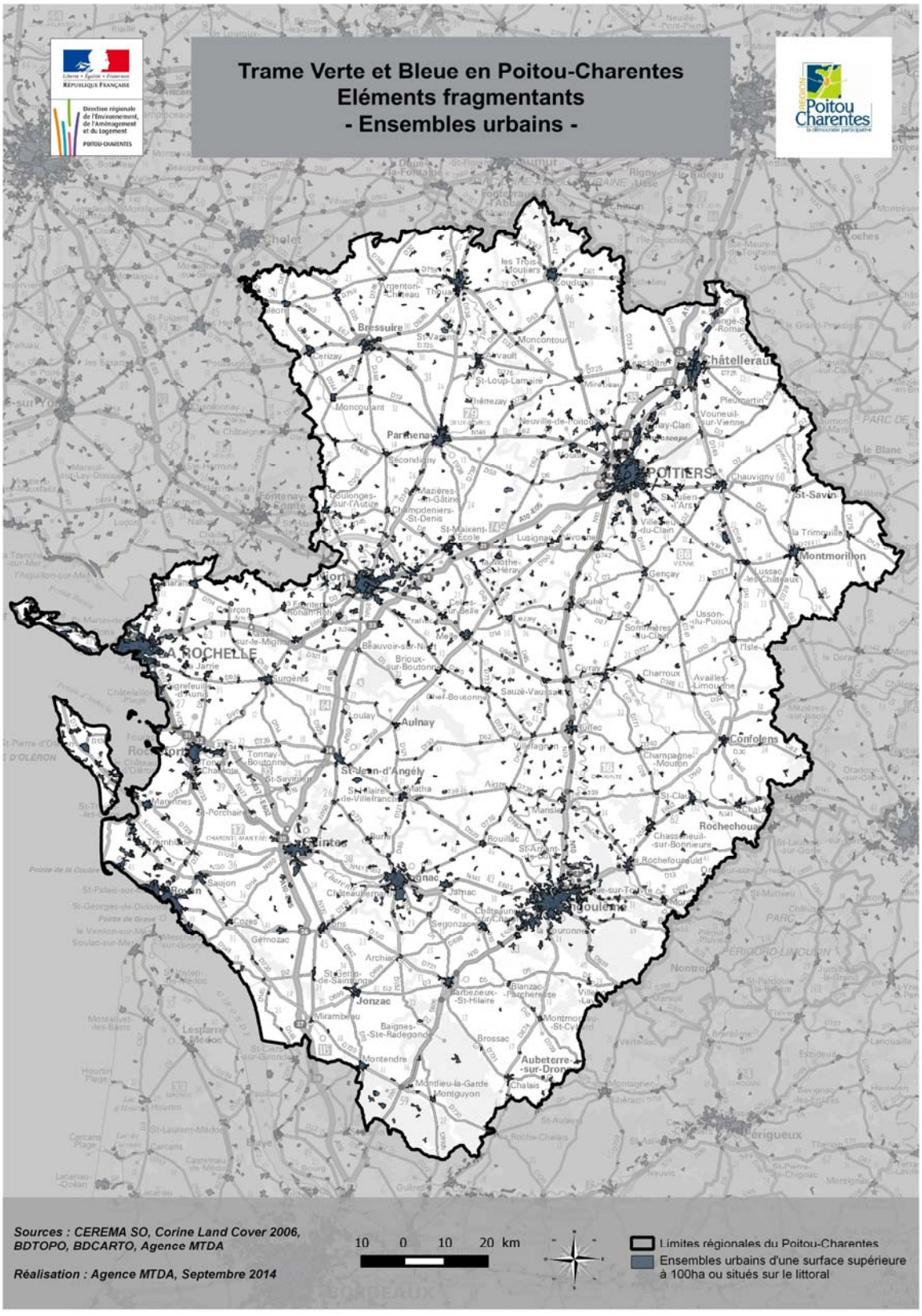

2.5.3.2 LES INFRASTRUCTURES LINEAIRES DE TRANSPORTS PRINCIPALES

Les infrastructures linéaires de transport considérées comme fragmentantes à l'échelle régionale sont :

- les autoroutes et les liaisons régionales dont le trafic journalier moyen est supérieur à 5000 véhicules/jour (source : BD Carto, et comptages routiers) ;

- les lignes ferroviaires principales et la LGV Tours-Bordeaux (source : BD Carto et RFF).

Au sein du territoire régional, d'autres infrastructures de taille inférieure peuvent constituer des éléments de rupture importante des continuités écologiques :

- en fonction de leurs caractéristiques propres : par exemple une route en fort remblai ou déblai constitue pour de nombreuses espèces un obstacle plus important qu'une route dont le niveau est proche du terrain naturel ;

- en fonction des caractéristiques physiques et biologiques des milieux traversés : les espèces des réservoirs de biodiversité "systèmes bocagers" et "forêts et landes" sont plus sensibles aux collisions routières que la plupart des espèces d'oiseaux qui caractérisent les réservoirs de biodiversité "plaines ouvertes". De même, la présence de mammifères semi-aquatiques comme le Vison d'Europe ou la Loutre peut justifier une analyse particulière de la franchissabilité des infrastructures et des ouvrages d'Art.

- en fonction des caractéristiques du trafic : les horaires des déplacements domicile-travail peuvent correspondre à certaines saisons aux périodes de forte sensibilité de la faune sauvage.

L'ensemble de ces éléments n'étant pas disponibles à l'échelle régionale, les déclinaisons locales de la TVB pourront préciser au niveau de leur territoire les infrastructures considérées comme fragmentantes.

CARTE DES ELEMENTS FRAGMENTANTS (INFRASTRUCTURES LINEAIRES DE TRANSPORT)

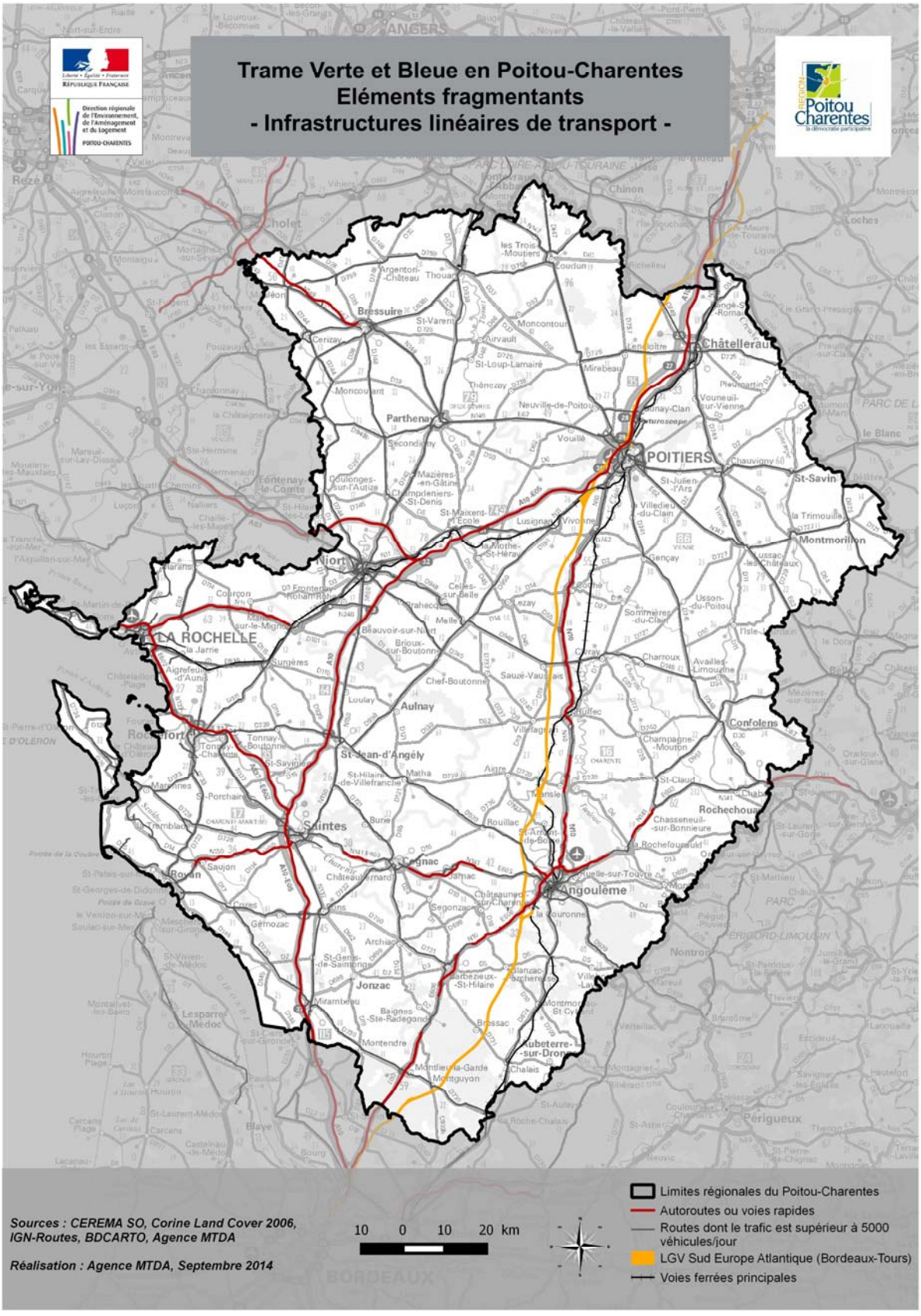

2.5.3.3 LES OBSTACLES A L'ECOULEMENT SUR LES COURS D'EAU

Les obstacles à la continuité longitudinale des cours d'eau ont été identifiés à partir du Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement (ROE) établi par l'ONEMA. Le ROE ne permet pas à lui seul de donner une information exhaustive sur le niveau de franchissabilité des obstacles.

Le choix a été fait de représenter l'ensemble des obstacles identifiés au titre du ROE sans distinction du niveau d'impact sur la continuité piscicole.

Ce référentiel complet sera mis à disposition des collectivités et porteurs de projets, en complément de la cartographie du SRCE approuvé, afin que ceux-ci puissent identifier et qualifier la nature de ces obstacles à une échelle locale.

CARTE DES ELEMENTS FRAGMENTANTS (OBSTACLES A L'ECOULEMENT)

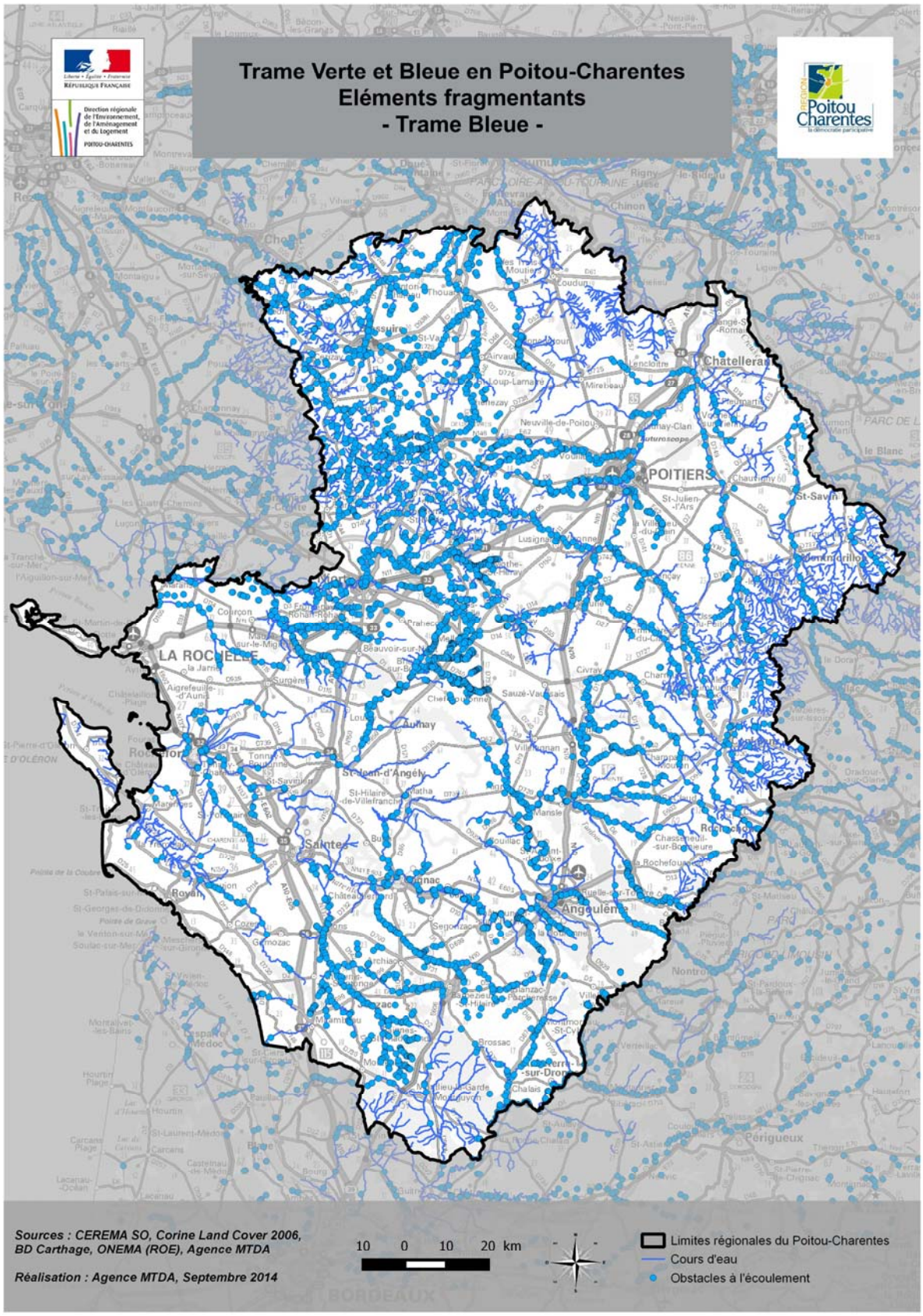

2.5.3.4 LES SECTEURS A ENJEUX POUR ASSURER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES DES VALLEES

Les principales vallées de Poitou-Charentes constituent des éléments majeurs de la continuité écologique régionale que ce soit pour les espèces strictement inféodées à la rivière mais aussi pour celles inféodées aux zones humides associées, aux ripisylves, voire aux coteaux calcaires ou aux autres milieux caractéristiques de la vallée.

Par ailleurs, ces espaces de vallées constituent historiquement des lieux privilégiés pour l'implantation humaine ; la quasi totalité des villes importantes de notre région englobent ainsi des espaces de vallées dont les fonctions écologiques apparaissent plus ou moins préservées.

Dans ces secteurs, il n'a pas été possible, à l'échelle du 100 000 ème et avec les données disponibles à l'échelle régionale, de préciser précisément des points de conflit potentiel.

Compte tenu de l'importance de ces vallées en matière de continuité écologique, l'atlas au 100 000 ème attire l'attention sur ces secteurs (modification de la couleur des corridors). Pour une bonne prise en compte de ces continuités, il s'agira de vérifier localement si l'urbanisation et les multiples infrastructures qui l'accompagnent préservent les principales continuités écologiques le long de la vallée.

2.5.3.5 LES POINTS/ZONES DE CONFLIT POTENTIEL

Les points ou zones de conflit potentiel représentés résultent d'un croisement « automatique » entre les zones urbanisées et les infrastructures linéaires de transport principales d'une part, et les composantes de la TVB (réservoirs de biodiversité et corridors linéaires). Il s'agit de zones de rupture potentielle des connectivités écologiques, identifiables à l'échelle régionale.

Cette modélisation a été ajustée par la connaissance des partenaires ayant participé aux divers groupes de travail.

En ce qui concerne les ouvrages d'Art sur les principales infrastructures, il n'existe pas de référentiel régional relatif à leur éventuelle transparence écologique.

Ces points, identifiés à l'échelle régionale, justifient d'une vérification locale afin de confirmer ou d'infirmer localement d'existence d'un point de conflit.

Il convient de souligner que cette identification est loin d'être exhaustive car fondée sur les seules infrastructures linéaires de transport principales ; en particulier, elle ne prend pas en compte les éventuelles ruptures de continuités à l'intérieur des réservoirs de biodiversité, secteurs où la sensibilité des espèces peut se révéler importante.

2.5.4 LA REPRESENTATION DES ELEMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANT

LEGENDE DES ELEMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS SUR LES CARTES AU 1/100 000EME

Certaines infrastructures linéaires de transport de la région sont équipées d'aménagements permettant de restaurer les continuités écologiques. Les services régionaux des routes (DIR Atlantique), les concessionnaires et exploitants d'autoroutes et LGV (ASF-Vinci, Cofiroute, LISEA) ont été consultés afin de réunir des informations sur les passages à faune existants.

Un symbole différent permet de distinguer les éléments potentiellement reconnectant pour la grande faune de ceux qui ne seraient efficaces que pour tout ou partie de la petite faune. Des vérifications de terrain sont toutefois nécessaires afin d'analyser la fonctionnalité de chacun de ces ouvrages.

En dehors du cas particulier du chantier de la LGV-SEA pour lequel une information exhaustive existe, il convient de souligner que la connaissance de ces éléments de reconnections écologiques est actuellement très parcellaire au niveau régional (données non recueillies ou non centralisées par les gestionnaires d'infrastructures).

Au fur et à mesure des acquisitions de connaissance (par exemple lors de la réalisation d'études sur le réseau routier national), les données seront mises à disposition des acteurs locaux sur le site internet dédié au SRCE.

2.5.5 LA REPRESENTATION DES AUTRES ELEMENTS

LEGENDE DES AUTRES ELEMENTS SUR LES CARTES AU 1/100 000EME

Les orientations nationales préconisent de ne pas laisser de zones blanches sur le fond cartographique. De fait, tous les espaces hors réservoirs et hors corridors peuvent contribuer aux continuités écologiques.

Pour favoriser l'interprétation, un fond constitué d'un nombre limité d'éléments de l'occupation du sol régionale est représenté (Corine Land Cover 2006).

Il s'agit des autres zones agricoles, forestières, ou bien en eau.

Enfin, le tracé des limites communales et les noms des communes figurent sur les cartes comme éléments de repérage.

3 CARTOGRAPHIE DES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE A L'ECHELLE 1/100 000

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

A02

ANDREZE
LA JUBAUDIERE
MELAY
COSSE-D'ANJOU
SAINT-PHILBERT-EN-MAUGES
SAINT-GEORGES-DES-GARDES
LA SALLE-DE-VI
BEGROLLES-EN-MAUGES
LA TOURLANDRY
SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES
LE MAY-SUR-EVRE
TREMENTINES
CORON
VEZINS
SAINT-ANDRE-DE-LA-MARCHE
SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET
NUAILLE
CHANTELOUP-LES-BOIS
LA SEGUINIERE
LA ROMAGNE
LA PLAINE
MAZIERES-EN-MAUGES
SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS
CHOLET
YZERNAY
MAULEVRIER
LA TESSOUALLE
MORTAGNE-SUR-SEVRE
LES CERQUEUX
SAINT-PIERRE-DES-ECHAUBROGNES
LA VERRIE
SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE
MAULEON

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

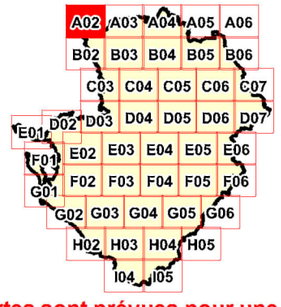

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

A03

MONTILLIERS
SAINT-GEORGES-SUR-LAYON
DOUE-LA-FONTAINE
MONTFORT
LA FOSSE-DE-TIGNE
CERNUSSON
TANCOIGNE
CONCOURSON-SUR-LAYON
BROSSAY
TREMONT
VIHIERS
LES VERCHERS-SUR-LAYON
VAUDELNAY
NUEIL-SUR-LAYON
LES CERQUEUX-SOUS-PASSAVANT
SAINT-MACAIRE-DU-BOIS
LE PUY-NOTRE-DAME
PASSAVANT-SUR-LAYON
SAINT-PAUL-DU-BOIS
CLERE-SUR-LAYON
BOUILLE-LORETZ
SAINT-MARTIN-DE
CERSAY
ARGENTON-L'EGLISE
SAINT-MAURICE-LA-FOUGEREUSE
GENNETON
SOMLOIRE
BRION-
BOUILLE-SAINT-PAUL
ULCOT
ETUSSON
SAINTE-VERGE
LE BREUIL-SOUS-ARGENTON
MASSAIS
BOESSE
ARGENTON-CHATEAU
SAINTE-RADEGONDE
THOUARS
SANZAY
MAUZE-THOUARSAIS
SAINT-CLEMENTIN
MOUTIERS-SOUS-ARGENTON
SAINT-JACQUES-DE-THOUARS
LA COUDRE
SAINT-JEAN-DE-THOUARS

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

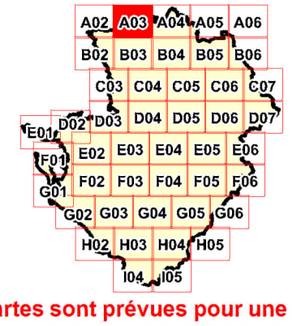

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

A04

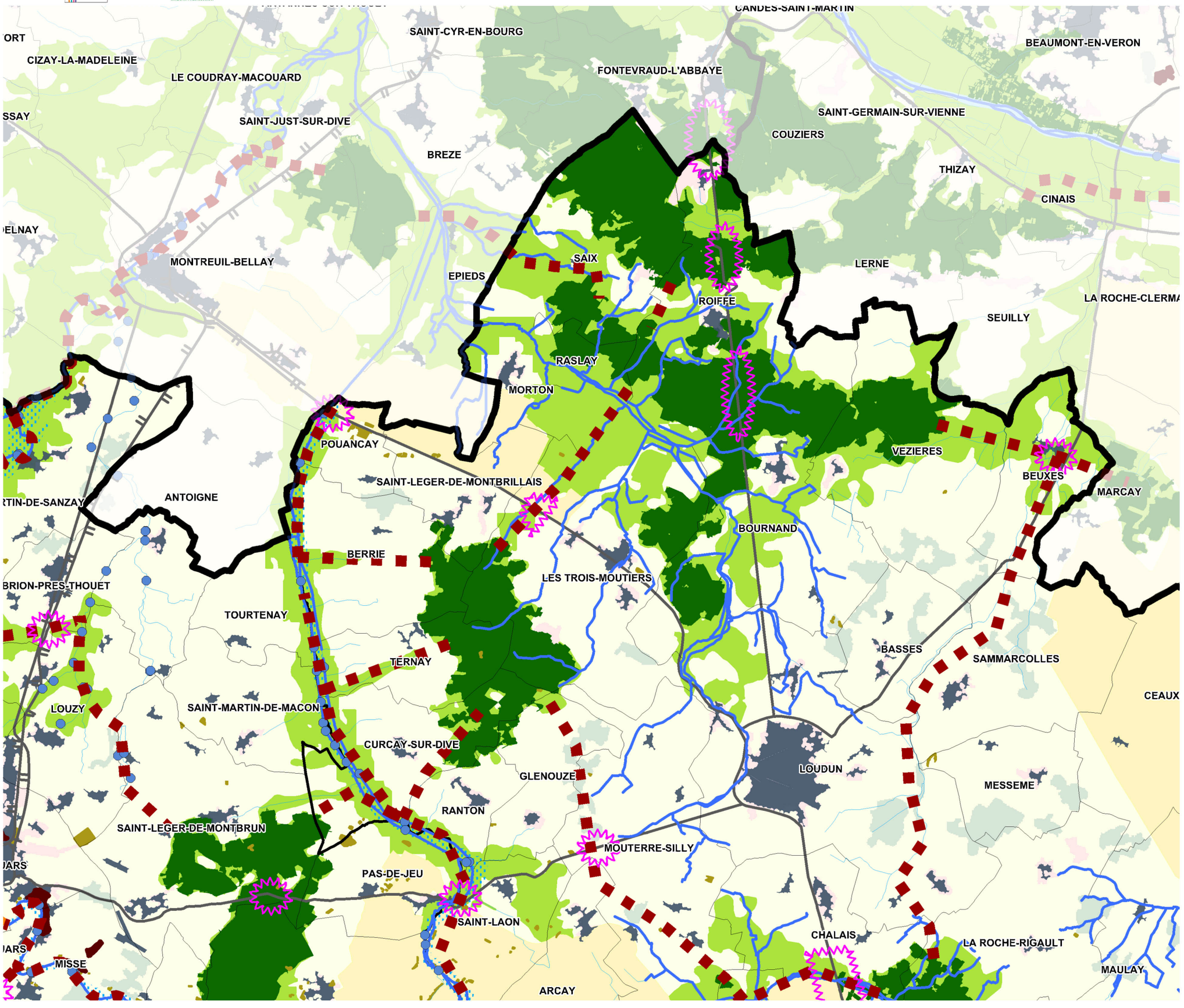

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

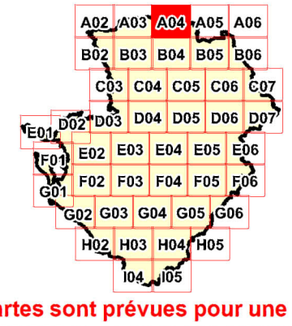

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

A05

CHINON
CRAVANT-LES-COTEAUX
AVON-LES-ROCHES
NEUIL
VILLEP
PANZOULT
CRISSAY-SUR-MANSE
RIVIERE
CLERMAULT
ANCHE
SAZILLY
L'ILE-BOUCHARD
CROUZILLES
SAINT-EPAIN
TAVANT
LIGRE
TROGUES
SAINTE-MAURE-DE-T
NOYANT-DE-TOURAINE
BRIZAY
THENEUIL
LEMERE
PARCAY-SUR-VIENNE
POUZAY
ASSAY
CHEZELLES
DRACHE
LA TOUR-SAINT-GELIN
CHAMPIGNY-SUR-VEUDE
RILLY-SUR-VIENNE
MAILLE
MARCILLY-SUR-VIENNE
VERNEUIL-LE-CHATEAU
CEAUX-EN-LOUDUN
CHAVEIGNES
COURCOUE
NOUATRE
MAI
POUANT
RICHELIEU
LUZE
LA CELLE-SAINT-AVANT
PORTS
PORT-DE-PILES
BRASLOU
PUSSIGNY
BRAYE-SOUS-FAYE
NUEIL-SOUS-FAYE
RAZINES
MARIGNY-MARMANDE
ANTOGNY-LE-TILLAC
LES ORMES

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

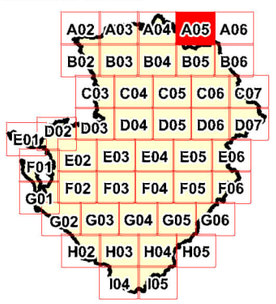

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

A06

TAUXIGNY
VILLEPERDUE
LOUANS
SAINT-BAULD
DOLUS-LE-SEC
SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS
LE LOUROUX
MANTHELAN
CHANCEAUX-PRES-LOCHES
RE-DE-TOURAINE
LOCHES
BOSSEE
MOUZAY
VOU
PERRUSSON
SEPMES
LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN
CHE
BOURNAN
VARENNES
SAINT-SENOCH
CIRAN
LIGUEIL
VERNEUIL-SUR-INDRE
CIVRAY-SUR-ESVES
MARCE-SUR-ESVES
ESVES-LE-MOUTIER
CUSSAY
DESCARTES
FERRIERE-LARCON
BETZ-LE-CHATEAU
PAULMY
BUXEUIL
NEUILLY-LE-BRIGNON
SAINT-FLOVIER

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

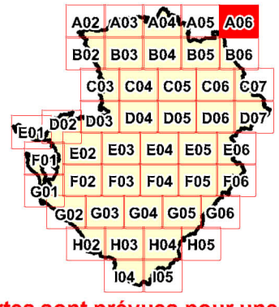

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

B02

SAINT-MALO-DU-BOIS
CHAMBRETAUD
TREIZE-VENTS
MALLIEVRE
LES EPESSES
LES HERBIERS
SAINT-MARS-LA-REORTHE
SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE
SAINT-PAUL-EN-PAREDS
LA FLOCELLIERE
LA POMMERAIE-SUR-SEVRE
ROCHETREJOUX
LE BOUPERE
POUZAUGES
SAINT-PROUANT
CAY
MONSIREIGNE
LA MEILLERAIE-TILLAY
SIGOURNAIS
CHAVAGNES-LES-REDOUX
TALLUD-SAINTE-GEMME
SAINT-MESMIN
SAINT-AMAND-SUR-SEVRE
LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR
LA PETITE-BOISSIERE
LE PIN
COMBRAND
MONTRAVERS
CERIZAY
CIRIERES
SAINT-ANDRE-SUR-SEVRE
LA FORET-SUR-SEVRE
MONTOURNAIS
MENOMBLET
REAUMUR
SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

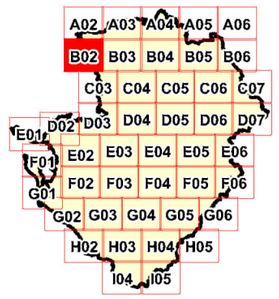

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

B03

LA COUDRE
NUEIL-LES-AUBIERS
SAINT-JEAN-DE-THOUARS
SAINT-AUBIN-DU-PLAIN
LA CHAPELLE-GAUDIN
LUZAY
VOULTEGON
COULONGES-THOUARSAIS
LUCHE-THOUARSAIS
SAINTE-GEMME
BRETIGNOLLES
SAINT-VARENT
GEAY
BRESSUIRE
PIERREFITTE
GLENAY
FAYE-L'ABBESSE
BOUSSAIS
TESSONNIERE
CHICHE
COURLAY
BOISME
LOUIN
CHANTELOUP
MAISONTIERS
MONCOUTANT
LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT
AMAILLOUX
PUGNY
CLESSE
LAGEON
GOURGE
LE BREUIL-BERNARD
SAINT-GERMAIN-DE-LONGUE-CHAUME

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

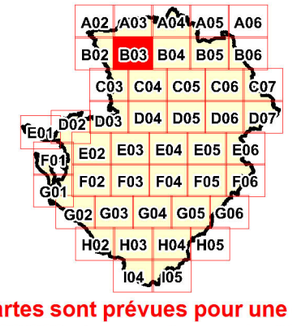

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

**APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope*

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

B04

MISSE
ARCAY
MAULAY
TAIZE
OIRON
ANGLIERS
DERCE
BRIE
MARTAIZE
AULNAY
GUESNES
MONTS-SUR-GUESNES
SAINT-GENEROUX
SAINT-JOUIN-DE-MARNES
SAIRE
LA CHAUSSEE
IRAIS
SAINT-CLAIR
MONCONTOUR
VERRUE
AVAILLES-THOUARSAIS
MARNES
AIRVAULT
SAINT-JEAN-DE-SAUVES
COUSSAY
CHOUPPES
LA GRIMAUDIERE
ASSAIS-LES-JUMEAUX
MAZEUIL
MIREBEAU
SAINT-LOUP-LAMAIRE
LE CHILLOU
CRAON
CUHON
VARENNES
PRESSIGNY
AMBERRE
MASSOGNES
DOUX
AUBIGNY
BLASLA
THENEZAY
MAISONNEUVE
CHAMPIGNY-LE-SEC
VOUZAILLES

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

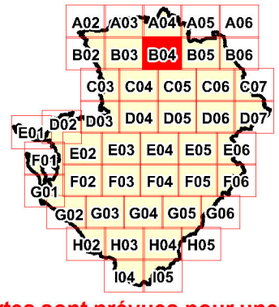

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

B05

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

ANTOGNY-LE-TILLAC
LES ORMES
JAULNAY
FAYE-LA-VINEUSE
VELLECHES
MONDION
SERIGNY
PRINCAY
SAINT-CHRISTOPHE
DANGE-SAINT-ROMAIN
LEIGNE-SUR-USSEAU
VAUX-SUR-VIENNE
BERTHEGON
SAIRES
SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS
USSEAU
ORCHES
ANTRAN
SAVIGNY-SOUS-FAYE
SOSSAIS
INGRANDES
OYRE
THURE
DOUSSAY
CERNAY
SAINT-GENEST-D'AMBIERE
CHATELLERAULT
LENCLOITRE
SCORBE-CLAIRVAUX
SAINT-SAUVI
THURAGEAU
OUZILLY
COLOMBIERS
NAINTRE
SENILLE
CENON-SUR-VIENNE
MARIGNY-BRIZAY
AVAILLES-EN-CHATELLERAULT
CHENECHE
BEAUMONT
VENDEUVRE-DU-POITOU
CHABOURNAY
MONTHOIRON
VOUNEUIL-SUR-VIENNE

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

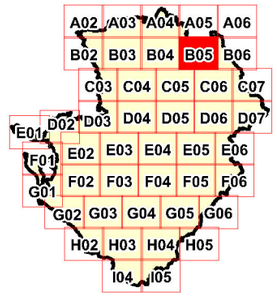

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

B06

BUXEUIL
NEUILLY-LE-BRIGNON
SAINT-FLOVIER
ABILLY
LA CELLE-GUENAND
SAINT-REMY-SUR-CREUSE
LE GRAND-PRESSIGNY
CHARNIZAY
LE PETIT-PRESSIGNY
OBTER
LEUGNY
LA GUERCHE
BARROU
CHAUMUSSAY
MAIRE
BOUSSAY
PREUILLY-SUR-CLAISE
CHAMBON
LESIGNY
AZAY
BOSSAY-SUR-CLAISE
COUSSAY-LES-BOIS
-SAUVEUR
MARTIZAY
YZEURES-SUR-CREUSE
LA ROCHE-POSAY
LEIGNE-LES-BOIS
TOURNON-SAINT-PIERRE
PLEUMARTIN
LUREUIL
NEONS-SUR-CREUSE
VICQ-SUR-GARTEMPE
TOURNON-SAINT-MARTIN

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

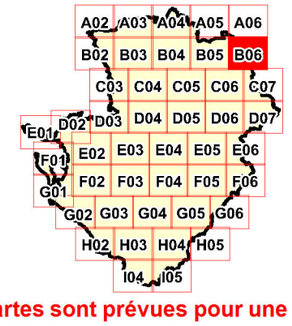

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Colroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

C03

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN
SAINT-GERMAIN-L'AIGUILLER
CHEFFOIS
OUILLERON-EN-PAREDS
LA TARDIERE
SAINT-MAURICE-LE-GIRARD
LA CHATAIGNERAIE
BREUIL-BARRET
SAINT-SULPICE-EN-PAREDS
ANTIGNY
LOGE-FOUGEREUSE
LA CHAPELLE-AUX-LYS
OUILDROUX
CEZAIS
SAINT-MAURICE-DES-NOUES
SAINT-HILAIRE-DE-VOUST
ES-GATS
VOUVANT
PUY-DE-SERRE
MARILLET
BOURNEAU
GONDE
MERVENT
FAYMOREAU
ERIGNE
FOUSSAIS-PAYRE
PISSOTTE
L'ORBRIE
SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ
SAINT-HILAIRE-DES-LOGES
VES
FONTENAY-LE-COMTE
LE BREUIL-BERNARD
MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE
LA CHAPELLE-SAINT-ETIENNE
LARGEASSE
NEUVY-BOUIN
TRAYES
L'ABSIE
SAINT-PAUL-EN-GATINE
VERNOUX-EN-GATINE
SECONDI
SCILLE
LE BUSSEAU
LE BEUGNON
LE RETAIL
LA CHAPELLE-THIREUIL
FENIOUX
SAINT-LAURS
PUIHARDY
SAINT-MAIXENT-DE-BEUGNE
PAMPLIE
XAINTRAY
BECELEUF
ARDIN
COULONGES-SUR-L'AUTIZE
SURIN

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

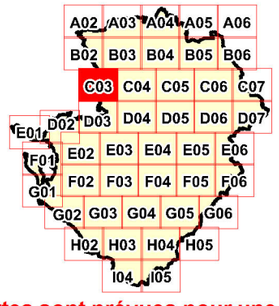

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

C04

ADILLY
VIENNAY
THENEZAY
LHOUMOIS
FENERY
OROUX
CHATILLON-SUR-THOUET
POUGNE-HERISSON
SAINT-AUBIN-LE-CLOUD
LA PEYRATTE
PARTHENAY
LA FERRIERE-EN-PARTHENAY
LE TALLUD
AZAY-SUR-THOUET
SAURAIS
LA CHAPELLE-BERTRAND
POMPAIRE
SOUTIERS
ALLONNE
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX
SAINT-PARDOUX
BEAULIEU-SOUS-PARTHENAY
VASLES
VOUHE
LA BOISSIERE-EN-GATINE
VAUSSEROUX
REFFANNES
LES GROSEILLERS
SAINT-LIN
VAUTEBIS
LES FORGES
MAZIERES-EN-GATINE
VERRUYES
COURS
CHANTECORPS
CLAVE
COUTIERES
MENIGOUTE
CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS
SAINT-GEORGES-DE-NOISNE

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

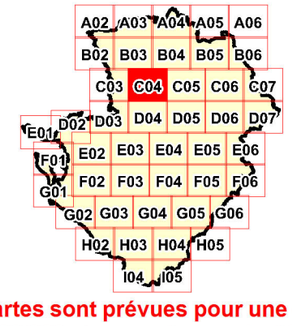

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

C05

MAISONNEUVE
VOUZAILLES
CHAMPIGNY-LE-SEC
VENDEUVRE-DU-POITOU
CHABOURNAY
CHERVES
LE ROCHEREAU
CHARRAIS
JAUNAY-CLAN
NEUVILLE-DE-POITOU
MAILLE
VILLIERS
YVERSAY
FROZES
CHALANDRAY
AVANTON
CISSE
CHASSENEUIL-DU-POITOU
AYRON
CHIRE-EN-MONTREUIL
MIGNE-AUXANCES
VOUILLE
LATILLE
QUINCAY
BUXEROLLES
BIARD
POITIERS
MONTREUIL-BONNIN
BENASSAY
BERUGES
SAINT-BENOIT
LAVAUSSEAU
CROUTELLE
LA CHAPELLE-MONTREUIL
FONTAINE-LE-COMTE
LIGUGE
SMARVES
SANXAY
CURZAY-SUR-VONNE
COULOMBIERS
ITEUIL

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

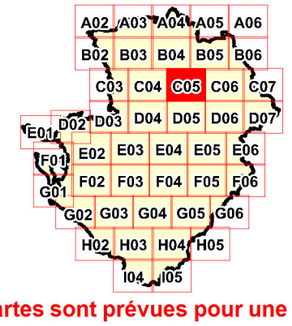

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS; CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

C06

VOUNEUIL-SUR-VIENNE
SAINT-CYR
DISSAY
SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX
MONTHOIRON
CHENEVELLES
BONNEUIL-MATOURS
ARCHIGNY
SAINT-P
LA CHAPELLE-MOULIERE
BELLEFONDS
LA PUYE
MONTAMISE
LINIERS
LA BU
SAINTE-RADEGONDE
BIGNOUX
BONNES
LAVOUX
LAUTHIERS
SEVRES-ANXAUMONT
PAIZAY-LE-SEC
JARDRES
SAINT-JULIEN-L'ARS
FLEIX
IGNALOUX-BEAUVOIR
CHAUVIGNY
POUILLE
SAVIGNY-LEVESCAULT
TERCE
NOUAILLE-MAUPERTUIS
LEIGNES-SUR-FONTAINE
VALDIVIENNE
NIEUIL-L'ESPOIR

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

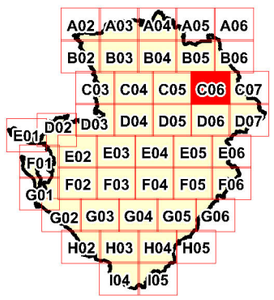

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

C07

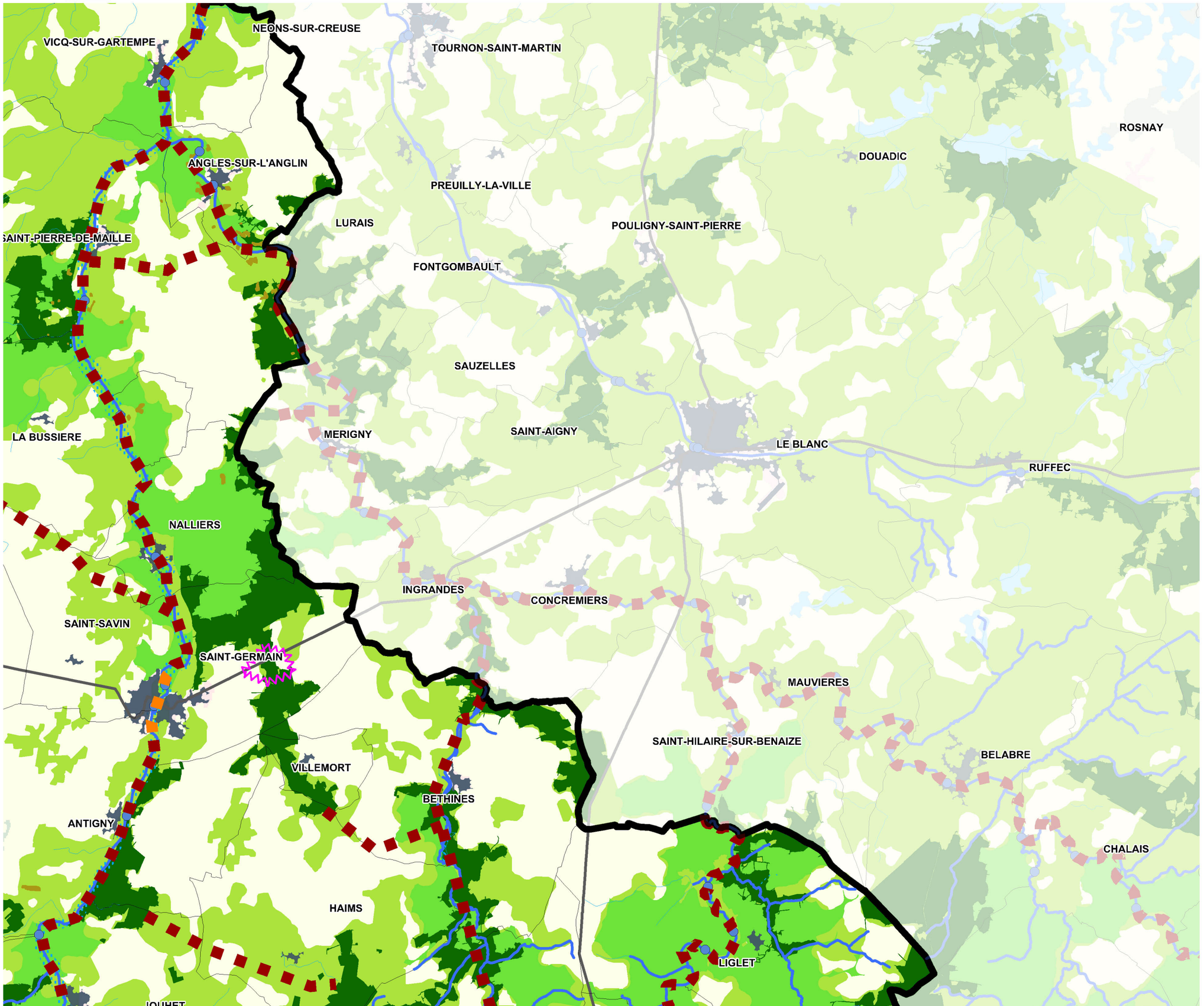

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

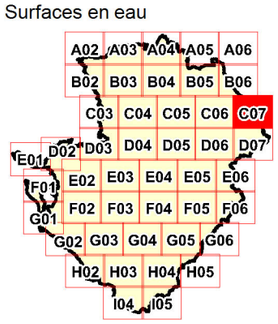

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

D02

TRIAIZE
CHAILLE-LES-MARAIS
LA TAILLEE
CHAMPAGNE-LES-MARAIS
LE GUE-DE-VELLUIRE
PUYRAVAULT
MICHEL-EN-L'HERM
VIX
L'ILE-D'ELLE
MARANS
-MER
CHARRON
SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY
ANDILLY
ESNANDES
VILLEDOUX
SAINT-CYR-DU-
SAINT-OUEN-D'AUNIS
LONGEVES
MARSILLY
NUAILLE-D'AUNIS
FERRIERES
NIEUL-SUR-MER
SAINT-XANDRE
SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS
ANGLIERS
L'HOUMEAU
VERINES
LAGORD
PUILBOREAU
SAINTE-SOULLE
DOMPIERRE-SUR-MER
LE GUE-D'ALLERE
ANAIS
LA ROCHELLE
BOURGNEUF
PERIGNY
MONTROY
SAINT-MEDARD-D'AUNIS
BOUHET
SAINT-ROGATIEN
CLAVETTE
SAINT-CHRISTOPHE
AYTRE

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

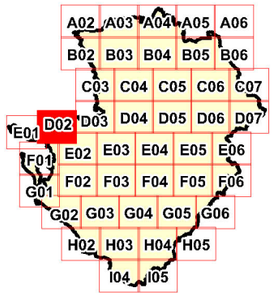

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

D03

FONTENAY-LE-COMTE
XANTON-CHASSENON
SURIN
GERMON
FAYE-SUR-ARDIN
SAINTE-QUENNE
SAINT-MARTIN-DE-FRAIGNEAU
NIEUL-SUR-L'AUTISE
SAINT-POMPAIN
FONTAINES
VILLIERS-EN-PLAINE
MONTREUIL
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
OULMES
DOIX
SAINT-MAXIRE
ECHIRE
BOUILLE-COURDAULT
LIEZ
SAINT-REMY
SCIECQ
MAILLEZAIS
BENET
MAILLE
SAINT-SIGISMOND
LE MAZEAU
COULON
TAUGON
DAMVIX
NIORT
LA RONDE
MAGNE
ARCAIS
LE VANNEAU-IRLEAU
SANSAIS
BESSINES
AIFFR
SAINT-HILAIRE-LA-PALUD
SAINT-GEORGES-DE-REX
YR-DU-DORET
SAINT-SYMPHORIEN
AMURE
COURCON
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN
LA GREVE-SUR-MIGNON
LE BOURDET
FORS
L'AIGUILLON
EPANNES

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

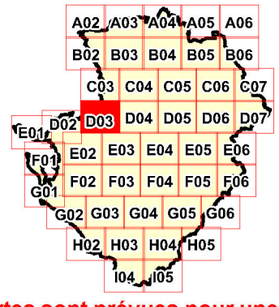

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS; CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

D04

SAINT-GEORGES-DE-NOISNE
LA CHAPELLE-BATON
ERMOND-ROUVRE
SAINT-CHRISTOPHE-SUR-ROC
NE
AUGE
FOMPERRON
EXIREUIL
SAINT-GERMIER
SAIVRES
CHERVEUX
SOUDAN
NANTEUIL
SAINT-MAIXENT-L'ECOLE
AZAY-LE-BRULE
PAMPROUX
RE
SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT
SAINTE-EANNE
SALLES
SAINT-GELAIS
FRANCOIS
LA CRECHE
BOUGON
SAINTE-NEOMAYE
CHAURAY
ROMANS
SOUVIGNE
LA MOTHE-SAINT-HERAY
EXOUDUN
VOUILLE
FRESSINES
AIGONNAY
CHENAY
PRAILLES
LA COUARDE
MOUGON
AIFFRES
THORIGNE
CHEY
VITRE
SEPVRET
BEAUSSAIS
PRAHECQ
LEZAY
SAINTE-BLANDINE
FORS
SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE
CELLES-SUR-BELLE
SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE
MELLE

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

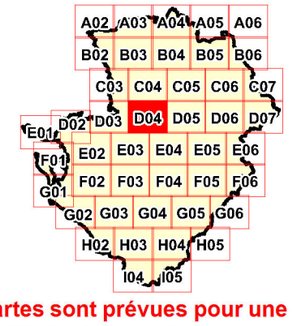

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

D05

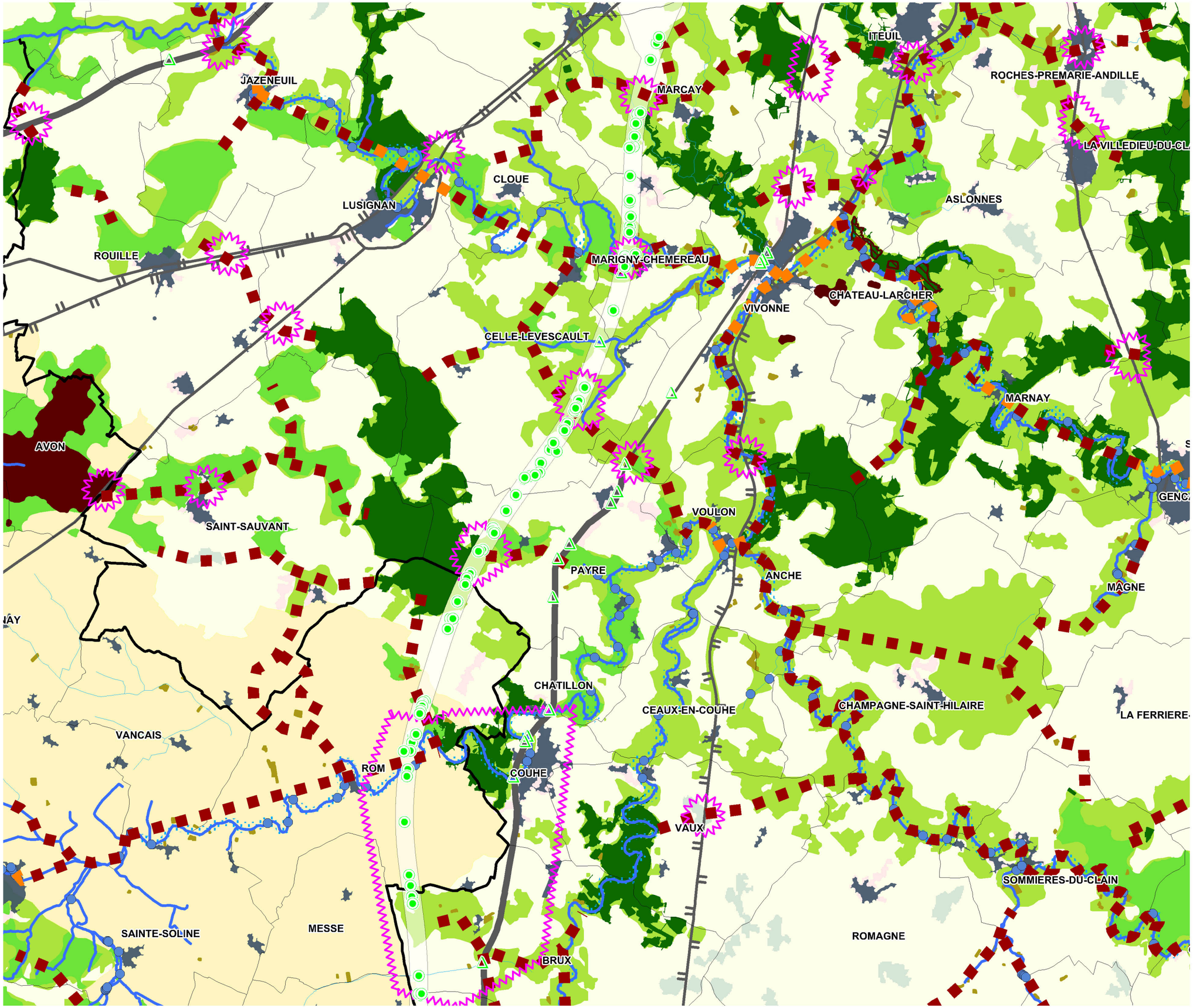

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

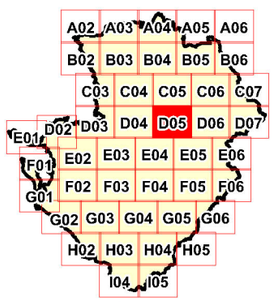

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

D06

NIEUIL-L'ESPOIR
FLEURE
VALDIVIENNE
CHAPELLE-VIVIERS
PINDRA
-DU-CLAIN
GIZAY
DIENNE
LHOMMAIZE
VERNON
CIVAUX
SILLARS
VERRIERES
MAZEROLLES
LUSSAC-LES-CHATEAUX
SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE
SAINT-LAURENT-DE-JOURDES
GENCAY
GOUEX
BRION
BOURESSE
SAINT-SECONDIN
RRIERE-AIROUX
QUEAUX
MOULISMES
NERIGNAC
USSON-DU-POITOU
MOUSSAC
CHATEAU-GARNIER
ADRIERS
PERSAC

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

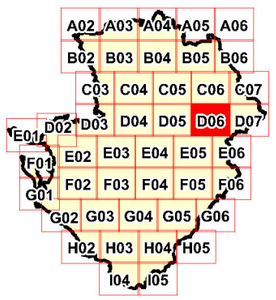

**APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope*

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

D07

JOUHET
PINDRAY
JOURNET
LIGNAC
LA TRIMOUILLE
MONTMORILLON
THOLLET
SAINT-LEOMER
COULONGES
TILLY
BRIGUEIL-LE-CHANTRE
BONNEUIL
BOURG-ARCHAMBAULT
SAULGE
SAINT-MARTIN-LE-MAULT
LUSSAC-LES-EGLISES
VERNEUIL-MOUSTIERS
PLAISANCE
LATHUS-SAINT-REMY
AZAT-LE-RIS
TERSANNES
SAINT-LEGER-MA
THIAT

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

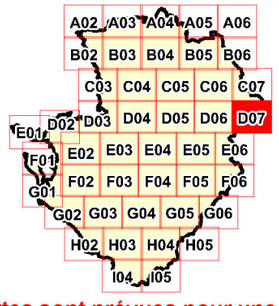

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

E01

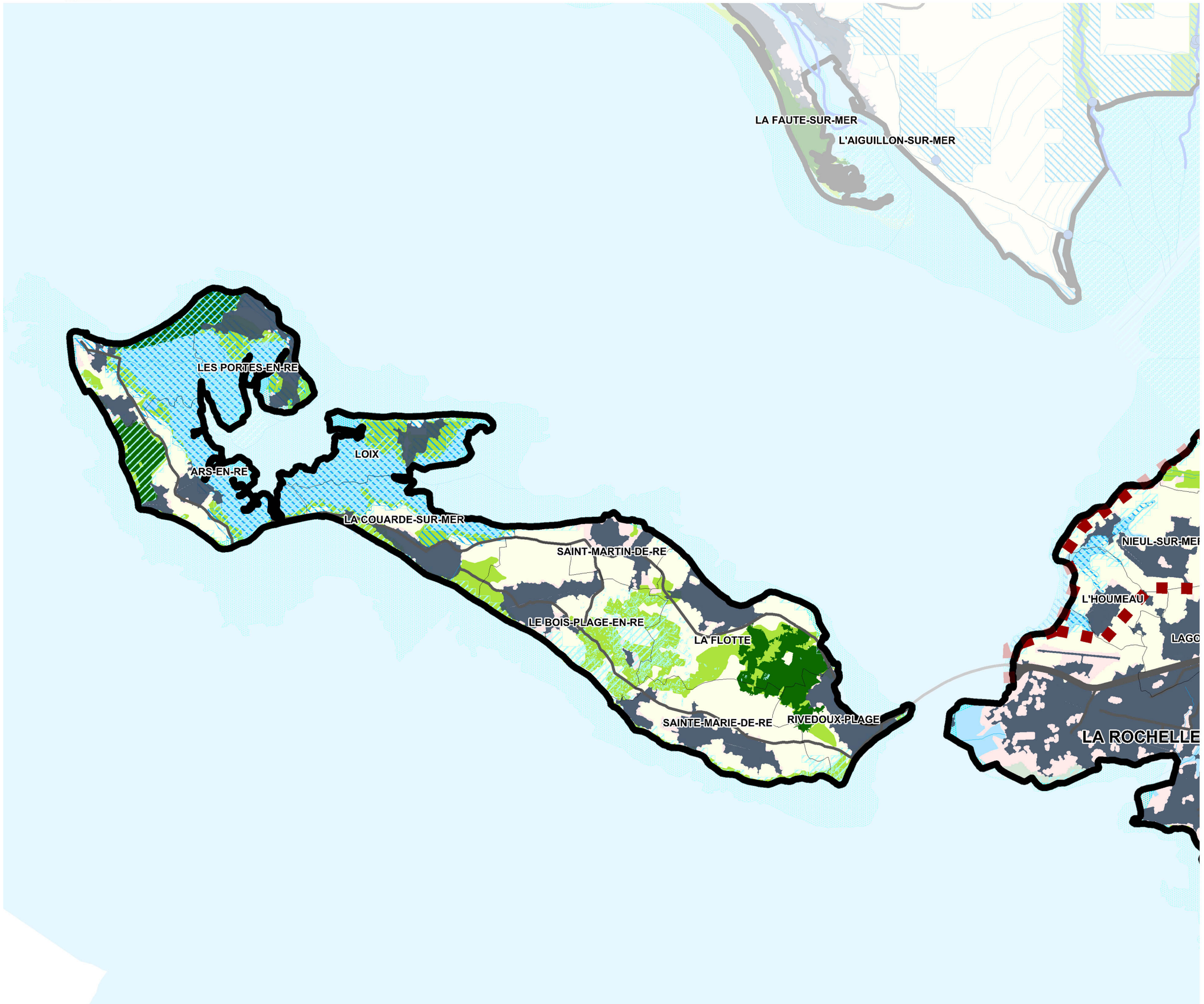

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

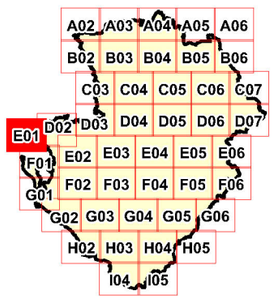

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

**APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope*

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

E02

FERRIERES
SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS
ANGLIERS
VERINES
SAINTE-SOULLE
LE GUE-D'ALLERE
ANAIS
RGNEUF
MONTROY
SAINT-MEDARD-D'AUNIS
BOUHET
SAINT-CHRISTOPHE
VIRSON
PUYRAVAULT
LA JARRIE
AIGREFEUILLE-D'AUNIS
FORGES
CROIX-CHAPEAU
CHAMBON
LE THOU
PERE
THAIRE
LANDRAIS
SAINT-GERMAIN-DE-MARENCENNES
BALLON
ARDILLIERES
CIRE-D'AUNIS
MURON
BREUIL-MAGNE
LOIRE-LES-MARAIS
VERGEROUX
LA LAIGNE
BENON
CRAMCHABAN
PRIN-DEYRANCON
MAUZE-SUR-LE-MIGNON
SAINT-PIERRE-D'AMILLY
VOUHE
SAINT-GEORGES-DU-BOIS
PRIAIRES
SAINT-SATURNIN-DU-BOIS
MARSAIS
SURGERES
SAINT-MARD
SAINT-FE
BREUIL-LA-REORTE
BERNAY-SAINT-MARTIN
VANDRE
CHERVETTES
COUR
GENOUILLE
SAINT-LAURENT-DE-LA-BARRIERE
PUYROLLAND
NACHAMPS
ANNEZAY
SAINT-CREPIN
SAINT-LOUP
LANDES

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

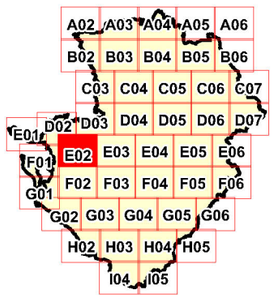

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

E03

SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE
CELLES-SUR-BELLE
EPANNES
GRANZAY-GRIPT
VALLANS
JUSCORPS
LA ROCHENARD
SAINT-MEDARD
BRULAIN
MARIGNY
SAINT-ROMANS-LE
LA FOYE-MONJAULT
BEAUVOIR-SUR-NIORT
PERIGNE
MAZIERES-SUR-BE
USSEAU
LES FOSSES
SECONDIGNE-SUR-BELLE
THORIGNY-SUR-LE-MIGNON
PRISSE-LA-CHARRIERE
VERNOUX-SUR-BOUTONNE
VILLIERS-EN-BOIS
BELLEVILLE
SELIGNE
BRIOUX-SUR-BOUTONNE
DOEUIL-SUR-LE-MIGNON
BRIEUIL-SUR-CHIZE
SAINT-ETIENNE-LA-CIGOGNE
VILLEFOLLET
BOISSEROLLES
CHIZE
JUILLE
VILLENEUVE-LA-COMTESSE
LE VERT
VILLIERS-SUR-CHIZE
SAINT-SEVERIN-SUR-BOUTONNE
ASNIERES-EN-POITOU
MIGRE
LA CROIX-COMTESSE
DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE
ENSIGNE
VERGNE
COIVERT
LA VILLEDIEU
PAIZAY-LE
BLANZAY-SUR-BOUTONNE
LOZAY
LOULAY
SAINT-MARTIAL
SAINT-GEORGES-DE-LONGUEPIERRE
LA JARRIE-AUDOUIN
SAINT-MANDE-SUR-BREDOIRE
VINAX
SAINT-PIERRE-DE-L'ILE
NUAILLE-SUR-BOUTONNE
AULNAY
LA BENATE
SALEIGNES
SAINT-PARDOULT
CONTRE
ANTEZANT-LA-CHAPELLE
SAINT-DENIS-DU-PIN
VILLEMORIN
LES EDUTS

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

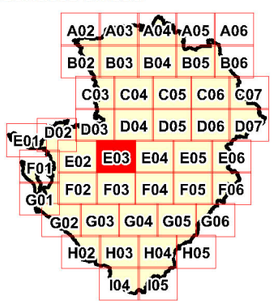

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

E04

SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE
MELLE
SAINT-MARTIN-LES-MELLE
ANS-LES-MELLE
SUR-BERONNE
PAIZAY-LE-TORT
POUFFONDS
CHAIL
SAINT-GENARD
SAINT-VINCENT-LA-CHATRE
SAINT-COUTANT
PERS
VANZAY
BRUX
CAUNAY
CHAUNAY
CHAMPAGNE-LE-SEC
MAISONNAY
CLUSSAIS-LA-POMMERAIE
PLIBOUX
LINAZAY
SOMPT
TILLOU
LES ALLEUDS
MAIRE-LEVESCAULT
GOURNAY-LOIZE
LUSSERAY
LUCHE-SUR-BRIOUX
CHERIGNE
LA CHAPELLE-POUILLOUX
SAINT-S
LIMALONGES
MELLERAN
SAUZE-VAUSSAIS
CHEF-BOUTONNE
LORIGNE
SAINT-MA
MONTALEMBERT
VOUL
ARDILLEUX
LA BATAILLE
CREZIERES
BOUIN
HANC
PIOUSSAY
LOUBIGNE
ZAY-LE-CHAPT
MONTJEAN
LONDIGNY
LES ADJOTS
LA FORET-DE-TESSE
SAINT-MARTIN-DU-CLOCHER
THEIL-RABIER
LA MAGDELEINE
BERNAC
AUBIGNE
LOUBILLE
LA CHEVRERIE
RUFFEC
PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE
EIGNES
EMPURE
CONDAC
VILLEMAIN
LA FAYE
VILLEFAGNAN
COUTURE-D'ARGENSON
BRETTES
RAIX
BA

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

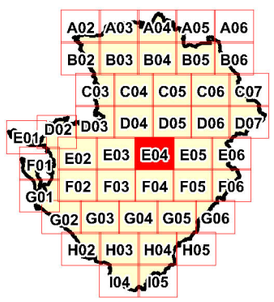

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

E05

SAINT-ROMAIN
JOUSSE
CHAMPNIERS
BLANZAY
PAYROUX
LE VIGEAN
SAINT-MARTIN-L'ARS
LA CHAPELLE-BATON
SAVIGNE
MAUPREVOIR
SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL
SAINT-SAVIOL
CIVRAY
CHARROUX
AVAILLES-LIMOUZI
SAINT-MACOUX
SAINT-GAUDENT
PRESSAC
VOULEME
ASNOIS
GENOUILLE
LIZANT
PLEUVILLE
SURIN
CHATAIN
TAIZE-AIZIE
EPENEDE
LE BOUCHAGE
HIESSE
BENEST
SAINT-GERMAIN-DE
BIOUSSAC
ONDAC
ALLOUE
VIEUX-RUFFEC
BARRO
NANTEUIL-EN-VALLEE

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

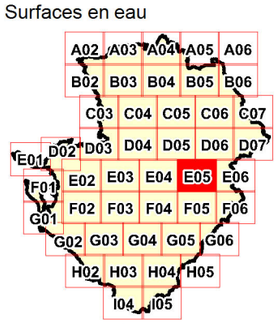

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

E06

L'ISLE-JOURDAIN
VIGEANT
MOUTERRE-SUR-BLOURDE
MILLAC
LUCHAPT
ASNIERES-SUR-BLOUR
IMOUZINE
ORADOUR-FANAIS
ABZAC
LESSAC
BRILLAC
AIN-DE-CONFOLENS
CONFOLENS
ESSE
LESTERPS
BUSSIERE-POITEVINE
DARNAC
ORADOUR-SAINT-GENEST
SAINT-BARBANT
SAINT-SORNIN-LA-MARCHE
SAINT-BONNET-DE-BELLAC
LA CROIX-SUR-GARTEMPE
SAINT-MARTIAL-SUR-ISOP
GAJOUBERT
MEZIERES-SUR-ISSOIRE
PEYRAT-DE-BELLAC
BELLAC
BUSSIERE-BOFFY
NOUIC
BLOND
MORTEMART
MONTROL-SENARD

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcicoles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

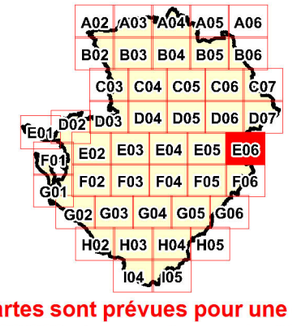

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

F01

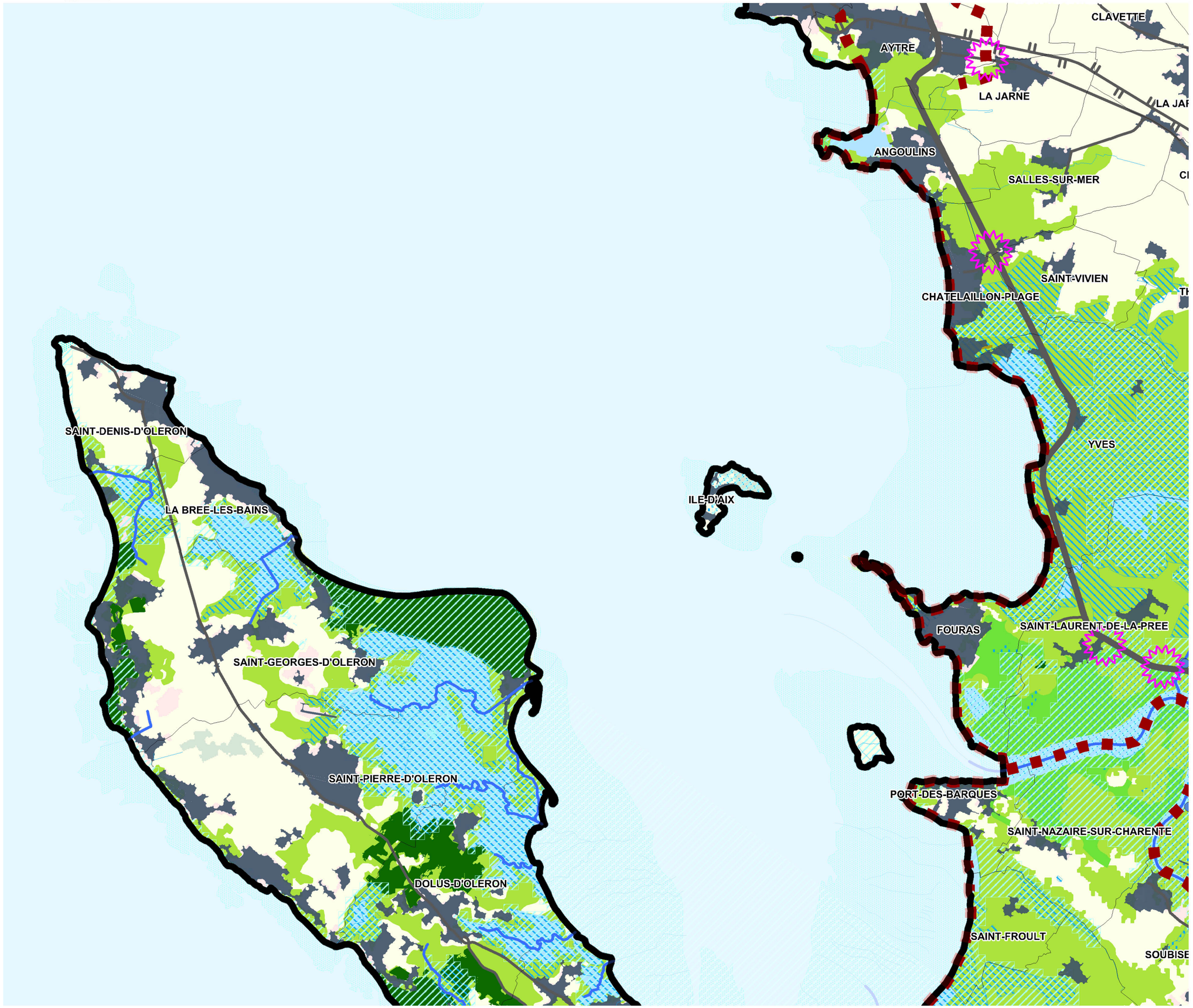

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

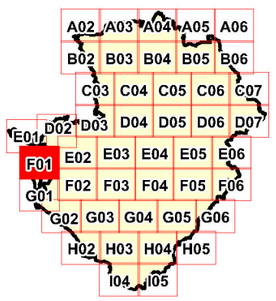

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

F02

LOIRE-LES-MARAIS
VERGEROUX
MORAGNE
TONNAY-BOUTONNE
LANDES
CHANTEMERLE-SUR-LA-SOIE
TONNAY-CHARENTE
ROCHEFORT
TORXE
LUSSANT
PUY-DU-LAC
VOISSAY
CABARIOT
ARCHINGEAY
LES NOUILLERS
SAINT-HIPPOLYTE
CHAMPDOLENT
BIGNAY
ECHILLAIS
BORDS
TAILLANT
TRIZAY
LA VALLEE
FENIOUX
SAINT-SAVINIEN
SAINT-AGNANT
LE MUNG
GRANDJEAN
BEURLAY
ROMEGOUX
GEAY
SAINTE-RADEGONDE
CRAZANNES
ANNEPONT
SAINT-JEAN-D'ANGLE
CHAMPAGNE
PONT-L'ABBE-D'ARNOULT
SAINT-PORCHAIRE
PLASSAY
SAINT-SULPICE-D'ARNOULT
PORT-D'ENVAUX
SAINT-VAIZE
LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN
LES ESSARDS
ECURAT
BUSSAC-SUR-CHARENTE
SAINT-SORNIN
SAINTE-GEMME
SOULIGNONNE
SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX
FONTCOUVERTE
NANCRAS
BALANZAC
CORME-ROYAL
NIEUL-LES-SAINTES

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

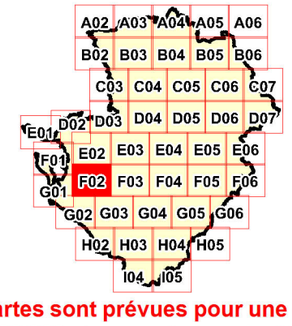

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS; CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

F03

ANTEZANT-LA-CHAPELLE
SAINT-DENIS-DU-PIN
LES EGLISES-D'ARGENTEUIL
PAILLE
VILLEMORIN
LES EDUTS
ROMAZ
LA VERGNE
VERVANT
NERE
COURCELLES
CHERBONNIERES
LOIRE-SUR-NIE
TERNANT
POURSAY-GARNAUD
SAINT-JEAN-D'ANGELY
SAINT-PIERRE-DE-JUILLERS
SEIGNE
SAINT-MARTIN-DE-JUILLERS
FONTAINE-CHAL
SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP
GIBOURNE
LE GICQ
VARAIZE
MAZERAY
FONTENET
CRESSE
LA BROUSSE
LES TOUCHES-DE-PERIGNY
BAGNIZEAU
ASNIERES-LA-GIRAUD
GOURVILLETTE
BEAUVAIS-SUR
SAINTE-MEME
AUMAGNE
BLANZAC-LES-MATHA
FREDIERE
SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE
NANTILLE
MATHA
HAIMPS
MASSAC
SAINT
JUICQ
BERCLOUX
AUTHON-EBEON
AUJAC
COURCERAC
PRIGNAC
SIECQ
SONNAC
LOUZIGNAC
THORS
ECOYEUX
BRIE-SOUS-MATHA
DOUHET
BRIZAMBOURG
MIGRON
MONS
BALLANS
VILLARS-LES-BOIS
LE SEURE
MACQUEVILLE
VENERAND
BREVILLE
BURIE
MESNAC
COURBILLAC
SAINT-BRIS-DES-BOIS
LA CHAPELLE-DES-POTS
SAINT-SULPICE-DE-COGNAC
SAINTE-SEVERE
SAINT-CESAIRE
HOULETTE

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

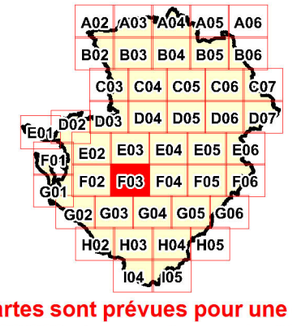

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS; CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

F04

COUTURE-D'ARGENSON
LONGRE
BRETTES
RAIX
ROMAZIERES
VILLIERS-COUTURE
VILLEGATS
COURCOME
SOUVIGNE
TUZIE
VERTEUIL-SUR-CH
LES GOURS
SAINT-FRAIGNE
BESSE
CHIVES
SALLES-DE-VILLEFAGNAN
IE-CHALENDRAY
CHARME
EBREON
CHENON
LUPSAULT
TUSSON
LONNES
JUILLE
BAZAUGES
BAYERS
RANVILLE-BREUILLAUD
BARBEZIERES
ORADOUR
LIGNE
FONTENILLE
MOUTONNEA
VILLEJESUS
AIS-SUR-MATHA
LICHERES
LUXE
AIGRE
FONTCLAIREAU
SAINT-GROUX
VERDILLE
FOUQUEURE
MOUT
MANSLE
BRESDON
MONS
SAINT-OUEN
CELLETTES
VILLOGNON
MARCILLAC-LANVILLE
AMBERAC
PUYREAUX
AUGE-SAINT-MEDARD
MAINE-DE-BOIXE
BONNEVILLE
NANCLARS
COULONGES
ANVILLE
VERVANT
GOURVILLE
LA CHAPELLE
XAMBES
AUSSAC-VADALLE
MONTIGNE
IEUVICQ-LE-CHATEAU
VOUHARTE
SONNEVILLE
GENAC
VILLEJOUBERT
SAINT-AMANT-DE-BOIXE
BIGNAC
TOURRIERS
AC
ROUILLAC
MAREUIL
MONTIGNAC-CHARENTE
SAINT-CYBARDEAUX
ANAIS

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

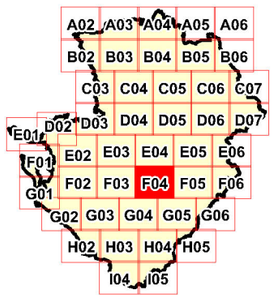

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS; CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

F05

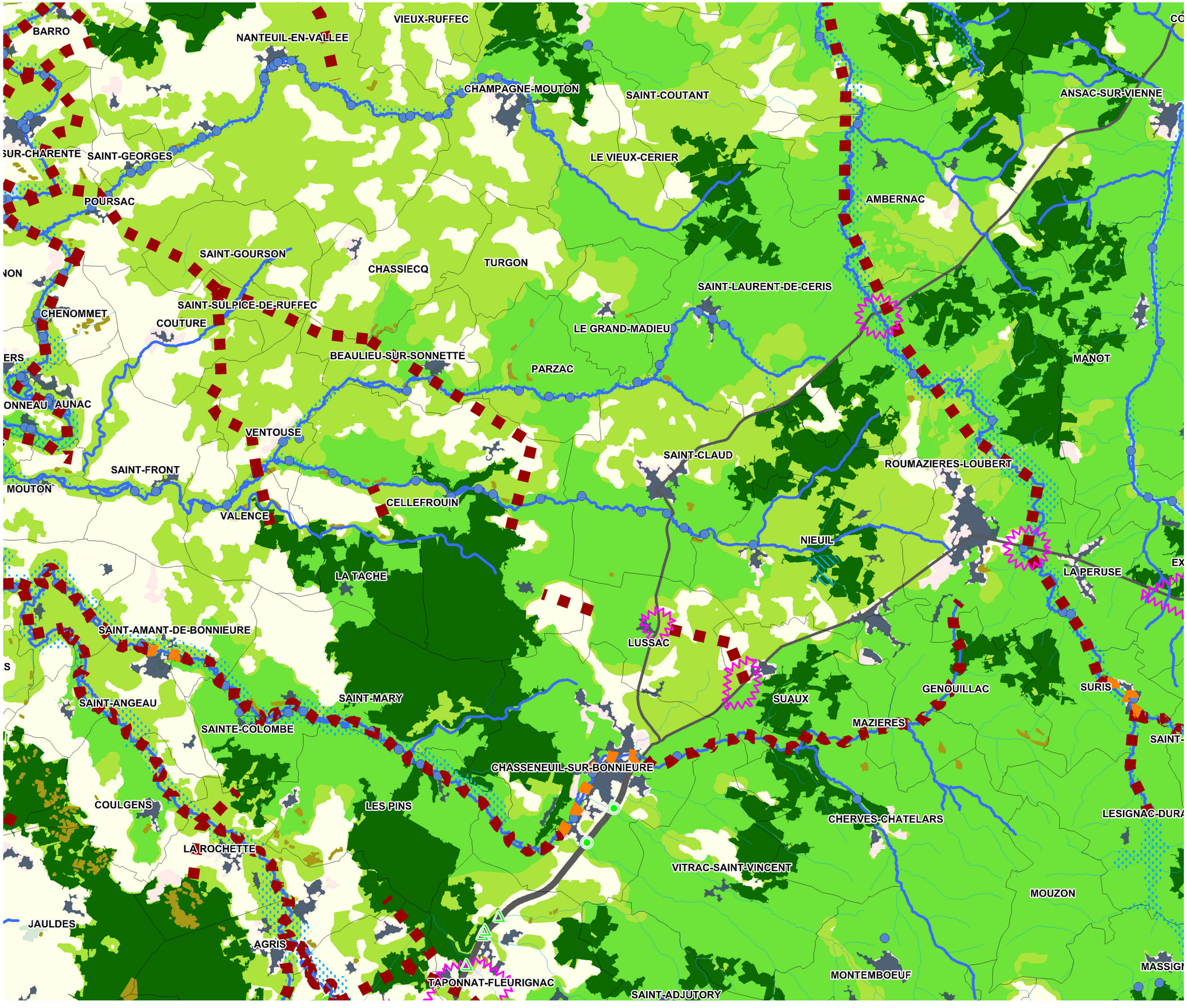

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

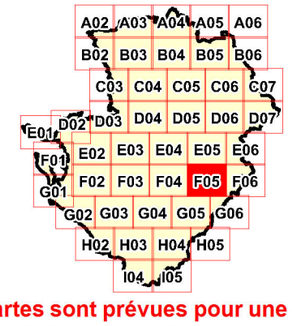

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

F06

CONFOLENS
LESTERPS
SAINT-CHRISTOPHE
MONTROL-SENARD
MONTROLLET
CIEUX
SAINT-MAURICE-DES-LIONS
SAULGOND
BRIGUEUIL
JAVERDAT
ORADOUR-SUR-GLANE
CHABRAC
CHIRAC
ETAGNAC
SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
SAINT-JUNIEN
EXIDEUIL
SAINT-VICTURNIEN
SAILLAT-SUR-VIENNE
CHABANAIS
CHAILLAC-SUR-VIENNE
SAINT-MARTIN-DE-JUSSAC
SAINTE-MARIE-DE-VAUX
CHASSENON
SAINT-QUENTIN-SUR-CHARENTE
SAINT-YRIEIX-SOUS
COGNAC-LA-FORET
PRESSIGNAC
ROCHECHOUART
SAINT-AUVENT
SAINT-CYR
VERNEUIL
VIDEIX
VAYRES

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

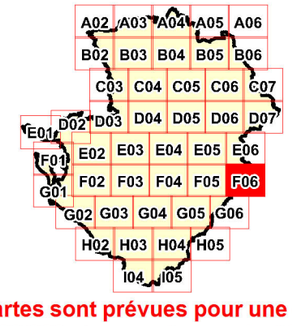

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

G01

LE CHATEAU-D'OLERON
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE
SAINT-TROJAN-LES-BAINS
MOEZE
BEAUGEAY
BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
HIERS-BROUAGE
MARENNES
SAINT-JUST-LUZAC
LA TREMBLADE
NIEULLE-SUR-SEUDRE
ARVERT
ETAULES
CHAILLEVETTE
LES MATHES
MORNAC-SUR-SEUDRE
BREUILLET
SAINT-AUGUSTIN
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

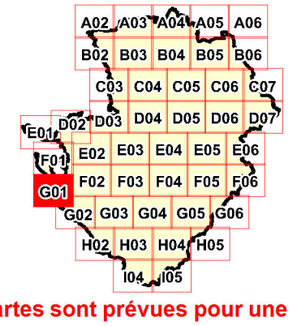

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

G02

ETAULES
CHAILLEVETTE
NANCRAS
BALANZAC
CORME-ROYAL
NIEUL-LE
LE GUA
LA CLISS
SABLONCEAUX
MORNAC-SUR-SEUDRE
LUCHAT
BREUILLET
L'EGUILLE
PISANY
SAINT-AUGUSTIN
SAINT-ROMAIN-DE-BENET
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN
SAUJON
THEZAC
SAINT-PALAIS-SUR-MER
VAUX-SUR-MER
MEURSAC
MEDIS
LE CHAY
ROYAN
CORME-ECLUSE
MONTPELLIER-DE-ME
THAIMS
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
SEMUSSAC
GREZAC
SAINT-ANDRE-DE-LIDO
COZES
MESCHERS-SUR-GIRONDE
ARCES
LE VERDON-SUR-MER
TALMONT-SUR-GIRONDE
EPARGNES
BARZAN
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET
SOULAC-SUR-MER

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

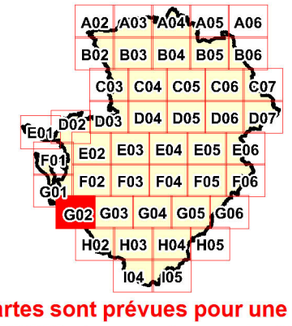

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS; CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

G03

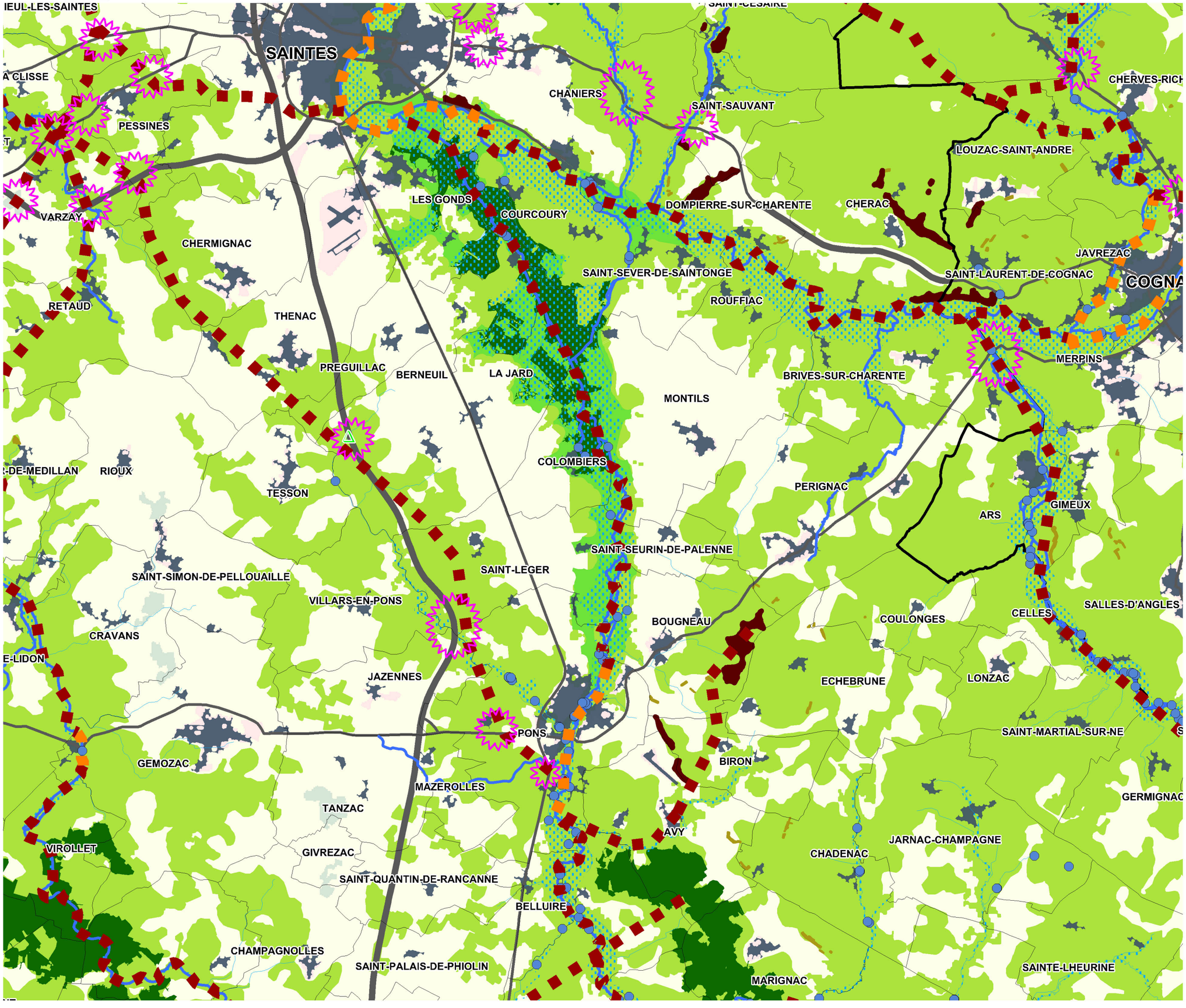

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

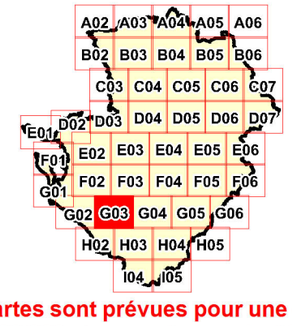

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

G04

HOULETTE
PLAIZAC
SAINT-GENIS-D'HIERSAC
VAUX-ROUILLAC
REPARSAC
SIGOGNE
SAINT-AMANT-DE-NOUERE
NERCILLAC
BOUTIERS-SAINT-TROJAN
FOUSSIGNAC
FLEURAC
ECHALLAT
CHASSORS
LES METAIRIES
ASNIERES-SUR-NOUERE
SAINT-BRICE
JULIENNE
DOUZAT
MERIGNAC
JARNAC
CHATEAUBERNARD
TRIAC-LAUTRAIT
HIERSAC
BOURG-CHARENTE
GONDEVILLE
MOULIDARS
GENSAC-LA-PALLUE
SAINT-SATURNIN
MAINXE
BASSAC
SAINT-SIMON
LINARS
SAINT-MEME-LES-CARRIERES
CHAMPMILLON
GRAVES-SAINT-AMANT
VIBRAC
GENTE
TROIS-PALIS
SAINT-SIMEUX
ANGEAC-CHARENTE
NERSAC
ANGEAC-CHAMPAGNE
SIREUIL
SEGONZAC
MOSNAC
BOUTEVILLE
SAINT-PREUIL
CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE
JUILLAC-LE-COQ
SAINT-FORT-SUR-LE-NE
ERAVILLE
BONNEUIL
ROULLET-SAINT-ESTEPHE
CIERZAC
LIGNIERES-SONNEVILLE
VERRIERES
BIRAC
AMBLEVILLE
MALAVILLE
SAINT-PALAIS-DU-NE
TOUZAC
CLAIX
CRITEUIL-LA-MAGDELEINE
ARCHIAC
NONAVILLE
JURIGNAC
VIVILLE
ETRIAC
LACHAISE
LAGARDE-SUR-LE-NE
PLASSAC-ROUFI

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :
- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :
- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

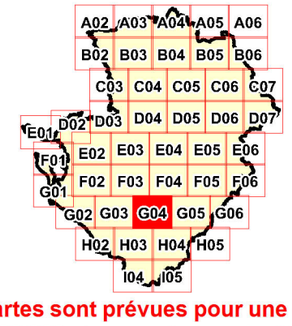

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

G05

ANAIS
VARS
MARSAC
VINDELLE
BALZAC
CHAMPNIERS
BRIE
TAPONNAT-FLEURIGNAC
RIVIERES
SAINT-ADJUT
LA ROCHEFOUCAULD
SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT
MARILLAC-LE-FRANC
RANCOGNE
BUNZAC
ORGED
SAINT-SORNIN
GOND-PONTOUVRE
RUELLE-SUR-TOUVRE
FLEAC
MORNAC
PRANZAC
VILHONNEUR
L'ISLE-D'ESPAGNAC
TOUVRE
MAGNAC-SUR-TOUVRE
VOUTHON
ANGOULEME
SAINT-MICHEL
SOYAUX
CHAZELLES
SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON
GARAT
BOUEX
PUYMOYEN
LA COURONNE
MARTHON
DIRAC
VOUZAN
VOEUIL-ET-GIGET
FEUILLADE
SERS
GRASSAC
TORSAC
MOUTHIERS-SUR-BOEME
DIGNAC
MAINZAC
CHARRAS
ROUGNAC
FOUQUEBRUNE

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :
- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :
- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

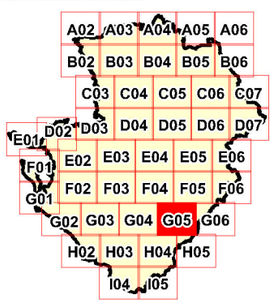

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

G06

MONTEMBOEUF
MASSIGNAC
VIDEIX
VAYRES
CHERONNAC
LE LINDOIS
SAUVAGNAC
LES SALLES-LAVAUGUYON
MAZEROLLES
SAINT-BAZILE
ROUSSINES
ROUZEDE
MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE
SAINT-MATHIEU
CUSSAC
ECURAS
BUSSEROLLES
CHAMPNIERS-ET-REILHAC
MONTBRON
EYMOUTHIERS
BUSSIERE-BADIL
SAINT-BARTHELEMY-DE-BUSSIERE
LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX
PIEGUT-PLUVIERS
MARVAL
SOUDAT
VARAIGNES
ETOUARS
SAINT-ESTEPHE
PENSOL
TEYJAT
SOUFFRIGNAC
AUGIGNAC
ABJAT-SUR-BANDIAT
LE BOURDEIX
MIALET
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT
SAINT-MARTIN-LE-PIN
SAVIGNAC-DE-NONTRON
HAUTEFAYE
NONTRON
CHAMPS-ROMAIN

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

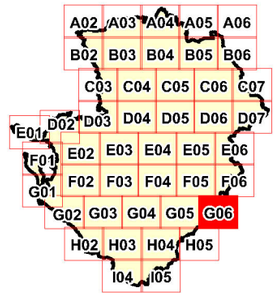

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

H02

CHAMPAGNOLLES
SAINT-PALAIS-DE-PHIOLIN
BOUTENAC-TOUVENT
MOSNAC
FLOIRAC
BOIS
SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE
SAINT-FORT-SUR-GIRONDE
LORIGNAC
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE
PLASSAC
SAINT-CIERS-DU-TAILLON
SAINT-DIZANT-DU-GUA
SAINTE-RAMEE
CONSAC
NIEUL-LE
SAINT-DIZANT-DU-BOIS
SAINT-THOMAS-DE-CONAC
SEMOUSSAC
SAINT-GEORGES-DES-AGOUTS
SAINT-SORLIN-DE-CONAC
MIRAMBEAU
SOUBI
SAINT-BONNET-SUR-GIRONDE
PLEINE-SELVE
BOISREDON
SAINT-PALAIS
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE
SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE
C-ET-LOIRAC
VALEYRAC
BEGADAN
SAINT-CHRISTOLY-MEDOC
CIVRAC-EN-MEDOC
COUQUEQUES
PRIGNAC-EN-MEDOC
BLAIGNAN
SAINT-YZANS-DE-MEDOC
ORDONNAC
ARRE-MEDOC
SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE
SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

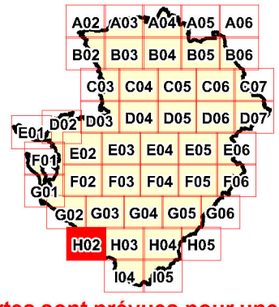

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofroute - ASF - LGV SEA - GBNSA - ONE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

H03

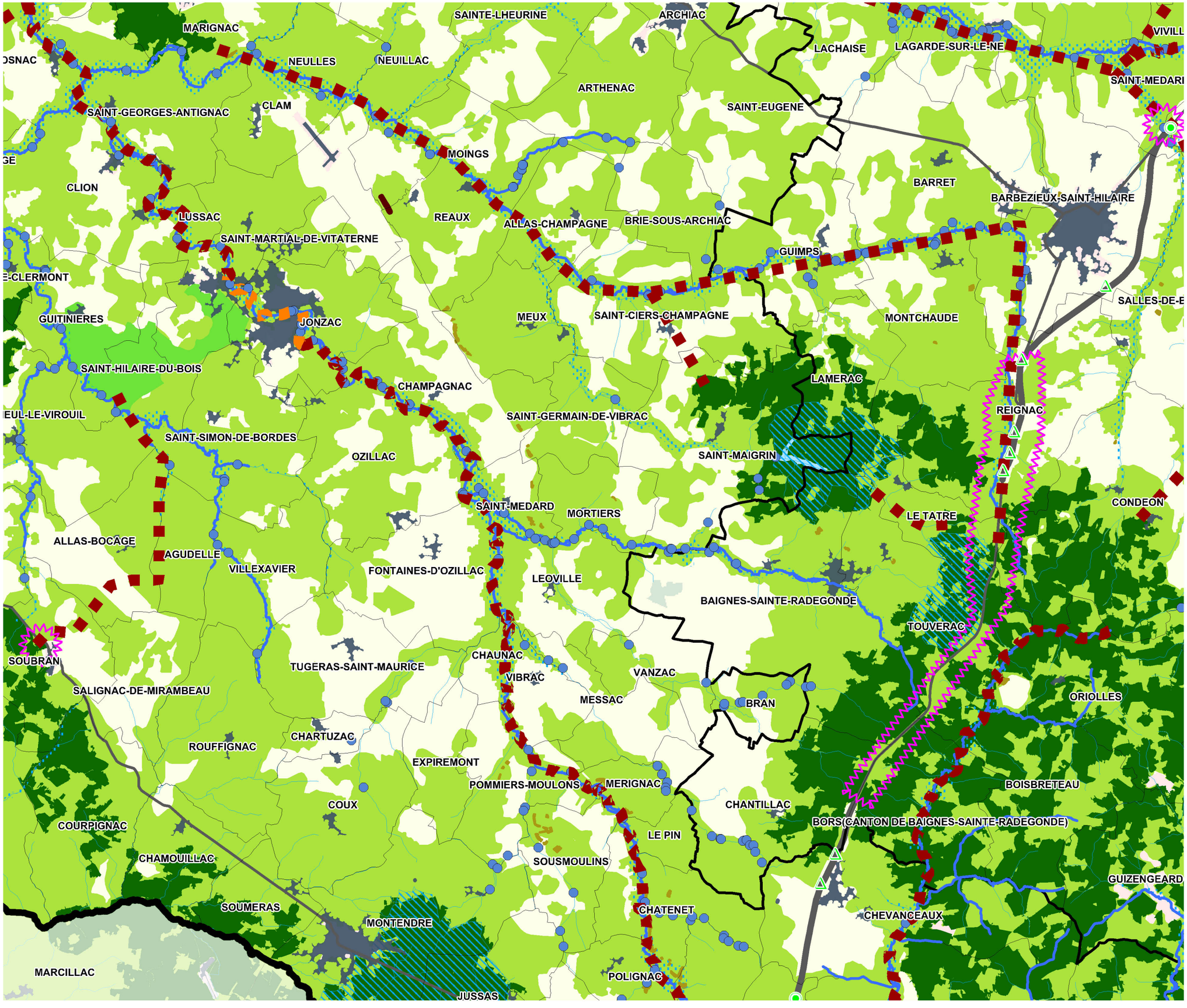

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

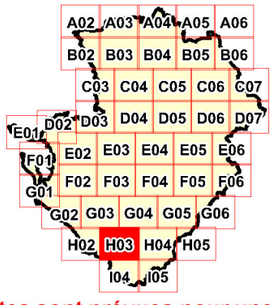

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

H04

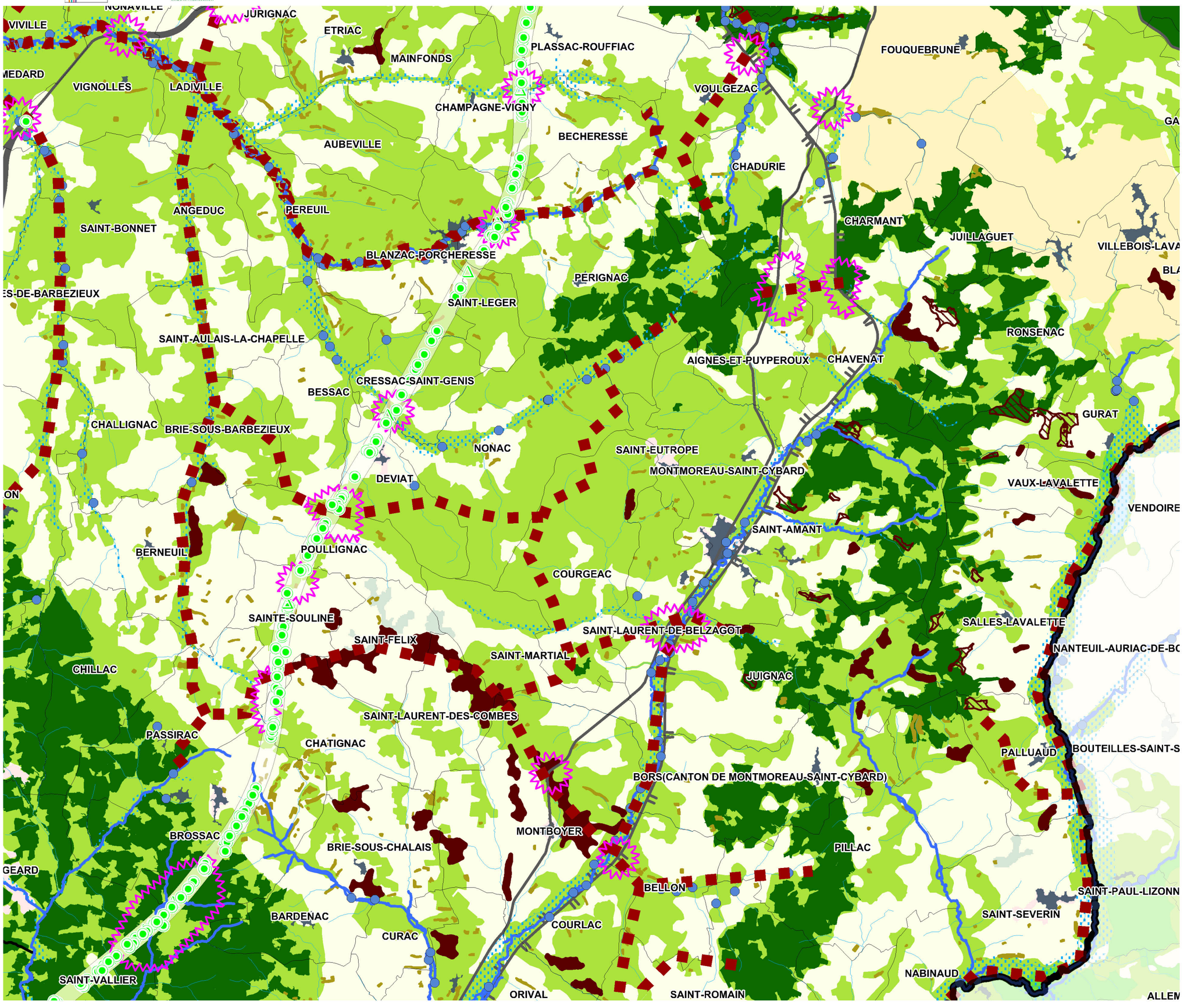

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

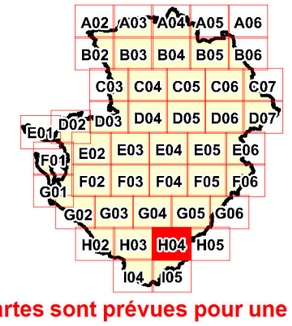

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO®,IGN - BD CARTHAGE®,IGN - Union européenne,SOeS; CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

Échelle : 1/100 000

H05

ROUGNAC
HAUTEFAYE
NONTRON
LUSSAS-ET-NONTRONNEAU
GARDES-LE-PONTAROUX
COMBIERS
BEAUSSAC
CONNEZAC
SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE
LES GRAULGES
EDON
RUDEAU-LADOSSE
S-LAVALETTE
PUYRENIER
BLANZAGUET-SAINT-CYBARD
SCEAU-SAINT-ANGEL
LA ROCHEBEAUCOURT-ET-ARGENTINE
CHAMPEAUX-ET-LA-CHAPELLE-POMMIER
MAREUIL
LA CHAPELLE-MONTMOREAU
CHAMPAGNE-ET-FONTAINE
VIEUX-MAREUIL
QUINSA
MONSEC
SAINT-CREPIN-DE-RICHEMONT
SAINT-PANCRACE
NDOIRE
GOUT-ROSSIGNOL
SAINT-FELIX-DE-BOURDEILLES
LA CHAPELLE-GRESIGNAC
LA CHAPELLE-MONTABOURLET
CANTILLAC
CHAMPAGNAC-DE
CHERVAL
C-DE-BOURZAC
LEGUILLAC-DE-CERCLES
LA GONTERIE-BOULOUNEIX
LA TOUR-BLANCHE
CERCLES
COND
SAINT-MARTIAL-VIVEYROL
SAINT-JULIEN-DE-BOURDEILLES
BRANTOME
AINT-SEBASTIEN
VERTEILLAC
CHAPDEUIL
BOURG-DES-MAISONS
SAINT-JUST
PAUSSAC-ET-SAINT-VIVIEN
LUSIGNAC
COUTURES
VALEUIL
LIZONNE
BOURDEILLES
BERTRIC-BUREE
CREYSSAC
SENCENAC-PUY-DE-FOURCHE
GRAND-BRASSAC
ALLEMANS

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

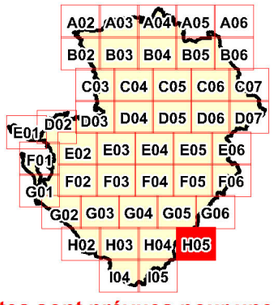

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

I04

MARCILLAC
JUSSAS
POLIGNAC
POUILLAC
SAINT-PALAIS-DE-NEGRIGNAC
BORESSE-ET-MART
CHEPNIERS
NEUVICQ
CORIGNAC
DONNEZAC
REIGNAC
MONTLIEU-LA-GARDE
ORIGNOLLES
MONTGUYON
LE FOUILLOUX
SAUGON
BUSSAC-FORET
BEDENAC
SAINT-SAVIN
CLERAC
SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC
SAINT-PIERRE-DU-PALAIS
SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE
SAINT-MARTIN-D
CERCOUX
SAINT-MARIENS
LARUSCADE
LA CLOTTE
CIVRAC-DE-BLAYE
LAPOUYADE
CAVIGNAC
PUGNAC
CEZAC
LAGORCE
CUBNEZAIS
TIZAC-DE-LAPOUYADE
MARANSIN
MARSAS
MARCENAIS
BAYAS
TAURIAC
PEUJARD
SAINT-LAURENT-D'ARCE
GAURIAGUET
PRIGNAC-ET-MARCAMPS
GUITRES

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

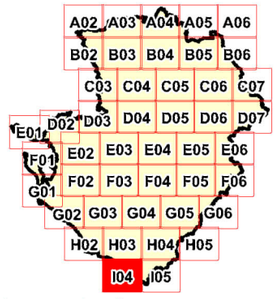

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Cofiroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

SRCE POITOU-CHARENTES - Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - Août 2015

N W E S

0 2 4 km

Échelle : 1/100 000

I05

SAINT-VALLIER
-MARTRON
YVIERS
SAUVIGNAC
ORIVAL
CHALAIS
SAINT-ROMAIN
ROUFFIAC
NABINAUD
LAPRADE
ALLE
COMBERANCHE-ET-EPEI
PETIT-BERSAC
BOURG-DU-BOST
AUBETERRE-SUR-DRONNE
CHASSAIGNES
SAINT-ANTOINE-CUMOND
RIOUX-MARTIN
SAINT-AVIT
LES ESSARDS
BONNES
BAZAC
X
LA GENETOUZE
MEDILLAC
CHENAUD
SAINT-PRIVAT-DES-PRES
FESTALEMPS
VANXAINS
BOSCAMNANT
PARCOUL
PUYMANGOU
SAINT-AULAYE
SAINT-VINCENT-JALMOUTIERS
PONTEYRAUD
SAINT-AIGULIN
LA JEMAYE
ARTIN-DE-COUX
LA BARDE
LA ROCHE-CHALAIS
SERVANCHES
ECHOURGNAC
S
CHAMADELLE
LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES
SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE
SAINT-ET
SAINT-MICHEL-DE-DOUBLE
SAINT-BARTHELEMY-DE-BELLEGARDE
LES PEINTURES
EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL
LE FIEU
SAINT-I

TRAME VERTE ET BLEUE

- Composante bleue régionale
- Autres continuités aquatiques (BD Carthage)

Réservoirs de biodiversité (à préserver)

- Pelouses sèches calcicoles
- Pelouses sèches calcicoles situées sur des RB forêts et landes
- Forêts et landes
- Plaines ouvertes
- Systèmes bocagers
- APPB* chiroptères

Milieux littoraux :

- Estran
- Milieux littoraux continentaux

Milieux humides :

- Vallées
- Autres secteurs humides, marais

Corridors écologiques

- Corridors d'importance régionale, à préserver ou à remettre en bon état (tracé indicatif)
- Corridors pelouses sèches calcioles (pas japonais)
- Zone de corridors diffus

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales
- Voies ferrées électrifiées
- Fuseau LGV Sud-Europe-Atlantique

Zones urbanisées

- Zones urbanisées denses

Risque de fragmentation

- Obstacle à l'écoulement
- Secteurs à enjeux pour assurer les continuités biologiques des vallées (tracé indicatif)
- Autre zone de conflit potentiel

ÉLÉMENTS POTENTIELLEMENT RECONNECTANTS

- Grande faune
- Petite faune

AUTRES ÉLÉMENTS

- Limites de la région
- Limites des départements
- Limites des communes
- Zones urbanisées
- Zones agricoles
- Zones forestières
- Surfaces en eau

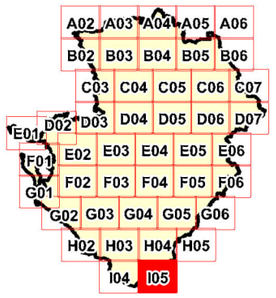

*APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Sources : BD TOPO® IGN - BD CARTHAGE® IGN - Union européenne,SOeS, CORINE Land Cover, 2006 - DREAL POITOU-CHARENTES - ONCFS - ONEMA - Colroute - ASF - LGV SEA - CBNSA - ORE - Poitou-Charentes Nature et associations affiliées - CEREMA SO

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000 et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

4 LISTE DES COMMUNES / DECOUPAGE EN PLANCHES DE L'ATLAS A L'ECHELLE DU 1/100 000

Planches concernées par département

CHARENTE (16)
E04, E05, E06, F03, F04, F05, F06, G03, G04, G05, G06, H03, H04, H05, I04, I05
CHARENTE-MARITIME (17)
D02, D03, E01, E02, E03, E04, F01, F02, F03, F04, G01, G02, G03, G04, H02, H03, H04, I04, I05
DEUX-SEVRES (79)
A02, A03, A04, B02, B03, B04, C03, C04, C05, D03, D04, D05, E02, E03, E04, E05, F04
VIENNE (86)
A04, A05, A06, B04, B05, B06, C04, C05, C06, C07, D04, D05, D06, D07, E04, E05, E06

Planches concernées par communes

Communes de Poitou-Charentes classées par ordre alphabétique
COMMUNE (INSEE) : numéro(s) de planche

A

ABZAC (16001) : E06
ADILLY (79002) : B03, C04
ADRIERS (86001) : D06, D07, E06
AGRIS (16003) : F05, G05
AGUDELLE (17002) : H03
AIFFRES (79003) : D03, D04
AIGNES-ET-PUYPEROUX (16004) : H04
AIGONNAY (79004) : D04
AIGRE (16005) : F04
AIGREFEUILLE-D'AUNIS (17003) : D02, E02
AIRVAULT (79005) : B03, B04
ALLAS-BOCAGE (17005) : H02, H03
ALLAS-CHAMPAGNE (17006) : H03
ALLONNE (79007) : C04
ALLOUE (16007) : E05, F05
AMAILLOUX (79008) : B03, C04
AMBERAC (16008) : F04
AMBERNAC (16009) : E05, F05
AMBERRE (86002) : B04
AMBLEVILLE (16010) : G04
AMURE (79009) : D03
ANAIS (17007) : D02, E02
ANAIS (16011) : F04, G05
ANCHE (86003) : D05
ANDILLY (17008) : D02
ANGEAC-CHAMPAGNE (16012) : G04
ANGEAC-CHARENTE (16013) : G04
ANGEDUC (16014) : H04
ANGLES-SUR-L'ANGLIN (86004) : B06, C07
ANGLIERS (86005) : A04, B04
ANGLIERS (17009) : D02, E02
ANGOULEME (16015) : G05
ANGOULINS (17010) : F01
ANNEPONT (17011) : F02, F03
ANNEZAY (17012) : E02, F02
ANSAC-SUR-VIENNE (16016) : E05, E06, F05, F06
ANTEZANT-LA-CHAPELLE (17013) : E03, F03
ANTIGNY (86006) : C06, C07
ANTRAN (86007) : B05
ANVILLE (16017) : F04
ARCAIS (79010) : D03
ARCAY (86008) : A04, B04
ARCES (17015) : G02
ARCHIAC (17016) : G04, H03
ARCHIGNY (86009) : C06
ARCHINGEAY (17017) : F02
ARDILLEUX (79011) : E04
ARDILLIERES (17018) : E02
ARDIN (79012) : C03, D03
ARGENTON-CHATEAU (79013) : A03
ARGENTON-L'EGLISE (79014) : A03
ARS (16018) : G03
ARS-EN-RE (17019) : E01
ARTHENAC (17020) : G03, G04, H03
ARVERT (17021) : G01, G02
ASLONNES (86010) : D05
ASNIERES-EN-POITOU (79015) : E03, E04
ASNIERES-LA-GIRAUD (17022) : F03
ASNIERES-SUR-BLOUR (86011) : E06
ASNIERES-SUR-NOUERE (16019) : G04, G05
ASNOIS (86012) : E05
ASSAIS-LES-JUMEAUX (79016) : B04
AUBETERRE-SUR-DRONNE (16020) : I05
AUBEVILLE (16021) : H04
AUBIGNE (79018) : E03, E04, F04
AUBIGNY (79019) : B04, C04
AUGE (79020) : C04, D04
AUGE-SAINT-MEDARD (16339) : F04
AUJAC (17023) : F03
AULNAY (86013) : B04
AULNAY (17024) : E03, F03
AUMAGNE (17025) : F03
AUNAC (16023) : F04, F05
AUSSAC-VADALLE (16024) : F04, F05
AUTHON-EBEON (17026) : F03
AVAILLES-EN-CHATELLERAULT (86014) : B05
AVAILLES-LIMOUZINE (86015) : E05, E06
AVAILLES-THOUARSAIS (79022) : B04
AVANTON (86016) : C05
AVON (79023) : D04, D05
AVY (17027) : G03
AYRON (86017) : C04, C05
AYTRE (17028) : D02, F01
AZAY-LE-BRULE (79024) : D04
AZAY-SUR-THOUET (79025) : C04

B

BAGNIZEAU (17029) : F03
BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE (16025) : H03
BALANZAC (17030) : F02, G02
BALLANS (17031) : F03
BALLON (17032) : E02, F01
BALZAC (16026) : G05
BARBEZIERES (16027) : F04
BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE (16028) : G04, H03, H04
BARDENAC (16029) : H04, I05
BARRET (16030) : H03
BARRO (16031) : E04, E05, F04, F05
BARZAN (17034) : G02
BASSAC (16032) : G04
BASSES (86018) : A04
BAYERS (16033) : F04, F05
BAZAC (16034) : I05
BAZAUGES (17035) : F03, F04
BEAUGEAY (17036) : F02, G01
BEAULIEU-SOUS-PARTHENAY (79029) : C04
BEAULIEU-SUR-SONNETTE (16035) : F05
BEAUMONT (86019) : B05, C05, C06
BEAUSSAIS (79030) : D04
BEAUVAIS-SUR-MATHA (17037) : F03, F04
BEAUVOIR-SUR-NIORT (79031) : E03
BECELEUF (79032) : C03, D03
BECHERESSE (16036) : H04
BEDENAC (17038) : I04
BELLEFONDS (86020) : C06
BELLEVILLE (79033) : E03
BELLON (16037) : H04, I05
BELLUIRE (17039) : G03, H02
BENASSAY (86021) : C04, C05
BENEST (16038) : E05, F05
BENON (17041) : D02, D03, E02
BERCLOUX (17042) : F03
BERNAC (16039) : E04
BERNAY-SAINT-MARTIN (17043) : E02, E03
BERNEUIL (17044) : G03
BERNEUIL (16040) : H04
BERRIE (86022) : A04
BERTHEGON (86023) : B04, B05
BERUGES (86024) : C05
BESSAC (16041) : H04
BESSE (16042) : F04
BESSINES (79034) : D03
BETHINES (86025) : C07
BEURLAY (17045) : F02
BEUXES (86026) : A04
BIARD (86027) : C05
BIGNAC (16043) : F04
BIGNAY (17046) : F02, F03
BIGNOUX (86028) : C06
BIOUSSAC (16044) : E04, E05, F05
BIRAC (16045) : G04
BIRON (17047) : G03
BLANZAC-LES-MATHA (17048) : F03
BLANZAC-PORCHERESSE (16046) : H04
BLANZAGUET-SAINT-CYBARD (16047) : H05, H04
BLANZAY (86029) : D05, E04, E05
BLANZAY-SUR-BOUTONNE (17049) : E03
BLASLAY (86030) : B04, B05, C05
BOESSE (79037) : A03
BOIS (17050) : G03, H02
BOISBRETEAU (16048) : H03
BOISME (79038) : B03
BOISREDON (17052) : H02, H03
BOISSEROLLES (79039) : E03
BONNES (86031) : C06
BONNES (16049) : I05
BONNEUIL (16050) : G04
BONNEUIL-MATOURS (86032) : C06
BONNEVILLE (16051) : F04
BORDS (17053) : F02
BORESSE-ET-MARTRON (17054) : H03, H04, I04, I05
BORS(CANTON DE BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE) (16053) : H03
BORS(CANTON DE MONTMOREAU-SAINT-CYBARD) (16052) : H04
BOSCAMNANT (17055) : I04, I05
BOUEX (16055) : G05
BOUGNEAU (17056) : G03
BOUGON (79042) : D04
BOUHET (17057) : D02, E02
BOUILLE-LORETZ (79043) : A03, A04
BOUILLE-SAINT-PAUL (79044) : A03
BOUIN (79045) : E04
BOURCEFRANC-LE-CHAPUS (17058) : G01
BOURESSE (86034) : D06
BOURG-ARCHAMBAULT (86035) : D07
BOURG-CHARENTE (16056) : G04
BOURGNEUF (17059) : D02, E02
BOURNAND (86036) : A04
BOUSSAIS (79047) : B03
BOUTENAC-TOUVENT (17060) : G02, G03, H02
BOUTEVILLE (16057) : G04
BOUTIERS-SAINT-TROJAN (16058) : G04
BRAN (17061) : H03
BRESDON (17062) : F03, F04
BRESSUIRE (79049) : A03, B02, B03
BRETIGNOLLES (79050) : B02, B03
BRETTES (16059) : E04, F04
BREUIL-LA-REORTE (17063) : E02
BREUIL-MAGNE (17065) : E02, F02
BREUILLET (17064) : G01, G02
BREVILLE (16060) : F03
BRIE (79054) : B04
BRIE (16061) : G05
BRIE-SOUS-ARCHIAC (17066) : H03
BRIE-SOUS-BARBEZIEUX (16062) : H04
BRIE-SOUS-CHALAIS (16063) : H04
BRIE-SOUS-MATHA (17067) : F03
BRIE-SOUS-MORTAGNE (17068) : G02, G03, H02
BRIEUIL-SUR-CHIZE (79055) : E03
BRIGUEIL-LE-CHANTRE (86037) : D07
BRIGUEUIL (16064) : F06
BRILLAC (16065) : E06
BRION (86038) : D06
BRION-PRES-THOUET (79056) : A03, A04
BRIOUX-SUR-BOUTONNE (79057) : E03, E04
BRIVES-SUR-CHARENTE (17069) : G03
BRIZAMBOURG (17070) : F03
BROSSAC (16066) : H04
BRULAIN (79058) : D04, E03
BRUX (86039) : D05, E04, E05
BUNZAC (16067) : G05
BURIE (17072) : F03
BUSSAC-FORET (17074) : I04
BUSSAC-SUR-CHARENTE (17073) : F02

BUXEROLLES (86041) : C05, C06
BUXEUIL (86042) : A05, A06, B05, B06

C

CABARIOT (17075) : F02
CAUNAY (79060) : E04
CEAUX-EN-COUHE (86043) : D05
CEAUX-EN-LOUDUN (86044) : A04, A05
CELLE-LEVESCAULT (86045) : D05
CELLEFROUIN (16068) : F05
CELLES (17076) : G03
CELLES-SUR-BELLE (79061) : D04, E03, E04
CELLETTES (16069) : F04
CENON-SUR-VIENNE (86046) : B05
CERCOUX (17077) : I04
CERIZAY (79062) : B02
CERNAY (86047) : B05
CERSAY (79063) : A03
CHABANAIS (16070) : F06
CHABOURNAY (86048) : B05, C05
CHABRAC (16071) : F06
CHADENAC (17078) : G03, H03
CHADURIE (16072) : G05, H04
CHAIL (79064) : E04
CHAILLEVETTE (17079) : G01, G02
CHALAIS (86049) : A04, B04
CHALAIS (16073) : H04, I05
CHALANDRAY (86050) : C04, C05
CHALLIGNAC (16074) : H04
CHAMBON (17080) : D02, E02
CHAMOUILLAC (17081) : H03
CHAMPAGNAC (17082) : H03
CHAMPAGNE (17083) : F02
CHAMPAGNE-LE-SEC (86051) : E04
CHAMPAGNE-MOUTON (16076) : E05, F05
CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE (86052) : D05
CHAMPAGNE-VIGNY (16075) : G04, H04
CHAMPAGNOLLES (17084) : G03, H02
CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS (79066) : C04, D04
CHAMPDOLENT (17085) : F02
CHAMPIGNY-LE-SEC (86053) : B04, C05
CHAMPMILLON (16077) : G04
CHAMPNIERS (86054) : E05
CHAMPNIERS (16078) : G05
CHANIERS (17086) : F02, F03, G03
CHANTECORPS (79068) : C04, D04
CHANTELOUP (79069) : B03
CHANTEMERLE-SUR-LA-SOIE (17087) : E02, F02
CHANTILLAC (16079) : H03
CHAPELLE-VIVIERS (86059) : C06, D06
CHARMANT (16082) : H04
CHARME (16083) : F04
CHARRAIS (86060) : C05
CHARRAS (16084) : G05, H05
CHARRON (17091) : D02
CHARROUX (86061) : E05
CHARTUZAC (17092) : H03
CHASSENEUIL-DU-POITOU (86062) : C05
CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE (16085) : F05
CHASSENON (16086) : F06
CHASSIECQ (16087) : F05
CHASSORS (16088) : G04
CHATAIN (86063) : E05
CHATEAU-GARNIER (86064) : D05, D06, E05
CHATEAU-LARCHER (86065) : D05
CHATEAUBERNARD (16089) : G03, G04
CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE (16090) : G04
CHATELAILLON-PLAGE (17094) : F01
CHATELLERAULT (86066) : B05
CHATENET (17095) : H03, I04
CHATIGNAC (16091) : H04
CHATILLON (86067) : D05
CHATILLON-SUR-THOUET (79080) : B03, C04
CHAUNAC (17096) : H03
CHAUNAY (86068) : D05, E04, E05
CHAURAY (79081) : D03, D04
CHAUVIGNY (86070) : C06, D06
CHAVENAT (16092) : H04
CHAZELLES (16093) : G05
CHEF-BOUTONNE (79083) : E04
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET (17098) : G02, H02
CHENAY (79084) : D04, D05
CHENECHE (86071) : B05
CHENEVELLES (86072) : B05, B06, C06
CHENOMMET (16094) : F04, F05
CHENON (16095) : F04, F05
CHEPNIERS (17099) : H03, I04
CHERAC (17100) : G03
CHERBONNIERES (17101) : F03
CHERIGNE (79085) : E03, E04
CHERMIGNAC (17102) : G03
CHERVES (86073) : B04, C04, C05
CHERVES-CHATELARS (16096) : F05, G06
CHERVES-RICHEMONT (16097) : F03, G03, G04
CHERVETTES (17103) : E02
CHERVEUX (79086) : D04
CHEVANCEAUX (17104) : H03, I04
CHEY (79087) : D04
CHICHE (79088) : B03
CHILLAC (16099) : H03, H04
CHIRAC (16100) : F05, F06
CHIRE-EN-MONTREUIL (86074) : C05
CHIVES (17105) : F04
CHIZE (79090) : E03
CHOUPPES (86075) : B04, B05
CIERZAC (17106) : G03, G04
CIRE-D'AUNIS (17107) : E02
CIRIERES (79091) : B02, B03
CISSE (86076) : C05
CIVAUX (86077) : D06
CIVRAY (86078) : E05
CLAIX (16101) : G04, G05, H04
CLAM (17108) : H03
CLAVE (79092) : C04, D04
CLAVETTE (17109) : D02, E02, F01
CLERAC (17110) : I04
CLESSE (79094) : B03, C03, C04
CLION (17111) : H02, H03
CLOUE (86080) : D05
CLUSSAIS-LA-POMMERAIE (79095) : E04
COGNAC (16102) : G03, G04
COIVERT (17114) : E03
COLOMBIERS (86081) : B05
COLOMBIERS (17115) : G03
COMBIERS (16103) : G05, H05
COMBRAND (79096) : B02
CONDAC (16104) : E04, E05, F04
CONDEON (16105) : H03, H04
CONFOLENS (16106) : E05, E06, F05, F06
CONSAC (17116) : H02
CONTRE (17117) : E03, F03
CORIGNAC (17118) : I04
CORME-ECLUSE (17119) : G02
CORME-ROYAL (17120) : F02, G02
COUHE (86082) : D05
COULGENS (16107) : F04, F05
COULOMBIERS (86083) : C05, D05
COULON (79100) : D03
COULONGES (17122) : G03
COULONGES (86084) : D07
COULONGES (16108) : F04
COULONGES-SUR-L'AUTIZE (79101) : C03, D03
COULONGES-THOUARSAIS (79102) : A03, B03
COURANT (17124) : E02, E03
COURBILLAC (16109) : F03, F04, G04
COURCELLES (17125) : F03
COURCERAC (17126) : F03
COURCOME (16110) : E04, F04
COURCON (17127) : D02, D03
COURCOURY (17128) : G03
COURGEAC (16111) : H04
COURLAC (16112) : H04, I05
COURLAY (79103) : B02, B03
COURPIGNAC (17129) : H02, H03
COURS (79104) : C03, C04, D03, D04
COUSSAY (86085) : B04, B05
COUSSAY-LES-BOIS (86086) : B06
COUTIERES (79105) : C04, D04
COUTURE (16114) : F05
COUTURE-D'ARGENSON (79106) : E04, F04
COUX (17130) : H03
COZES (17131) : G02
CRAMCHABAN (17132) : D03, E02
CRAON (86087) : B04
CRAVANS (17133) : G02, G03
CRAZANNES (17134) : F02
CRESSAC-SAINT-GENIS (16115) : H04
CRESSE (17135) : F03
CREZIERES (79107) : E04
CRITEUIL-LA-MAGDELEINE (16116) : G04, H03
CROIX-CHAPEAU (17136) : E02, F01
CROUTELLE (86088) : C05
CUHON (86089) : B04
CURAC (16117) : H04, I05
CURCAY-SUR-DIVE (86090) : A04
CURZAY-SUR-VONNE (86091) : C05, D05

D

DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE (17138) : E03
DANGE-SAINT-ROMAIN (86092) : B05, B06
DERCE (86093) : A05, B04, B05
DEVIAT (16118) : H04
DIENNE (86094) : D06
DIGNAC (16119) : G05, H04, H05
DIRAC (16120) : G05
DISSAY (86095) : C05, C06
DOEUIL-SUR-LE-MIGNON (17139) : E03
DOLUS-D'OLERON (17140) : F01, G01
DOMPIERRE-SUR-CHARENTE (17141) : G03
DOMPIERRE-SUR-MER (17142) : D02
DOUSSAY (86096) : B04, B05
DOUX (79108) : B04, C05
DOUZAT (16121) : G04

E

EBREON (16122) : F04
ECHALLAT (16123) : G04
ECHEBRUNE (17145) : G03
ECHILLAIS (17146) : F02
ECHIRE (79109) : D03, D04
ECOYEUX (17147) : F03
ECURAS (16124) : G06
ECURAT (17148) : F02
EDON (16125) : H05
EMPURE (16127) : E04
ENSIGNE (79111) : E03
EPANNES (79112) : D03, E02, E03
EPARGNES (17152) : G02, G03
EPENEDE (16128) : E05
ERAVILLE (16129) : G04
ESNANDES (17153) : D02
ESSE (16131) : E06, F06
ETAGNAC (16132) : F06
ETAULES (17155) : G01, G02
ETRIAC (16133) : G04, H04
ETUSSON (79113) : A03
EXIDEUIL (16134) : F05, F06
EXIREUIL (79114) : C04, D04
EXOUDUN (79115) : D04, D05
EXPIREMONT (17156) : H03
EYMOUTHIERS (16135) : G06

F

FAYE-L'ABBESSE (79116) : B03
FAYE-SUR-ARDIN (79117) : C03, D03
FENERY (79118) : C04
FENIOUX (79119) : C03
FENIOUX (17157) : F02, F03
FERRIERES (17158) : D02, D03, E02
FEUILLADE (16137) : G05, G06
FLEAC (16138) : G04, G05
FLEAC-SUR-SEUGNE (17159) : G03, H02, H03
FLEIX (86098) : C06
FLEURAC (16139) : G04
FLEURE (86099) : C06, D06
FLOIRAC (17160) : G03, H02
FOMPERRON (79121) : C04, D04
FONTAINE-CHALENDRAY (17162) : F03, F04
FONTAINE-LE-COMTE (86100) : C05
FONTAINES-D'OZILLAC (17163) : H03
FONTCLAIREAU (16140) : F04
FONTCOUVERTE (17164) : G03, F02, F03
FONTENET (17165) : F03
FONTENILLE (16141) : F04

FONTENILLE-SAINT-MARTIN-D'ENTRAIGUES (79122) : E04
FORGES (17166) : E02
FORS (79125) : D03, D04, E03
FOUQUEBRUNE (16143) : G05, H04
FOUQUEURE (16144) : F04
FOURAS (17168) : F01
FOUSSIGNAC (16145) : G04
FRANCOIS (79128) : D04
FRESSINES (79129) : D04
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN (79130) : D03, E03
FROZES (86102) : C05

G

GARAT (16146) : G05
GARDES-LE-PONTAROUX (16147) : G05, H04, H05
GEAY (79131) : B03
GEAY (17171) : F02
GEMOZAC (17172) : G03
GENAC (16148) : F04, G04
GENCAY (86103) : D05, D06
GENNETON (79132) : A03
GENOUILLAC (16149) : F05
GENOUILLE (86104) : E05
GENOUILLE (17174) : E02, F02
GENSAC-LA-PALLUE (16150) : G04
GENTE (16151) : G03, G04
GERMIGNAC (17175) : G03, G04
GERMOND-ROUVRE (79133) : C03, C04, D03, D04
GIBOURNE (17176) : F03
GIMEUX (16152) : G03
GIVREZAC (17178) : G03
GIZAY (86105) : D05, D06
GLENAY (79134) : B03, B04
GLENOUZE (86106) : A04
GOND-PONTOUVRE (16154) : G05
GONDEVILLE (16153) : G04
GOUEX (86107) : D06
GOURGE (79135) : B03, B04, C04
GOURNAY-LOIZE (79136) : E04
GOURVILLE (16156) : F04
GOURVILLETTE (17180) : F03
GRANDJEAN (17181) : F02, F03
GRANZAY-GRIPT (79137) : D03, E03
GRASSAC (16158) : G05
GRAVES-SAINT-AMANT (16297) : G04
GREZAC (17183) : G02
GUESNES (86109) : B04
GUIMPS (16160) : H03
GUITINIERES (17187) : H02, H03
GUIZENGEARD (16161) : H03, H04, I04
GURAT (16162) : H04, H05

H

HAIMPS (17188) : F03
HAIMS (86110) : C07, D07
HANC (79140) : E04
HIERS-BROUAGE (17189) : F02, G01
HIERSAC (16163) : G04
HIESSE (16164) : E05
HOULETTE (16165) : F03, G04

I

ILE-D'AIX (17004) : F01
INGRANDES (86111) : B05, B06
IRAIS (79141) : B04
ITEUIL (86113) : C05, D05

J

JARDRES (86114) : C06
JARNAC (16167) : G04
JARNAC-CHAMPAGNE (17192) : G03
JAULDES (16168) : F04, F05, G05
JAUNAY-CLAN (86115) : C05, C06
JAVREZAC (16169) : G03
JAZENEUIL (86116) : C05, D05
JAZENNES (17196) : G03
JONZAC (17197) : H03
JOUHET (86117) : C07, D07
JOURNET (86118) : C07, D07
JOUSSE (86119) : E05
JUICQ (17198) : F02, F03
JUIGNAC (16170) : H04
JUILLAC-LE-COQ (16171) : G04
JUILLAGUET (16172) : H04
JUILLE (79142) : E03
JUILLE (16173) : F04
JULIENNE (16174) : G04
JURIGNAC (16175) : G04, H04
JUSCORPS (79144) : E03
JUSSAS (17199) : H03, I04

L

L'ABSIE (79001) : C03
L'EGUILLE (17151) : G01, G02
L'HOUMEAU (17190) : D02, E01
L'ISLE-D'ESPAGNAC (16166) : G05
L'ISLE-JOURDAIN (86112) : D06, E06
LA BARDE (17033) : I05
LA BATAILLE (79027) : E04
LA BENATE (17040) : E03, F03
LA BOISSIERE-EN-GATINE (79040) : C04
LA BREE-LES-BAINS (17486) : F01
LA BROUSSE (17071) : F03
LA BUSSIERE (86040) : C06, C07
LA CHAPELLE (16081) : F04
LA CHAPELLE-BATON (86055) : E05
LA CHAPELLE-BATON (79070) : C04, D04
LA CHAPELLE-BERTRAND (79071) : C04
LA CHAPELLE-DES-POTS (17089) : F03, G03
LA CHAPELLE-GAUDIN (79072) : B03
LA CHAPELLE-MONTREUIL (86056) : C05, D05
LA CHAPELLE-MOULIERE (86058) : C06
LA CHAPELLE-POUILLOUX (79074) : E04
LA CHAPELLE-SAINT-ETIENNE (79075) : B03, C03
LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT (79076) : B03, C03, C04
LA CHAPELLE-THIREUIL (79077) : C03
LA CHAUSSEE (86069) : B04
LA CHEVRERIE (16098) : E04
LA CLISSE (17112) : F02, G02, G03
LA CLOTTE (17113) : I04, I05
LA COUARDE (79098) : D04
LA COUARDE-SUR-MER (17121) : E01
LA COUDRE (79099) : A03, B03
LA COURONNE (16113) : G04, G05
LA CRECHE (79048) : D04
LA CROIX-COMTESSE (17137) : E03
LA FAYE (16136) : E04, F04
LA FERRIERE-AIROUX (86097) : D05, D06
LA FERRIERE-EN-PARTHENAY (79120) : C04
LA FLOTTE (17161) : E01
LA FORET-DE-TESSE (16142) : E04
LA FORET-SUR-SEVRE (79123) : B02, B03, C03
LA FOYE-MONJAULT (79127) : E03
LA FREDIERE (17169) : F02, F03
LA GENETOUZE (17173) : I04, I05
LA GREVE-SUR-MIGNON (17182) : D03, E02
LA GRIMAUDIERE (86108) : B04
LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN (17184) : F02, G01
LA JARD (17191) : G03
LA JARNE (17193) : F01
LA JARRIE (17194) : D02, E02, F01
LA JARRIE-AUDOUIN (17195) : E03
LA LAIGNE (17201) : D03, E02
LA MAGDELEINE (16197) : E04
LA MOTHE-SAINT-HERAY (79184) : D04
LA PERUSE (16259) : F05, F06
LA PETITE-BOISSIERE (79207) : B02
LA PEYRATTE (79208) : C04
LA PUYE (86202) : C06
LA ROCHE-POSAY (86207) : B06
LA ROCHE-RIGAULT (86079) : A04, B04
LA ROCHEFOUCAULD (16281) : G05
LA ROCHELLE (17300) : D02, E01, F01
LA ROCHENARD (79229) : E02, E03
LA ROCHETTE (16282) : F05
LA RONDE (17303) : D02, D03
LA TACHE (16377) : F05
LA TREMBLADE (17452) : G01
LA TRIMOUILLE (86273) : C07, D07
LA VALLEE (17455) : F02
LA VERGNE (17465) : E03, F02, F03
LA VILLEDIEU (17471) : E03
LA VILLEDIEU-DU-CLAIN (86290) : D05, D06
LACHAISE (16176) : G04, H03
LADIVILLE (16177) : G04, H04
LAGARDE-SUR-LE-NE (16178) : G04, H03
LAGEON (79145) : B03, C04
LAGORD (17200) : D02, E01
LAMERAC (16179) : H03
LANDES (17202) : E02, E03, F02, F03
LANDRAIS (17203) : E02
LAPRADE (16180) : H04, I05
LARGEASSE (79147) : B03, C03
LATHUS-SAINT-REMY (86120) : D07
LATILLE (86121) : C05
LAUTHIERS (86122) : C06
LAVAUSSEAU (86123) : C05
LAVOUX (86124) : C06
LE BEUGNON (79035) : C03
LE BOIS-PLAGE-EN-RE (17051) : E01
LE BOUCHAGE (16054) : E05
LE BOURDET (79046) : D03, E02, E03
LE BREUIL-BERNARD (79051) : B03, C03
LE BREUIL-SOUS-ARGENTON (79053) : A03
LE BUSSEAU (79059) : C03
LE CHATEAU-D'OLERON (17093) : F01, G01
LE CHAY (17097) : G02
LE CHILLOU (79089) : B04
LE DOUHET (17143) : F02, F03
LE FOUILLOUX (17167) : I04, I05
LE GICQ (17177) : F03
LE GRAND-MADIEU (16157) : F05
LE GRAND-VILLAGE-PLAGE (17485) : G01
LE GUA (17185) : F02, G01, G02
LE GUE-D'ALLERE (17186) : D02, E02
LE LINDOIS (16188) : F05, G06
LE MUNG (17252) : F02
LE PIN (79210) : B02, B03
LE PIN (17276) : H03
LE RETAIL (79226) : C03, C04
LE ROCHEREAU (86208) : C05
LE SEURE (17426) : F03
LE TALLUD (79322) : C04
LE TATRE (16380) : H03
LE THOU (17447) : E02
LE VANNEAU-IRLEAU (79337) : D03
LE VERT (79346) : E03
LE VIEUX-CERIER (16403) : F05
LE VIGEANT (86289) : D06, E05, E06
LEIGNE-LES-BOIS (86125) : B06, C06
LEIGNE-SUR-USSEAU (86127) : B05
LEIGNES-SUR-FONTAINE (86126) : C06, C07, D06
LENCLOITRE (86128) : B05
LEOVILLE (17204) : H03
LES ADJOTS (16002) : E04, E05
LES ALLEUDS (79006) : E04
LES EDUTS (17149) : E03, E04, F03, F04
LES EGLISES-D'ARGENTEUIL (17150) : E03, F03
LES ESSARDS (17154) : F02
LES ESSARDS (16130) : I05
LES FORGES (79124) : C04, C05
LES FOSSES (79126) : E03
LES GONDS (17179) : G03
LES GOURS (16155) : F04
LES GROSEILLERS (79139) : C04
LES MATHES (17225) : G01, G02
LES METAIRIES (16220) : G04
LES NOUILLERS (17266) : F02
LES ORMES (86183) : A05, A06, B05, B06
LES PINS (16261) : F05
LES PORTES-EN-RE (17286) : E01
LES TOUCHES-DE-PERIGNY (17451) : F03
LES TROIS-MOUTIERS (86274) : A04
LESIGNAC-DURAND (16183) : F05, F06

LESIGNY (86129) : B06
LESSAC (16181) : E05, E06
LESTERPS (16182) : E06, F06
LEUGNY (86130) : B06
LEZAY (79148) : D04, D05, E04
LHOMMAIZE (86131) : D06
LHOUMOIS (79149) : B04, C04
LICHERES (16184) : F04, F05
LIGLET (86132) : C07, D07
LIGNE (16185) : F04
LIGNIERES-SONNEVILLE (16186) : G04
LIGUGE (86133) : C05
LIMALONGES (79150) : E04, E05
LINARS (16187) : G04, G05
LINAZAY (86134) : E04, E05
LINIERS (86135) : C06
LIZANT (86136) : E04, E05
LOIRE-LES-MARAIS (17205) : E02, F02
LOIRE-SUR-NIE (17206) : F03
LOIX (17207) : E01
LONDIGNY (16189) : E04
LONGEVES (17208) : D02, E02
LONGRE (16190) : E04, F04
LONNES (16191) : F04
LONZAC (17209) : G03
LORIGNAC (17210) : H02
LORIGNE (79152) : E04
LOUBIGNE (79153) : E04
LOUBILLE (79154) : E04
LOUDUN (86137) : A04
LOUIN (79156) : B03, B04
LOULAY (17211) : E03
LOUZAC-SAINT-ANDRE (16193) : G03
LOUZIGNAC (17212) : F03
LOUZY (79157) : A03, A04
LOZAY (17213) : E03
LUCHAPT (86138) : E06
LUCHAT (17214) : G02, G03
LUCHE-SUR-BRIOUX (79158) : E04
LUCHE-THOUARSAIS (79159) : B03
LUPSAULT (16194) : F04
LUSIGNAN (86139) : C05, D05
LUSSAC (17215) : H03
LUSSAC (16195) : F05
LUSSAC-LES-CHATEAUX (86140) : D06
LUSSANT (17216) : F02
LUSSERAY (79160) : E03, E04
LUXE (16196) : F04
LUZAY (79161) : A03, B03, B04

M

MACQUEVILLE (17217) : F03, F04
MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS (16198) : G05, H04, H05
MAGNAC-SUR-TOUVRE (16199) : G05
MAGNE (86141) : D06, D05
MAGNE (79162) : D03
MAILLE (86142) : C05
MAINE-DE-BOIXE (16200) : F04
MAINFONDS (16201) : G04, H04
MAINXE (16202) : G04
MAINZAC (16203) : G05, G06, H05
MAIRE (86143) : B06
MAIRE-LEVESCAULT (79163) : E04
MAISONNAY (79164) : E04
MAISONNEUVE (86144) : B04, C05
MAISONTIERS (79165) : B03
MALAVILLE (16204) : G04, H04
MANOT (16205) : F05, F06
MANSLE (16206) : F04
MARANS (17218) : D02
MARCAY (86145) : C05, D05
MARCILLAC-LANVILLE (16207) : F04
MARENNES (17219) : G01
MAREUIL (16208) : F04, G04
MARIGNAC (17220) : G03, H03
MARIGNY (79166) : E03
MARIGNY-BRIZAY (86146) : B05, C05, C06
MARIGNY-CHEMEREAU (86147) : D05
MARILLAC-LE-FRANC (16209) : G05
MARNAY (86148) : D05, D06
MARNES (79167) : B04
MARSAC (16210) : F04, G04, G05
MARSAIS (17221) : E02, E03
MARSILLY (17222) : D02, E01
MARTAIZE (86149) : B04
MARTHON (16211) : G05
MASSAC (17223) : F03
MASSAIS (79168) : A03
MASSIGNAC (16212) : F05, F06, G06
MASSOGNES (86150) : B04
MATHA (17224) : F03
MAULAY (86151) : A04, A05, B04, B05
MAULEON (79079) : A02, A03, B02, B03
MAUPREVOIR (86152) : E05
MAUZE-SUR-LE-MIGNON (79170) : E02, E03
MAUZE-THOUARSAIS (79171) : A03, B03
MAZERAY (17226) : F02, F03
MAZEROLLES (17227) : G03
MAZEROLLES (86153) : D06
MAZEROLLES (16213) : G05, G06
MAZEUIL (86154) : B04
MAZIERES (16214) : F05
MAZIERES-EN-GATINE (79172) : C04
MAZIERES-SUR-BERONNE (79173) : E03, E04
MEDILLAC (16215) : I05
MEDIS (17228) : G01, G02
MELLE (79174) : D04, E04
MELLERAN (79175) : E04
MENIGOUTE (79176) : C04, D04
MERIGNAC (17229) : H03
MERIGNAC (16216) : G04
MERPINS (16217) : G03, G04
MESCHERS-SUR-GIRONDE (17230) : G02
MESNAC (16218) : F03, G04
MESSAC (17231) : H03
MESSE (79177) : D05, E04
MESSEME (86156) : A04
MEURSAC (17232) : G02
MEUX (17233) : H03
MIGNALOUX-BEAUVOIR (86157) : C05, C06
MIGNE-AUXANCES (86158) : C05
MIGRE (17234) : E03
MIGRON (17235) : F03
MILLAC (86159) : E06
MIRAMBEAU (17236) : H02, H03
MIREBEAU (86160) : B04, B05
MISSE (79178) : A03, A04, B03, B04
MOEZE (17237) : F01, G01
MOINGS (17238) : H03
MONCONTOUR (86161) : B04
MONCOUTANT (79179) : B02, B03, C03
MONDION (86162) : B05
MONS (17239) : F03
MONS (16221) : F04
MONTALEMBERT (79180) : E04
MONTAMISE (86163) : C05, C06
MONTBOYER (16222) : H04
MONTBRON (16223) : G05, G06
MONTCHAUDE (16224) : H03
MONTEMBOEUF (16225) : F05, G06
MONTENDRE (17240) : H03, I04
MONTGUYON (17241) : I04
MONTHOIRON (86164) : B05, B06, C06
MONTIGNAC-CHARENTE (16226) : F04, G05
MONTIGNAC-LE-COQ (16227) : H04
MONTIGNE (16228) : F04
MONTILS (17242) : G03
MONTJEAN (16229) : E04
MONTLIEU-LA-GARDE (17243) : I04
MONTMOREAU-SAINT-CYBARD (16230) : H04
MONTMORILLON (86165) : D06, D07
MONTPELLIER-DE-MEDILLAN (17244) : G02, G03
MONTRAVERS (79183) : B02
MONTREUIL-BONNIN (86166) : C05
MONTROLLET (16231) : E06, F06
MONTROY (17245) : D02, E02, F01
MONTS-SUR-GUESNES (86167) : B04, B05
MORAGNE (17246) : E02, F02
MORNAC (16232) : G05
MORNAC-SUR-SEUDRE (17247) : G01, G02
MORTAGNE-SUR-GIRONDE (17248) : G02, G03, H02
MORTIERS (17249) : H03
MORTON (86169) : A04
MOSNAC (17250) : G03, H02, H03
MOSNAC (16233) : G04
MOUGON (79185) : D04
MOULIDARS (16234) : G04
MOULISMES (86170) : D06, D07
MOUSSAC (86171) : D06, E06
MOUTERRE-SILLY (86173) : A04, B04
MOUTERRE-SUR-BLOURDE (86172) : E06
MOUTHIERS-SUR-BOEME (16236) : G04, G05, H04
MOUTIERS-SOUS-ARGENTON (79187) : A03, B03
MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE (79188) : B02, B03, C03
MOUTON (16237) : F04, F05
MOUTONNEAU (16238) : F04, F05
MOUZON (16239) : F05, G06
MURON (17253) : E02, F02

N

NABINAUD (16240) : I05, H04
NACHAMPS (17254) : E02
NAINTRE (86174) : B05
NALLIERS (86175) : C07
NANCLARS (16241) : F04, F05
NANCRAS (17255) : F02, G02
NANTEUIL (79189) : D04
NANTEUIL-EN-VALLEE (16242) : E05, F05
NANTILLE (17256) : F03
NERCILLAC (16243) : G04
NERE (17257) : E03, F03
NERIGNAC (86176) : D06
NERSAC (16244) : G04, G05
NEUILLAC (17258) : G03, H03
NEULLES (17259) : G03, H03
NEUVICQ (17260) : H03, I04
NEUVICQ-LE-CHATEAU (17261) : F03, F04
NEUVILLE-DE-POITOU (86177) : C05
NEUVY-BOUIN (79190) : B03, C03, C04
NIEUIL (16245) : F05
NIEUIL-L'ESPOIR (86178) : C06, D06
NIEUL-LE-VIROUIL (17263) : H02, H03
NIEUL-LES-SAINTES (17262) : F02, G02, G03
NIEUL-SUR-MER (17264) : D02, E01
NIEULLE-SUR-SEUDRE (17265) : F02, G01, G02
NIORT (79191) : D03, D04
NONAC (16246) : H04
NONAVILLE (16247) : G04, H04
NOUAILLE-MAUPERTUIS (86180) : C05, C06, D05, D06
NUAILLE-D'AUNIS (17267) : D02, E02
NUAILLE-SUR-BOUTONNE (17268) : E03
NUEIL-LES-AUBIERS (79195) : A02, A03, B02, B03
NUEIL-SOUS-FAYE (86181) : A05, B05

O

OIRON (79196) : A04, B04
ORADOUR (16248) : F04
ORADOUR-FANAIS (16249) : E06
ORCHES (86182) : B05
ORGEDEUIL (16250) : G05, G06
ORIGNOLLES (17269) : I04
ORIOLLES (16251) : H03, H04
ORIVAL (16252) : H04, I05
OROUX (79197) : C04
OUZILLY (86184) : B05
OYRE (86186) : B05, B06
OZILLAC (17270) : H03

P

PAILLE (17271) : E03, F03
PAIZAY-LE-CHAPT (79198) : E03, E04
PAIZAY-LE-SEC (86187) : C06, C07
PAIZAY-LE-TORT (79199) : E03, E04
PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE (16253) : E04, F04
PALLUAUD (16254) : H04
PAMPLIE (79200) : C03, C04
PAMPROUX (79201) : D04, D05
PARTHENAY (79202) : C04
PARZAC (16255) : F05
PAS-DE-JEU (79203) : A04

PASSIRAC (16256) : H04
PAYRE (86188) : D05
PAYROUX (86189) : D06, E05
PERE (17272) : E02
PEREUIL (16257) : H04
PERIGNAC (17273) : G03
PERIGNAC (16258) : H04
PERIGNE (79204) : E03
PERIGNY (17274) : D02, F01
PERS (79205) : D05, E04
PERSAC (86190) : D06
PESSINES (17275) : G03
PIERREFITTE (79209) : B03
PILLAC (16260) : H04, I05
PINDRAY (86191) : C06, C07, D06, D07
PIOUSSAY (79211) : E04
PISANY (17278) : G02
PLAISANCE (86192) : D06, D07
PLAIZAC (16262) : F04, G04
PLASSAC (17279) : H02
PLASSAC-ROUFFIAC (16263) : G04, G05, H04
PLASSAY (17280) : F02
PLEUMARTIN (86193) : B06, C06
PLEUVILLE (16264) : E05
PLIBOUX (79212) : E04
POITIERS (86194) : C05, C06
POLIGNAC (17281) : H03, I04
POMMIERS-MOULONS (17282) : H03
POMPAIRE (79213) : C04
PONS (17283) : G03
PONT-L'ABBE-D'ARNOULT (17284) : F02
PORT-D'ENVAUX (17285) : F02
PORT-DE-PILES (86195) : A05
PORT-DES-BARQUES (17484) : F01
POUANCAY (86196) : A04
POUANT (86197) : A05
POUFFONDS (79214) : E04
POUGNE-HERISSON (79215) : C03, C04
POUILLAC (17287) : H03, I04
POUILLE (86198) : C06
POULLIGNAC (16267) : H04
POURSAC (16268) : F04, F05
POURSAY-GARNAUD (17288) : F03
PRAHECQ (79216) : D04, E03
PRAILLES (79217) : D04
PRANZAC (16269) : G05
PREGUILLAC (17289) : G03
PRESSAC (86200) : E05
PRESSIGNAC (16270) : F06
PRESSIGNY (79218) : B04
PRIAIRES (79219) : E02, E03
PRIGNAC (17290) : F03
PRIN-DEYRANCON (79220) : D03, E02, E03
PRINCAY (86201) : B04, B05
PRISSE-LA-CHARRIERE (79078) : E03
PUGNY (79222) : B03, C03
PUIHARDY (79223) : C03
PUILBOREAU (17291) : D02
PUY-DU-LAC (17292) : F02
PUYMOYEN (16271) : G05
PUYRAVAULT (17293) : D02, E02
PUYREAUX (16272) : F04, F05
PUYROLLAND (17294) : E02

Q

QUEAUX (86203) : D06
QUINCAY (86204) : C05

R

RAIX (16273) : E04, F04
RANCOGNE (16274) : G05
RANTON (86205) : A04
RANVILLE-BREUILLAUD (16275) : F04
RASLAY (86206) : A04
REAUX (17295) : H03
REFFANNES (79225) : C04
REIGNAC (16276) : H03
REPARSAC (16277) : G04
RETAUD (17296) : G02, G03
RIOUX (17298) : G02, G03
RIOUX-MARTIN (16279) : I05
RIVEDOUX-PLAGE (17297) : E01
RIVIERES (16280) : F05, G05
ROCHEFORT (17299) : E02, F01, F02
ROCHES-PREMARIE-ANDILLE (86209) : C05, C06, D05, D06
ROIFFE (86210) : A04
ROM (79230) : D05
ROMAGNE (86211) : D05, E05
ROMANS (79231) : D04
ROMAZIERES (17301) : E03, E04, F03, F04
ROMEGOUX (17302) : F02
RONSENAC (16283) : H04, H05
ROUFFIAC (17304) : G03
ROUFFIAC (16284) : I05
ROUFFIGNAC (17305) : H03
ROUGNAC (16285) : G05, H05
ROUILLAC (16286) : F04, G04
ROUILLE (86213) : D04, D05
ROULLET-SAINT-ESTEPHE (16287) : G04, G05
ROUMAZIERES-LOUBERT (16192) : F05
ROUSSINES (16289) : G06
ROUZEDE (16290) : G06
ROYAN (17306) : G02
RUELLE-SUR-TOUVRE (16291) : G05
RUFFEC (16292) : E04, E05, F04

S

SABLONCEAUX (17307) : F02, G02
SAINT-ADJUTORY (16293) : F05, G05, G06
SAINT-AGNANT (17308) : F02
SAINT-AIGULIN (17309) : I04, I05
SAINT-AMAND-SUR-SEVRE (79235) : B02
SAINT-AMANT (16294) : H04
SAINT-AMANT-DE-BOIXE (16295) : F04, G05
SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE (16296) : F05
SAINT-AMANT-DE-NOUERE (16298) : G04
SAINT-ANDRE-DE-LIDON (17310) : G02, G03
SAINT-ANDRE-SUR-SEVRE (79236) : B02
SAINT-ANGEAU (16300) : F04, F05
SAINT-AUBIN-DU-PLAIN (79238) : A03, B03
SAINT-AUBIN-LE-CLOUD (79239) : C04
SAINT-AUGUSTIN (17311) : G01, G02
SAINT-AULAIS-LA-CHAPELLE (16301) : H04
SAINT-AVIT (16302) : I05
SAINT-BENOIT (86214) : C05, C06
SAINT-BONNET (16303) : H03, H04
SAINT-BONNET-SUR-GIRONDE (17312) : H02
SAINT-BRICE (16304) : G04
SAINT-BRIS-DES-BOIS (17313) : F03, G03
SAINT-CESAIRE (17314) : F03, G03
SAINT-CHRISTOPHE (17315) : E02, D02
SAINT-CHRISTOPHE (86217) : B05
SAINT-CHRISTOPHE (16306) : E06, F06
SAINT-CHRISTOPHE-SUR-ROC (79241) : C04, D04
SAINT-CIERS-CHAMPAGNE (17316) : H03
SAINT-CIERS-DU-TAILLON (17317) : H02
SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE (16307) : F04, F05
SAINT-CLAIR (86218) : B04
SAINT-CLAUD (16308) : F05
SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES (17318) : E01
SAINT-CLEMENTIN (79242) : A03, B03
SAINT-COUTANT (79243) : E04, D04, D05
SAINT-COUTANT (16310) : E05, F05
SAINT-COUTANT-LE-GRAND (17320) : F02
SAINT-CREPIN (17321) : E02, F02
SAINT-CYBARDEAUX (16312) : F04, G04
SAINT-CYR (86219) : B05, C06
SAINT-CYR-DU-DORET (17322) : D02, D03
SAINT-CYR-LA-LANDE (79244) : A04
SAINT-DENIS-D'OLERON (17323) : F01
SAINT-DENIS-DU-PIN (17277) : E03, F03
SAINT-DIZANT-DU-BOIS (17324) : H02
SAINT-DIZANT-DU-GUA (17325) : H02
SAINT-ETIENNE-LA-CIGOGNE (79247) : E03
SAINT-EUGENE (17326) : G04, H03
SAINT-EUTROPE (16314) : H04
SAINT-FELIX (17327) : E02, E03
SAINT-FELIX (16315) : H04
SAINT-FORT-SUR-GIRONDE (17328) : H02
SAINT-FORT-SUR-LE-NE (16316) : G03, G04
SAINT-FRAIGNE (16317) : F04
SAINT-FRONT (16318) : F05
SAINT-FROULT (17329) : F01, G01
SAINT-GAUDENT (86220) : E05
SAINT-GELAIS (79249) : D03, D04
SAINT-GENARD (79251) : E04
SAINT-GENEROUX (79252) : B03, B04
SAINT-GENEST-D'AMBIERE (86221) : B05
SAINT-GENIS-D'HIERSAC (16320) : F04, G04, G05
SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE (17331) : H02, H03
SAINT-GEORGES (16321) : F05
SAINT-GEORGES-ANTIGNAC (17332) : H03
SAINT-GEORGES-D'OLERON (17337) : F01
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE (17333) : G02
SAINT-GEORGES-DE-LONGUEPIERRE (17334) : E03
SAINT-GEORGES-DE-NOISNE (79253) : C04, D04
SAINT-GEORGES-DE-REX (79254) : D03
SAINT-GEORGES-DES-AGOUTS (17335) : H02
SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX (17336) : F02, G03
SAINT-GEORGES-DU-BOIS (17338) : E02
SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX (86222) : C05, C06
SAINT-GERMAIN (86223) : C07
SAINT-GERMAIN-DE-CONFOLENS (16322) : E05, E06
SAINT-GERMAIN-DE-LONGUE-CHAUME (79255) : B03, C04
SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN (17339) : H03
SAINT-GERMAIN-DE-MARENCENNES (17340) : E02
SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON (16323) : G05
SAINT-GERMAIN-DE-VIBRAC (17341) : H03
SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE (17342) : G03, H02
SAINT-GERMIER (79256) : C04, C05, D04, D05
SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS (86224) : B05
SAINT-GOURSON (16325) : F05
SAINT-GREGOIRE-D'ARDENNES (17343) : G03, H02, H03
SAINT-GROUX (16326) : F04
SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE (17344) : F03
SAINT-HILAIRE-DU-BOIS (17345) : H03
SAINT-HILAIRE-LA-PALUD (79257) : D03, E02
SAINT-HIPPOLYTE (17346) : F02
SAINT-JACQUES-DE-THOUARS (79258) : A03, B03
SAINT-JEAN-D'ANGELY (17347) : F03
SAINT-JEAN-D'ANGLE (17348) : F02, G01
SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY (17349) : D02
SAINT-JEAN-DE-SAUVES (86225) : B04
SAINT-JEAN-DE-THOUARS (79259) : A03, A04, B03
SAINT-JOUIN-DE-MARNES (79260) : B04
SAINT-JOUIN-DE-MILLY (79261) : B02, B03
SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP (17350) : F03
SAINT-JULIEN-L'ARS (86226) : C06
SAINT-JUST-LUZAC (17351) : F02, G01
SAINT-LAON (86227) : A04, B04
SAINT-LAURENT-DE-BELZAGOT (16328) : H04

SAINT-LAURENT-DE-CERIS (16329) : F05
SAINT-LAURENT-DE-COGNAC (16330) : G03
SAINT-LAURENT-DE-JOURDES (86228) : D06
SAINT-LAURENT-DE-LA-BARRIERE (17352) : E02
SAINT-LAURENT-DE-LA-PREE (17353) : E02, F01, F02
SAINT-LAURENT-DES-COMBES (16331) : H04
SAINT-LAURS (79263) : C03
SAINT-LEGER (17354) : G03
SAINT-LEGER (16332) : H04
SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE (79264) : D04, E04
SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS (86229) : A04
SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN (79265) : A04, B04
SAINT-LEOMER (86230) : D07
SAINT-LIN (79267) : C04
SAINT-LOUP (17356) : E02, F02
SAINT-LOUP-LAMAIRE (79268) : B03, B04
SAINT-MACOUX (86231) : E04, E05
SAINT-MAIGRIN (17357) : H03
SAINT-MAIXENT-DE-BEUGNE (79269) : C03
SAINT-MAIXENT-L'ECOLE (79270) : D04
SAINT-MANDE-SUR-BREDOIRE (17358) : E03
SAINT-MARC-LA-LANDE (79271) : C04
SAINT-MARD (17359) : E02
SAINT-MARTIAL (17361) : E03
SAINT-MARTIAL (16334) : H04
SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU (17362) : H02
SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE (17363) : H03
SAINT-MARTIAL-SUR-NE (17364) : G03
SAINT-MARTIN-D'ARY (17365) : I04
SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE (79273) : D04, E03
SAINT-MARTIN-DE-COUX (17366) : I04, I05
SAINT-MARTIN-DE-JUILLERS (17367) : F03
SAINT-MARTIN-DE-MACON (79274) : A04
SAINT-MARTIN-DE-RE (17369) : E01
SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT (79276) : D04
SAINT-MARTIN-DE-SANZAY (79277) : A03, A04
SAINT-MARTIN-DU-CLOCHER (16335) : E04
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX (79278) : C04
SAINT-MARTIN-L'ARS (86234) : D06, E05
SAINT-MARTIN-LES-MELLE (79279) : D04, E03, E04
SAINT-MARY (16336) : F05
SAINT-MAURICE-DE-TAVERNOLE (17371) : H03
SAINT-MAURICE-DES-LIONS (16337) : F05, F06
SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE (86235) : D05, D06
SAINT-MAURICE-LA-FOUGEREUSE (79280) : A03
SAINT-MAXIRE (79281) : D03
SAINT-MEDARD (17372) : H03
SAINT-MEDARD (79282) : E03
SAINT-MEDARD (16338) : G04, H03, H04
SAINT-MEDARD-D'AUNIS (17373) : D02, E02
SAINT-MEME-LES-CARRIERES (16340) : G04
SAINT-MICHEL (16341) : G05
SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE (17375) : F01, F02
SAINT-OUEN (17377) : F03, F04
SAINT-OUEN-D'AUNIS (17376) : D02, E02
SAINT-PALAIS-DE-NEGRIGNAC (17378) : H03, I04
SAINT-PALAIS-DE-PHIOLIN (17379) : G03, H02
SAINT-PALAIS-DU-NE (16342) : G04, H03
SAINT-PALAIS-SUR-MER (17380) : G01, G02
SAINT-PARDOULT (17381) : E03, F03
SAINT-PARDOUX (79285) : C04
SAINT-PAUL-EN-GATINE (79286) : C03
SAINT-PIERRE-D'AMILLY (17382) : E02
SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL (86237) : E04, E05
SAINT-PIERRE-D'OLERON (17385) : F01
SAINT-PIERRE-DE-JUILLERS (17383) : F03
SAINT-PIERRE-DE-L'ILE (17384) : E03
SAINT-PIERRE-DE-MAILLE (86236) : B06, C06, C07
SAINT-PIERRE-DES-ECHAUBROGNES (79289) : A02
SAINT-PIERRE-DU-PALAIS (17386) : I04
SAINT-POMPAIN (79290) : D03
SAINT-PORCHAIRE (17387) : F02
SAINT-PREUIL (16343) : G04
SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT (16344) : G05
SAINT-QUANTIN-DE-RANCANNE (17388) : G03
SAINT-QUENTIN-DE-CHALAIS (16346) : I05
SAINT-QUENTIN-SUR-CHARENTE (16345) : F05, F06
SAINT-REMY (79293) : D03
SAINT-REMY-SUR-CREUSE (86241) : B06
SAINT-ROGATIEN (17391) : D02, F01
SAINT-ROMAIN (86242) : D05, E05
SAINT-ROMAIN (16347) : H04, I05
SAINT-ROMAIN-DE-BENET (17393) : G02
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE (17392) : H02
SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS (79294) : E03
SAINT-ROMANS-LES-MELLE (79295) : E03, E04
SAINT-SATURNIN (16348) : G04, G05
SAINT-SATURNIN-DU-BOIS (17394) : E02, E03
SAINT-SAUVANT (86244) : D05
SAINT-SAUVANT (17395) : F03, G03
SAINT-SAUVEUR (86245) : B05, B06
SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS (17396) : D02, E02
SAINT-SAVIN (86246) : C06, C07
SAINT-SAVINIEN (17397) : F02
SAINT-SAVIOL (86247) : E04, E05
SAINT-SECONDIN (86248) : D06
SAINT-SEURIN-DE-PALENNE (17398) : G03
SAINT-SEVER-DE-SAINTONGE (17400) : G03
SAINT-SEVERIN (16350) : I05, H04
SAINT-SEVERIN-SUR-BOUTONNE (17401) : E03
SAINT-SIGISMOND-DE-CLERMONT (17402) : H02, H03
SAINT-SIMEUX (16351) : G04
SAINT-SIMON (16352) : G04
SAINT-SIMON-DE-BORDES (17403) : H03
SAINT-SIMON-DE-PELLOUAILLE (17404) : G03
SAINT-SORLIN-DE-CONAC (17405) : H02
SAINT-SORNIN (17406) : F02, G01
SAINT-SORNIN (16353) : G05
SAINT-SULPICE-D'ARNOULT (17408) : F02
SAINT-SULPICE-DE-COGNAC (16355) : F03, G03
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN (17409) : G01, G02
SAINT-SULPICE-DE-RUFFEC (16356) : F05
SAINT-SYMPHORIEN (79298) : D03
SAINT-THOMAS-DE-CONAC (17410) : H02
SAINT-TROJAN-LES-BAINS (17411) : G01
SAINT-VAIZE (17412) : F02
SAINT-VALLIER (16357) : H03, H04, I04, I05
SAINT-VARENT (79299) : B03, B04
SAINT-VINCENT-LA-CHATRE (79301) : D04, E04
SAINT-VIVIEN (17413) : F01
SAINT-XANDRE (17414) : D02
SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE (16358) : G05
SAINTE-BLANDINE (79240) : D04, E03
SAINTE-COLOMBE (17319) : H03, I04
SAINTE-COLOMBE (16309) : F05
SAINTE-EANNE (79246) : D04
SAINTE-GEMME (79250) : B03
SAINTE-GEMME (17330) : F02, G02
SAINTE-LHEURINE (17355) : G03, G04, H03
SAINTE-MARIE-DE-RE (17360) : E01
SAINTE-MEME (17374) : F03
SAINTE-NEOMAYE (79283) : D04
SAINTE-OUENNE (79284) : C03, D03, D04
SAINTE-RADEGONDE (79292) : A03
SAINTE-RADEGONDE (86239) : C06
SAINTE-RADEGONDE (17389) : F02
SAINTE-RAMEE (17390) : H02
SAINTE-SEVERE (16349) : F03, G04
SAINTE-SOLINE (79297) : D05, E04
SAINTE-SOULINE (16354) : H04
SAINTE-SOULLE (17407) : D02, E02
SAINTE-VERGE (79300) : A03, A04
SAINTES (17415) : F02, G03
SAIRES (86249) : B04, B05
SAIVRES (79302) : D04
SAIX (86250) : A04
SALEIGNES (17416) : E03, E04, F03, F04
SALIGNAC-DE-MIRAMBEAU (17417) : H03
SALIGNAC-SUR-CHARENTE (17418) : G03
SALLES (79303) : D04
SALLES-D'ANGLES (16359) : G03, G04
SALLES-DE-BARBEZIEUX (16360) : H03, H04
SALLES-DE-VILLEFAGNAN (16361) : F04
SALLES-LAVALETTE (16362) : H04
SALLES-SUR-MER (17420) : E02, F01
SAMMARCOLLES (86252) : A04
SANSAIS (79304) : D03
SANXAY (86253) : C04, C05, D04, D05
SANZAY (79305) : A03, B03
SAUJON (17421) : G02
SAULGE (86254) : D06, D07
SAULGOND (16363) : F06
SAURAIS (79306) : C04
SAUVAGNAC (16364) : G06
SAUVIGNAC (16365) : H04, I04, I05
SAUZE-VAUSSAIS (79307) : E04
SAVIGNE (86255) : E05
SAVIGNY-LEVESCAULT (86256) : C06
SAVIGNY-SOUS-FAYE (86257) : B05
SCIECQ (79308) : D03
SCILLE (79309) : C03
SCORBE-CLAIRVAUX (86258) : B05
SECONDIGNE-SUR-BELLE (79310) : E03
SECONDIGNY (79311) : C03, C04
SEGONZAC (16366) : G04
SEIGNE (17422) : F03
SELIGNE (79312) : E03
SEMILLAC (17423) : H02
SEMOUSSAC (17424) : H02
SEMUSSAC (17425) : G02
SENILLE (86259) : B05, B06
SEPVRET (79313) : D04
SERIGNY (86260) : A05, B05
SERS (16368) : G05
SEVRES-ANXAUMONT (86261) : C06
SIECQ (17427) : F03, F04
SIGOGNE (16369) : F04, G04
SILLARS (86262) : D06, D07
SIREUIL (16370) : G04
SMARVES (86263) : C05, D05
SOMMIERES-DU-CLAIN (86264) : D05, D06, E05

SOMPT (79314) : E04
SONNAC (17428) : F03
SONNEVILLE (16371) : F04
SOSSAIS (86265) : B05
SOUBISE (17429) : F01, F02, G01
SOUBRAN (17430) : H02, H03
SOUDAN (79316) : D04
SOUFFRIGNAC (16372) : G05, G06
SOULIGNONNE (17431) : F02, G02
SOUMERAS (17432) : H03, I04
SOUSMOULINS (17433) : H03
SOUTIERS (79318) : C04
SOUVIGNE (79319) : D04
SOUVIGNE (16373) : F04
SOYAUX (16374) : G05
SUAUX (16375) : F05
SURGERES (17434) : E02
SURIN (86266) : E05
SURIN (79320) : C03, D03
SURIS (16376) : F05, F06

T

TAILLANT (17435) : F02
TAILLEBOURG (17436) : F02
TAIZE (79321) : A04, B04
TAIZE-AIZIE (16378) : E04, E05
TALMONT-SUR-GIRONDE (17437) : G02
TANZAC (17438) : G03
TAPONNAT-FLEURIGNAC (16379) : F05, G05
TAUGON (17439) : D02, D03
TERCE (86268) : C06, D06
TERNANT (17440) : F02, F03
TERNAY (86269) : A04
TESSON (17441) : G03
TESSONNIERE (79325) : B03, B04
THAIMS (17442) : G02
THAIRE (17443) : E02, F01
THEIL-RABIER (16381) : E04
THENAC (17444) : G03
THENEZAY (79326) : B04, C04, C05
THEZAC (17445) : G02
THOLLET (86270) : D07
THORIGNE (79327) : D04
THORIGNY-SUR-LE-MIGNON (79328) : E03
THORS (17446) : F03
THOUARS (79329) : A03, A04
THURAGEAU (86271) : B04, B05
THURE (86272) : B05
TILLOU (79330) : E04
TONNAY-BOUTONNE (17448) : E02, F02
TONNAY-CHARENTE (17449) : E02, F02
TORSAC (16382) : G05, H04
TORXE (17450) : F02, F03
TOURRIERS (16383) : F04, G05
TOURTENAY (79331) : A04
TOUVERAC (16384) : H03
TOUVRE (16385) : G05
TOUZAC (16386) : G04, H03
TRAYES (79332) : C03
TRIAC-LAUTRAIT (16387) : G04
TRIZAY (17453) : F02
TROIS-PALIS (16388) : G04
TUGERAS-SAINT-MAURICE (17454) : H03
TURGON (16389) : F05
TUSSON (16390) : F04
TUZIE (16391) : F04

U

ULCOT (79333) : A03
USSEAU (86275) : B05
USSEAU (79334) : E02, E03
USSON-DU-POITOU (86276) : D06, E05

V

VALDIVIENNE (86233) : C06, D06
VALENCE (16392) : F05
VALLANS (79335) : D03, E03
VANCAIS (79336) : D05
VANDRE (17457) : E02
VANZAC (17458) : H03
VANZAY (79338) : D05, E04
VARAIZE (17459) : F03
VARENNES (86277) : B04
VARS (16393) : F04, G05
VARZAY (17460) : G02, G03
VASLES (79339) : C04, C05
VAUSSEROUX (79340) : C04
VAUTEBIS (79341) : C04
VAUX (86278) : D05
VAUX-LAVALETTE (16394) : H04
VAUX-ROUILLAC (16395) : F04, G04
VAUX-SUR-MER (17461) : G01, G02
VAUX-SUR-VIENNE (86279) : B05
VELLECHES (86280) : B05
VENDEUVRE-DU-POITOU (86281) : B05, C05
VENERAND (17462) : F03
VENTOUSE (16396) : F05
VERDILLE (16397) : F04
VERGEROUX (17463) : E02, F01, F02
VERGNE (17464) : E03
VERINES (17466) : D02, E02
VERNEUIL (16398) : F06, G06
VERNON (86284) : D06
VERNOUX-EN-GATINE (79342) : C03
VERNOUX-SUR-BOUTONNE (79343) : E03
VERRIERES (86285) : D06
VERRIERES (16399) : G04
VERRUE (86286) : B04, B05
VERRUYES (79345) : C04, D04
VERTEUIL-SUR-CHARENTE (16400) : F04, F05
VERVANT (17467) : F03
VERVANT (16401) : F04
VEZIERES (86287) : A04
VIBRAC (17468) : H03
VIBRAC (16402) : G04
VICQ-SUR-GARTEMPE (86288) : B06, C06, C07
VIENNAY (79347) : B03, C04
VIEUX-RUFFEC (16404) : E05, F05
VIGNOLLES (16405) : G04, H03, H04
VILHONNEUR (16406) : G05
VILLARS-EN-PONS (17469) : G03
VILLARS-LES-BOIS (17470) : F03
VILLEBOIS-LAVALETTE (16408) : H04, H05
VILLEDOUX (17472) : D02
VILLEFAGNAN (16409) : E04, F04
VILLEFOLLET (79348) : E03
VILLEGATS (16410) : E04, F04
VILLEJESUS (16411) : F04
VILLEJOUBERT (16412) : F04
VILLEMAIN (79349) : E04, F04
VILLEMORIN (17473) : E03, F03
VILLEMORT (86291) : C07
VILLENEUVE-LA-COMTESSE (17474) : E03
VILLEXAVIER (17476) : H03
VILLIERS (86292) : C05
VILLIERS-COUTURE (17477) : E04, F03, F04
VILLIERS-EN-BOIS (79350) : E03
VILLIERS-EN-PLAINE (79351) : D03
VILLIERS-LE-ROUX (16413) : E04
VILLIERS-SUR-CHIZE (79352) : E03
VILLOGNON (16414) : F04
VINAX (17478) : E03
VINDELLE (16415) : G04, G05
VIROLLET (17479) : G02, G03
VIRSON (17480) : D02, E02
VITRAC-SAINT-VINCENT (16416) : F05, G05, G06
VITRE (79353) : D04
VIVILLE (16417) : G04, H03, H04
VIVONNE (86293) : D05
VOEUIL-ET-GIGET (16418) : G05
VOISSAY (17481) : F02, F03
VOUHARTE (16419) : F04
VOUHE (79354) : C04
VOUHE (17482) : D02, E02
VOUILLE (86294) : C05
VOUILLE (79355) : D04
VOULEME (86295) : E04, E05
VOULGEZAC (16420) : G05, H04
VOULON (86296) : D05
VOULTEGON (79356) : B03
VOUNEUIL-SOUS-BIARD (86297) : C05
VOUNEUIL-SUR-VIENNE (86298) : B05, C06
VOUTHON (16421) : G05
VOUZAILLES (86299) : B04, C05
VOUZAN (16422) : G05

X

XAINTRAY (79357) : C03, D03
XAMBES (16423) : F04

Y

YVERSAY (86300) : C05
YVES (17483) : E02, F01
YVIERS (16424) : H04, I05
YVRAC-ET-MALLEYRAND (16425) : G05, G06